

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_104
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 28 mai 2024

7 - Validation points CFVU du 11 avril et du 16 mai 2024

Point n° 7.6 « DU - DIU préparation pour l'année universitaire 2024-2025 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total :24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2023-2024_083 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le DU - DIU préparation pour l'année universitaire 2024-2025.



Besançon, le 30 mai 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry CAMUS', is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe n°7.6.1 Délibération CFVU_2023-2024_083_DU-DIU préparation pour l'année 2024-2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

**DELIBERATION N°2023-24_083
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 16 mai 2024

6. DU-DIU préparation pour l'année universitaire 2024-2025 : créations, modifications et abrogations

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 14	
Membres représentés : 12	Pour : 24
Total : 26	Contre : 2

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les créations, modifications et les abrogations des Diplômes universitaires - diplômes interuniversitaires (DU-DIU) pour l'année universitaire 2024-2025.

Besançon, le 17 mai 2024

Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

-Diplômes universitaires - diplômes interuniversitaires : créations, modifications et abrogations.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

C.F.V.U du 16 mai 2024

DU DIU Prépa 2024-2025

1_Demandes de créations

- DU – Diplôme d’Université Médiation Socio-Culturelle
- DU – Diplôme d’Université Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Cytologie hématologique
- DIU – Diplôme Interuniversitaire d’Arthroscopie
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Échocardiographie du Grand Est option médecin
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Échographie pour les chirurgiens du membre supérieur
- DU – Diplôme d’Université Pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle
- DU – Diplôme d’Université d’Études françaises, Langue, Culture et Société A2.2
- DU – Diplôme d’Université Passerelle A2.2

- Préparation Commissaire de Justice

2_Demandes de modifications

- DU – Diplôme Interuniversitaire Risque Radon et Qualité de l’Air dans le Bâtiment
 - Modification tarif
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Biologie appliquée à la procréation
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Coordination gérontologique
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Médecine de Catastrophe et SSE de BFC
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Échographie clinique d’urgence de BFC
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Éthique et vulnérabilité
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Formation des professionnels en Hospitalisation à domicile
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Insulinothérapie automatisée
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Le sommeil et sa pathologie
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Mécanique et techniques obstétricales
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Médecine de la personne âgée
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Médecine et traumatologie du sport
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Pratiques médicales en sante du Travail
 - Modification autre que tarif
- DIU – Diplôme Interuniversitaire Santé de l’enfant
 - Modification autre que tarif



- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Soins Palliatifs et d’accompagnement**
 - **Modification autre que tarif**
- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Thérapeutique anti-infectieuse**
 - **Modification autre que tarif**
- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Transfusion sanguine et médecine du don**
 - **Modification autre que tarif**
- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Médecine subaquatique et hyperbare**
 - **Modification tarif**
 - **Modification autre que tarif**
- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Statique pelvienne et Urodynamique**
 - **Modification tarif**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Modélisation planification et impression 3D en chirurgie**
 - **Modification tarif**
- **DU – Diplôme d’Université d’Addictologie**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université L’essentiel de la dermatologie pour le généraliste**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Pédagogie en Sciences de la Santé**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Pratiques et Innovations en cicatrisation**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université English Law**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Intelligence Économique Cybersécurité**
 - **Modification autre que tarif**
- **DU – Diplôme d’Université Trail et Running**
 - **Modification de tarif**

3_Demandes d’abrogations

- **DIU – Diplôme Interuniversitaire de Gestion et de Comptabilité**
- **DIU – Diplôme Interuniversitaire Échocardiographie du Grand Est**
- **DU – Diplôme d’Université de Comptabilité et de Gestion- DUCG – Prépa DCG**
- **DU – Diplôme d’Université Communication Internationale Spécialisée**
- **DU – Diplôme d’Université Cytologie hématologie**
- **DU – Diplôme d’Université d’Hygiène Hospitalière**
- **DU – Diplôme d’Université Évaluation et traitement des perturbations**
- **DU – Diplôme d’Université Pratique de la médiation**
- **DU – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Mention MJPM**

DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

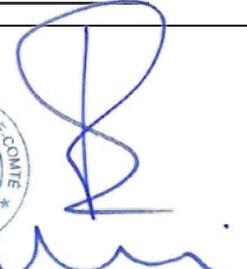
INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

DU EVALUATION ET TRAITEMENT DES PERTURBATIONS DU TONUS MUSCULAIRE EN REEDUCATION MUSCULO SQUELETTIQUE

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Thierry MOULIN	15/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	15/03/2024	Pour la Présidente de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 /03 /2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>28 / 03 /2024</u> Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE D'ABROGATION

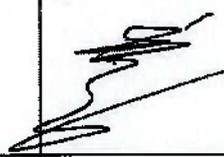
COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU ECHOCARDIOGRAPHIE DU GRAND EST

Remplacé par le DIU Echocardiographie Grand Est Option médecins et le DIU Echocardiographie Grand Est Option paramédicaux

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Romain CHOPARD	13/03/2024		Service de Cardiologie Professeur R. CHOPARD Hôpital Jean Minjoz CHRU de Besançon
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28/03/2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : IUT BV

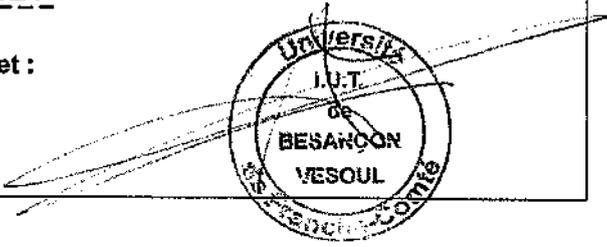
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DIUGC – Diplôme Interuniversitaire de Gestion et Comptabilité.

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	GASNER-BOUQUET Marie-Hélène	07 / 03 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Annick SAUGET	08 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	15 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>14 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Anne-Laurence FERRARI	Date : <u>18 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : 

Direction

Besançon, le vendredi 22 mars 2024.

Référence à rappeler : ALF.MC 2024/15
Affaire suivie par : Anne-Laurence FERRARI

Madame la présidente de
l'Université de Franche-Comté
Bureau des études et de la scolarité

Objet : Abrogations de diplômes universitaires (DU).

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil d'institut, réuni le jeudi 14 mars 2024, a approuvé, à l'unanimité, les abrogations des diplômes universitaires suivants :

- le DUCIS (DU Communication Internationale Spécialisée)
- le DUCG (DU de Comptabilité et de Gestion)
- le DIUGC (Diplôme Interuniversitaire de Gestion et Comptabilité)




La directrice de l'IUT Besançon-Vesoul

Anne-Laurence FERRARI



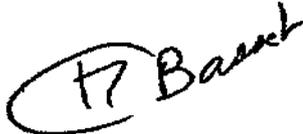
DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : Département Information Communication

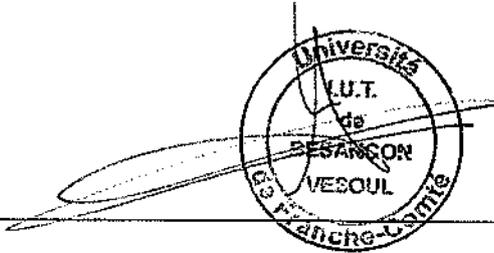
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DUCIS (DU Communication Internationale Spécialisée)

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Gachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Marie-Claude BASSET	11 / 03 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Annick SAUGET	11 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	<u>15 / 03 / 2024</u>		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>14 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Anne-laurence FERRARI	Date : <u>18 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : 

Direction

Besançon, le vendredi 22 mars 2024.

Référence à rappeler : ALF.MC 2024/15
Affaire suivie par : Anne-Laurence FERRARI

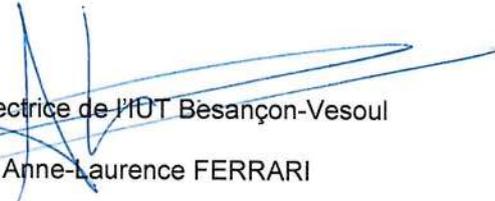
Madame la présidente de
l'Université de Franche-Comté
Bureau des études et de la scolarité

Objet : Abrogations de diplômes universitaires (DU).

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil d'institut, réuni le jeudi 14 mars 2024, a approuvé, à l'unanimité, les abrogations des diplômes universitaires suivants :

- le DUCIS (DU Communication Internationale Spécialisée)
- le DUCG (DU de Comptabilité et de Gestion)
- le DIUGC (Diplôme Interuniversitaire de Gestion et Comptabilité)




La directrice de l'IUT Besançon-Vesoul

Anne-Laurence FERRARI



DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : IUT Besançon-Vesoul

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

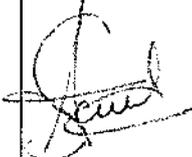
Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion – DUCG - Prépa DCG
(code diplôme UDCG)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

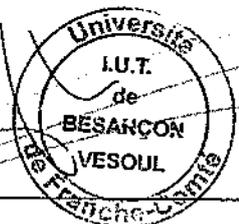
KOEPEL Sigrid
Téléphone : 06 07 37 32 62
Mail : sigrid.koepfel@univ-fcomte.fr

Objet de la demande d'abrogation : Le DUCG-Prépa DCG était destiné à accueillir des étudiants de DUT GEA afin de leur permettre de préparer les épreuves du DCG pour lesquelles ils n'avaient pas de dispense.
Un nouveau diplôme, le DUCG – préparation DCG - a été créé en 2022 destiné à accueillir les étudiants de BUT GEA afin de leur permettre de préparer les épreuves du DCG pour lesquelles ils n'ont pas de dispense avec leur BUT.
A la rentrée 2024, le DUCG-Prépa DCG n'accueillera plus d'étudiants titulaires d'un DUT donc il n'a plus de raison d'être.

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Sigrid KOEPEL	04/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Annick SAUGET	05/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	15 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>14 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Anne-Laurence FERRARI	Date : <u>18 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : 

Direction

Besançon, le vendredi 22 mars 2024.

Référence à rappeler : ALF.MC 2024/15
Affaire suivie par : Anne-Laurence FERRARI

Madame la présidente de
l'Université de Franche-Comté
Bureau des études et de la scolarité

Objet : Abrogations de diplômes universitaires (DU).

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil d'institut, réuni le jeudi 14 mars 2024, a approuvé, à l'unanimité, les abrogations des diplômes universitaires suivants :

- le DUCIS (DU Communication Internationale Spécialisée)
- le DUCG (DU de Comptabilité et de Gestion)
- le DIUGC (Diplôme Interuniversitaire de Gestion et Comptabilité)




La directrice de l'IUT Besançon-Vesoul

Anne-Laurence FERRARI



DEMANDE D'ABROGATION

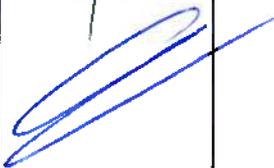
COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DU CYTOLOGIE HEMATOLOGIQUE

Remplacé par le DIU Cytologie hématologique

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Francine GARNACHE-OTTOU	15/03/2024		Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFC-EFS/BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28/03/2024 Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin

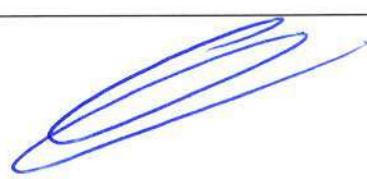


Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE D'ABROGATION
COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :
DU D'HYGIENE HOSPITALIERE

Remplacé par le DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Céline BOUVIER SLEKOVEC	11 / 03 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	16 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin

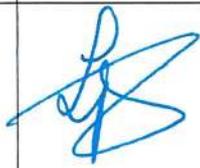
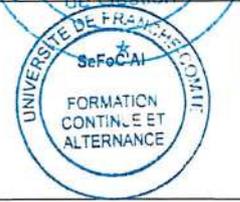


Directeur de l'UFR Santé

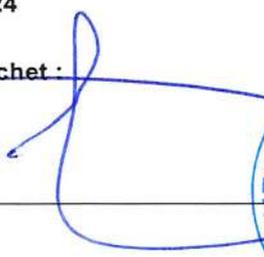
DEMANDE D'ABROGATION
COMPOSANTE : UFR SJEPEG
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DU Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Mention MJPM

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Catherine Tirvaudey	22/02/224		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	22/02/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	20 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 26/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 22/02/2024 Signature et cachet : 



Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Eliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Eliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFC est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

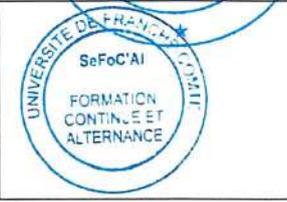
Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

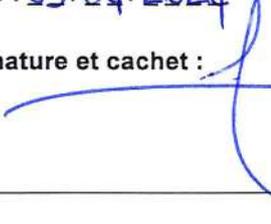
DEMANDE D'ABROGATION
COMPOSANTE : UFR SJEPEG
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DU Pratique de la médiation

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Catherine Tirvaudey	19/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	19/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	20/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 26/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 09/04/2024 Signature et cachet : 



Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Elliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Elliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFC est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT... PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLÔME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DIU CYTOLOGIE HEMATOLOGIQUE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR des Sciences de la Santé de Besançon

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **Francine GARNACHE-OTTOU**
- Statut : **PUPH**
- Coordonnées professionnelles
 - Adresse : **Laboratoire Hématologie Immunologie Cellulaire CHU Minjoz, 3 Boulevard Fleming, 25000 Besançon**
 - Mail : **fgarnache@chu-besancon.fr**
 - Tél. : **03 70 63 25 77**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) :
+8 (étudiants en DES de Biologie ou professionnels déjà diplômés Bac+8 à Bac+16)
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) :
+8 (étudiants en DES de Biologie ou professionnels déjà diplômés Bac+8 à Bac+16)

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : 2024-2025

DIU prend suite au DU Cytologie Hématologique créé en 2005

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2024-2025**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE
 Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Adresse : **19 rue Ambroise Paré, 25030 BESANCON**
- Directeur : **Pr Thierry MOULIN**
- Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr
- Tél. : **03 81 66 56 30**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : Aucune
 (À décliner pour toutes les composantes associées)

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :
 À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

Nom de l'établissement : **Faculté de Pharmacie**

- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : **7 avenue de la Forêt de la Haye 54500 VANDOEUVRE LES NANCY**
- Directeur : **Pr Raphaël DUVAL**
 Email : pharma-dir@univ-lorraine.fr
 Tél. : **03 72 74 72 60**
- Responsable pédagogique : **Julien PERRIN**
 Email : julien.perrin@univ-lorraine.fr
- Adresse : **7 avenue de la Forêt de la Haye 54500 VANDOEUVRE LES NANCY**
 Tél. : **03 72 74 72 60**
- Nature du partenariat :

Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine, de maïeutique et sciences de la santé**

- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : **4 rue Kirschleger 67000 STRASBOURG**
- Tel
- Directeur : **Pr Jean SIBILIA**
 Email : jean.sibilia@unistra.fr
 Tél. : **03 68 85 34 98**
- Responsable pédagogique : **Pr Laurent MAUVIEUX**
 Email : Laurent.MAUVIEUX@chru-strasbourg.fr
 Adresse : **Laboratoire d'hématologie des HUS 3 Avenue Molière 67200 Strasbourg**
 Tél. : **03 88 12 75 21/27**
- Nature du partenariat :

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :
 Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

- **Besançon**
- **Nancy**
- **Strasbourg**

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Au titre de la formation initiale :

Permettre aux étudiants en DES de biologie médicale de recevoir une formation théorique et pratique approfondie en hématologie-cytologie après avoir réalisé 1 ou 2 stages en cytologie hématologique.

Au titre de la formation continue :

Proposer aux biologistes hospitaliers et libéraux une mise à jour de leur compétence acquise s'appuyant sur les données fondamentales et thérapeutiques récentes.

Bénéficier de la compétence professionnelle de différents cytologistes dans la région « Est » et apporter dans cette zone une offre de formation nécessaire (DIU existant région Grand Ouest et Sud).

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :
 - **Médecin biologiste J1201**
 - **Pharmacien biologiste J1201**
 - **Internes en DES de biologie médicale (phase approfondissement ou Dr Junior après avoir réalisé 1 ou 2 stages en Hématocytologie)**

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS **AUCUN**

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUVI :

- Présentiel**
- Distanciel
- Hybride
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

- **Médecin ou pharmacien biologiste exerçant déjà en hématologie cytologique**
- **Internes en DES de biologie médicale (phase approfondissement ou Dr Junior après avoir réalisé 1 ou 2 stages en Hématocytologie)**

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée (**Bac +8 à Bac +16**)

Formation initiale

- Titulaires du DES de Biologie Médicale
- Internes en cours d'obtention du DES de Biologie Médicale (phase approfondissement ou Dr Junior après avoir réalisé 1 ou 2 stages en Hématocytologie)

Formation continue :

- Médecins ou pharmaciens biologistes en cours d'exercice ou non, hospitaliers ou libéraux

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **106h30**
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : **pas de stage**

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Formation d'octobre année n à mai année n+1, composée de 5 modules de 3 ou 4 jours (16 jours d'octobre année n à mai année n+1) sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques (lecture de lames au microscope, 1 microscope par étudiant)

Les Cours Magistraux et les Travaux Pratiques sont encadrés par des PU-PH et Biologistes – Praticiens Hospitaliers en Hématologie Cellulaire.

Rédiger une synthèse de présentation.

*Contexte, **objectifs**, plus-value.*

L'objectif est de dispenser un enseignement complet en hématologie-cytologie afin de répondre aux exigences de la discipline cytologique dans un laboratoire d'hématologie hospitalo-universitaire, hospitalier général ou dans un plateau technique à spécialisation hématologique en secteur libéral, pour permettre aux biologistes d'acquérir les compétences nécessaires au diagnostic et au suivi des hémopathies.

Cette formation apportera aux biologistes hospitaliers et libéraux un haut niveau de compétence dans un domaine actuellement basé sur l'expérience personnelle essentiellement, et leur permettra de participer activement à des groupes de travail multicentriques dans la discipline hématologique, et aux sociétés savantes concernées.

Programme détaillé :

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
<p>Module 1 : Concepts généraux myélogrammes – cellules sanguines ; Anomalies non malignes de l'adulte ; Pédiatrie moelle et sang, maladies de surcharge ; Syndrome myéloprolifératif ; Mastocytose, Hyperéosinophilie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de diagnostiquer ou d'apporter une orientation diagnostique suffisante • Orienter les explorations complémentaires nécessaires pour finaliser un diagnostic 	<p>Cas clinico-biologiques documentés Lames Microscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique : épreuve écrite de 30 minutes (questions rédactionnelles) - Examen pratique : épreuve pratique de 30 minutes évaluation sur lames
<p>Module 2 : Leucémies aiguës</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de diagnostiquer ou d'apporter une orientation diagnostique suffisante • Orienter les explorations complémentaires nécessaires pour finaliser un diagnostic 	<p>Cas clinico-biologiques documentés Lames Microscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique : épreuve écrite de 30 minutes (questions rédactionnelles) - Examen pratique : épreuve pratique de 30 minutes évaluation sur lames
<p>Module 3 : Globules Rouges et plaquettes, liquides biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de diagnostiquer ou d'apporter une orientation diagnostique suffisante • Orienter les explorations complémentaires nécessaires pour finaliser un diagnostic 	<p>Cas clinico-biologiques documentés Lames Microscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique : épreuve écrite de 30 minutes (questions rédactionnelles) - Examen pratique : épreuve pratique de 30 minutes évaluation sur lames
<p>Module 4 : Les syndromes myélodysplasiques et les syndromes myélodysplasique/myéloprolifératifs Adultes et enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de diagnostiquer ou d'apporter une orientation diagnostique suffisante • Orienter les explorations complémentaires nécessaires pour finaliser un diagnostic 	<p>Cas clinico-biologiques documentés Lames Microscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique : épreuve écrite de 30 minutes (questions rédactionnelles) - Examen pratique : épreuve pratique de 30 minutes évaluation sur lames
<p>Module 5 : Les lymphomes (bas grade, haut grade, T et NK, maladie de Hodgkin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de diagnostiquer ou d'apporter une orientation diagnostique suffisante • Orienter les explorations complémentaires nécessaires pour finaliser un diagnostic 	<p>Cas clinico-biologiques documentés Lames Microscopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique : épreuve écrite de 30 minutes (questions rédactionnelles) - Examen pratique : épreuve pratique de 30 minutes évaluation sur lames

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Diplôme
- Lettre de motivation
- CV pour les non professionnels de santé

Non

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Responsable pédagogique

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Commission pédagogique : 1 membre de chaque université participant à la formation

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Responsable pédagogique de la formation.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

- **Examen théorique : épreuve écrite de 3h (questions rédactionnelles)**
- **Examen pratique : épreuve pratique de 3h évaluation sur lames (6 à 8 lames) : myélogramme ou NFS, orientation diagnostic et analyses complémentaires à réaliser**
- **Les épreuves ne se compensent pas entre elle, pour valider le DIU, il faut obtenir la moyenne à l'examen théorique et à l'examen pratique.**
- **2e session en septembre**
- **Pas de mémoire**
- **Pas de stage**
- **Redoublement : si l'étudiant ne doit repasser que l'examen, exonération du coût pédagogique.**
- **Si l'étudiant doit aussi suivre les enseignements, paiement intégral de la formation.**
- **Assiduité obligatoire**

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

- **1 membre de chaque université participant à la formation (Besançon, Nancy, Strasbourg) HU ou médecin / pharmacien non universitaire participant à la formation**

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- **Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)**
- **Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs**
- **Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes**

Évaluation à chaud des enseignements par les étudiants, réalisée par une enquête de satisfaction envoyée par mail aux apprenants à l'issue de chaque module de la formation. Les questionnaires sont à compléter en ligne via l'application Lime Survey de l'UFC. Le bilan de la formation est réalisé par l'équipe pédagogique lors du

comité de perfectionnement qui est organisé annuellement et les actions de correction sont mises en place pour l'année suivante.

La synthèse du bilan et les actions à mener sont transmises dans le Compte Rendu du Comité de Perfectionnement.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...) Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

Les résultats des questionnaires serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration en continu, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en <u>Équivalent TD</u>	Ref Apogée (le cas échéant)	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
Module 1 : UE1- EC1.1 : Concepts généraux, myélogramme-cellules sanguines, Anomalies non malignes de l'adulte ; (Sang et Moelle Osseuse)	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/UFC Besançon	2		4		6	5h40	
Module 1 : UE1- EC1.2 : Anomalies non malignes de l'adulte (Sang et Moelle Osseuse)	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/UFC Besançon	2		4		6	5h40	
Module 1 : UE1- EC1.3 : Pédiatrie Moelle et sang, Maladies de surcharge	47	Nom : Sandrine PUYRAIMOND Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	2		2		4	4h20	
Module 1 : UE1-EC1.4 : Classification OMS/ICC des Syndrome myéloprolifératif (SMP)	47	Nom : Francis GIRODON Qualité : PUPH Etablissement : UB	1				1	1h30	
Module 1 : UE1-EC1.5 : Physiopathologie et diagnostic des SMP	47	Nom : Francis GIRODON Qualité : PUPH Etablissement : UB	2				2	3h	
Module 1 : UE1-EC1.6 : Cytologie des SMP sanguine et médullaire	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/UFC Besançon	2		3		5	5h	
Module 1 : UE1-EC1.7 : Biologie Moléculaire des SMP	47	Nom : Francis GIRODON Qualité : MCU-PH Etablissement : CHU/UFC Besançon	2				2	3h	
Module 1 : UE1-EC1.8 : Cytogénétique des SMP	47	Nom : Marie-Agnès COLLONGE-RAME Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	1				1	1h30	
Module 1 : UE1-EC1.9 : Les mastocytes	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/UFC Besançon	1				1	1h30	
Module 1 : UE1-EC1.10 : Hypereosinophilie	47	Nom : Anne ROGGY Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	1				1	1h30	

Module 2 : UE2-EC2.1 : Cytologie des Leucémies Aigües Myéloblastiques (LAM)	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/JFC Besançon	2	3	5	5
Module 2 : UE2-EC2.2 : Cytologie des Leucémies Aigües Lymphoblastiques (LAL)	47	Nom : Anne ROGGY Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	1	3	4	3h30
Module 2 : UE2-EC2.3 : Leucémies Aigües rares : BPDON, LA Basophiles, MPAL, etc	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/JFC Besançon	1	4	5	4h10
Module 2 : UE2-EC2.4 : Immunophénotypage LAM, LAL	47	Nom : Thomas FOURNERET Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	2		2	3
Module 2 : UE2-EC2.5 : Biologie Moléculaire	47	Nom : Florian RENOSI Qualité : MCU-PH Etablissement : CHU/JFC Besançon	2		2	3
Module 2 : UE2-EC2.6 : Cytogénétique	47	Nom : Marie-Agnès COLLONGE-RAME Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	2		2	3
Module 3 : UE3-EC3.1 : Morphologies érythrocytaires - généralités	47	Nom : Julien PERRIN Qualité : MCU-PH Etablissement : Faculté de Nancy	1	2	3	2h50
Module 3 : UE3-EC3.2 : Hémoglobinopathies	47	Nom : Julien PERRIN Qualité : MCU-PH Etablissement : Faculté de Nancy	1,5	2	3,5	3h35
Module 3 : UE3-EC3.3 : Membranopathies et enzymopathies	47	Nom : Julien PERRIN Qualité : MCU-PH Etablissement : Faculté de Nancy	1,5	1	2,5	2h55
Module 3 : UE3-EC3.4 : Dyséthropoïèses congénitales	47	Nom : Julien PERRIN Qualité : MCU-PH Etablissement : Faculté de Nancy	1	1	2	2h10
Module 3 : UE3-EC3.5 : Morphologie plaquettaire dans les thrombopénies /thrombopathies congénitales	47	Nom : Jean François LESEVE Qualité : PH Etablissement : CHU de Nancy	2	1,5	3,5	4
Module 3 : UE3-EC3.6 : Cytologie des liquides biologiques	47	Nom : Delphine GERARD Qualité : PH Etablissement : CHU de Nancy	1	2	3	2h50
Module 3 : UE3-EC3.7 : Mises en situation / Révisions	47	Nom : Julien PERRIN Qualité : MCU-PH Etablissement : Faculté Nancy		2	2	1h20

Module 4 : UE4-EC4.1 : Classification OMS/ICC des SMD et SMP/SMD	47	Nom : Alice EISCHEN Qualité : PH Etablissement : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.2 : Cytologie des SMD, sanguine et médullaire	47	Nom : Anne-Cécile GALOISY Qualité : PH Etablissement : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.3 : Apport de la cytométrie dans les LMMC, SMD, HPN	47	Nom : Delphine ROLLAND Qualité : PH Etablissement : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.4 : Cytogénétique des SMD et SMP/SMD	47	Nom : Carine GERVAIS Qualité : PUPH Etablissement : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.5 : Biologie moléculaire des SMD et SMP/SMD	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.6 : L'avis du clinicien	47	Nom : Luc FORNECKER Qualité : PUPH Etablissement : Institut de Cancérologie Strasbourg Nom : Celestine SIMAND Qualité : PUPH Etablissement : Institut de Cancérologie Strasbourg	1				1	1h30
Module 4 : UE4-EC4.7 : Aspects sanguin et médullaire des SMD et SMP/SMD	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg				2	2	1h20
Module 4 : UE4-EC4.8 : Aspects des MDs (dont del5q, SF3B1, inv(3)), uni ou multi-lignées, avec ou sans excès de blastes	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg				2	2	1h20
Module 4 : UE4-EC4.9 : LMMC / JMML	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg				2	2	1h20
Module 4 : UE4-EC4.10 : MDS/MPN avec neutrophilie	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg				2	2	1h20
Module 4 : UE4-EC4.11 : MDS/MPN-RS-T	47	Nom : Laurent MAUVIEUX Qualité : PUPH Etablissement : Faculté de Strasbourg				2	2	1h20

Module 5 : UE5-EC5.1 : Introduction : lymphopoièse et physiopathologie des lymphomes	47	Nom : Florian RENOSI Qualité : MCU-PH Etablissement : CHU/UFC Besançon	1	1	2	2h10
Module 5 : UE5-EC5.2 : Aspects cytologiques et phénotypiques des lymphomes B de bas grade	47	Nom : Lucile BASEGGIO Qualité : PH Etablissement : HC/CH de Lyon	3	3	6	6h30
Module 5 : UE5-EC5.3 : Aspects cytologiques et phénotypiques des lymphomes B de haut grade	47	Nom : Lucile BASEGGIO Qualité : PH Etablissement : HC/CH de Lyon	1	1	2	2h10
Module 5 : UE5-EC5.4 : Aspects cytologiques et phénotypiques des lymphomes T	47	Nom : Lucile BASEGGIO Qualité : PH Etablissement : HC/CH de Lyon	1	1	2	2h10
Module 5 : UE5-EC5.5 : Aspects cytologiques et phénotypiques des lymphomes NK	47	Nom : Francine GARNACHE-OTTOU Qualité : PUPH Etablissement : CHU/UFC Besançon	1	1	2	2h10
Module 5 : UE5-EC5.5 : Le lymphome de Hodgkin	47	Nom : Sandrine PUYRAIMOND Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	1	1	2	2h10
Module 5 : UE5-EC5.2 : Apport de la biologie moléculaire dans le diagnostic des lymphomes	47	Nom : Florian RENOSI Qualité : MCU-PH Etablissement : CHU/UFC Besançon	2	2	4	4h20
Module 5 : UE5-EC5.2 : Apport de la cytogénétique dans le diagnostic des lymphomes	47	Nom : Marie-Agnès COLLONGE-RAME Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon	2		2	3h
			52	0	106h30	114h30
				54h 30		

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : GARNACHE-OTTOU Prénom : Francine Qualité : PU-PH	Université de Franche-Comté	Université de Franche-Comté	Titulaire	29h10 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : MAUVIEUX Prénom : Laurent Qualité : PU-PH	Université de Strasbourg	Université de Strasbourg	Titulaire	8h10 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : PERRIN Prénom : Julien Qualité : MCU-PH	Université de Lorraine	Université de Lorraine	Titulaire	12h50 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				
Nom : RENOSI Prénom : Florian Qualité : MCU-PH	Université de Franche-Comté	Université de Franche-Comté	Titulaire	9h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
TOTAL				59h40

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : BASEGGIO Prénom : Lucile Qualité : PH	Hospices Civils – CH de Lyon	Université de Lyon Sud	10h50 ETD Dont 10h50 ETD rémunérées
Nom : COLLONGE-RAME Prénom : Marie-Agnès Qualité : PH	CHU Besançon	Université de Franche-Comté	7h30 ETD Dont 7h30 ETD rémunérées
Nom : FOURNERET Prénom : Thomas Qualité : PH	CHU Besançon	Université de Franche-Comté	3h00 ETD Dont 3h00 ETD rémunérées
Nom : GIRODON Prénom : Thomas Qualité : PU-PH	CHU/UB Dijon	Université de Franche-Comté	7h30 ETD Dont 7h30 ETD rémunérées
Nom : PUYRAIMOND Prénom : Sandrine Qualité : PH	CHU Besançon	Université de Franche-Comté	6h30 ETD Dont 6h30 ETD rémunérées
Nom : ROGGY Prénom : Anne Qualité : PH	CHU Besançon	Université de Franche-Comté	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nom : GERARD Prénom : Delphine Qualité : PH	CHU Nancy	Université de Nancy	2h50 ETD Dont 2h50 ETD rémunérées
Nom : LESEVE Prénom : François Qualité : PH	CHU Nancy	Université de Nancy	4h00 ETD Dont 4h00 ETD rémunérées
Nom : EISCHEN Prénom : Alice Qualité : PH	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : GALOISY Prénom : Anne-Cécile Qualité : PH	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : ROLLAND Prénom : Delphine Qualité : PH	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : GERVAIS Prénom : Catrine	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD

Qualité : PH			remunérées
Nom : FORNECKER Prénom : Luc Qualité : Clinicien	Institut de Cancérologie de Strasbourg (ICANS)	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD remunérées remunérées
Nom : SIMAND Prénom : Célestine Qualité : Clinicien	Institut de Cancérologie de Strasbourg (ICANS)	Université de Strasbourg	1h30 ETD Dont 1h30 ETD remunérées
TOTAL			54h50

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	18632,63 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	10
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	15
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue ayant un financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	2000,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue ayant un financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	18,78 euros
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue sans financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1500,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue sans financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	14,00 euros
TARIF INDIVIDUEL par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	500,00 euros
TARIF HORAIRE par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	5,00 euros

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ² par stagiaire en formation continue ayant un financement payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00</u> euros (en 2023-2024)	<u>2000.00</u> euros (compléter)	<u>2170.00</u> euros (compléter)

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par stagiaire en formation continue sans financement payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1500.00</u> euros (compléter)	<u>1670.00</u> euros (compléter)

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00</u> euros (en 2023-2024)	<u>500.00</u> euros (compléter)	<u>6700.00</u> euros (compléter)

10. VISA

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Francine GARNACHE OTTOU	Le 29/03/2024		Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFC-EFS/BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	02/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	05/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : <u>08 / 04 / 2024</u> Signature et cachet : 

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Cytologie Hématologique

Daté du :

20/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		10 491,88 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		774,00 €
Déplacements des enseignants		139,00 €
Hébergement des enseignants		180,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		300,00 €
Frais complémentaires		40,00 €
Dépenses hors charges		11 924,88 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	4 844,48 €
Charges UFR ou IUT	10%	1 863,26 €
Cout total du DU DIU		18 632,63 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		18 632,63 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		10
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 863,26 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue avec financement, hors droits universitaires		2 000 €
---	--	---------

Tarif horaire		18,78
---------------	--	-------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue sans financement, hors droits universitaires		1 500 €
---	--	---------

Tarif horaire		14 €
---------------	--	------

Prix de la formation par inscrit en formation initiale, hors droits universitaires		500 €
--	--	-------

Tarif horaire		5 €
---------------	--	-----

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		106,5
Enseignants de l'UFC		
	nbre h CM	
	nbre h TD	59,66
	nbre h TP	
	Total eq TD	59,66
	Cout enseignant UFC	7 159,20 €
Vacataires		
	nbre h CM	
	nbre TD	54,5
	nbre h TP	
	Total eq TD	54,5
	Cout vacataire	3 332,68 €
Total	Cout total enseignement	10 491,88 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 € *cout horaire TD enseignant*

61,15 € *cout horaire TD vacataire*

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	3	774,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				774,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
2 repas (L.Baseggio + F.Girodon)	40,00 €
Coût total des frais supplémentaires	40,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
1 AR Lyon (LBaseggio)	1	Train	105,00 €	
1 AR Dijon (FGirodon)	1	Train	34,00 €	
Total des frais de déplacement			139,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
2 nuit hôtel (LBaseggio)	2	2	180,00 €	
Total des frais de déplacement			180,00 €	

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DIU D'ARTHROSCOPIE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR des Sciences de la Santé, 19 rue Ambroise Paré, 25000 BESANCON

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **Dr LOISEL François**
- Statut : **Maitre de Conférence des Universités**
- Coordonnées professionnelles : **Service de Chirurgie Orthopédique, Traumatologique, Plastique et Reconstructrice, SOS mains, CHU J. Minjoz, 3 Bd A. Fleming, 25000 Besançon**
- Téléphone : **0631987532**
- Mail : **floisel@chu-besancon.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+6**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+6**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2024-2025**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION**COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :**

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Adresse : **19 rue Ambroise Paré**
- Directeur : **Monsieur le Doyen, le Pr Thierry MOULIN**
- Email : **direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 63 08 22 00**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : Aucune

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement : **Université Côte d'Azur, Faculté de médecine**
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse : **28 avenue Valombrose 06107 NICE Cedex 2**
 - Directeur : **Monsieur le Pr Jean DELLAMONICA**
 - Email : **diane.dubreuil@univ-cotedazur.fr**
 - Tél. : **04 89 15 34 00**
 - Responsable pédagogique : **Pr Jean-François GONZALEZ**
 - Email : **gonzalez.jf@chu-nice.fr**
 - Tél. : **04 92 03 27 60**
 - Nature du partenariat :
 - **Aix-Marseille, Bordeaux II ; Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris VII, paris XIII, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Versailles-St-Quentin.**

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

Potentiellement, chaque année sur 3 universités parmi les universités co-habilitées : **Aix-Marseille, Bordeaux II ; Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris VII, paris XIII, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Versailles-St-Quentin.**

Pour l'année 2023-2024 par exemple : **Strasbourg, Rennes, Nice.**

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

L'argumentaire pour la création du Diplôme Interuniversitaire d'Arthroscopie s'appuie sur le besoin croissant de spécialisation dans les techniques arthroscopiques avancées en chirurgie orthopédique, en réponse à l'évolution rapide des technologies médicales et à la demande accrue pour des interventions moins invasives. Les principaux demandeurs de cette formation sont les internes en orthopédie et les chirurgiens orthopédistes, cherchant à perfectionner leurs compétences pratiques et théoriques en arthroscopie. Ce programme répond à un besoin régional spécifique car les antennes les plus proches de cette formation sont en Alsace (Strasbourg) ou Lorraine (Nancy). Il n'y a pas de centres universitaires de formation au DIU d'arthroscopie en Bourgogne-Franche-Comté.

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :

J1102 médecin

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS : **Aucun**

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel**
- Distantiel
- Hybride
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distantiel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

- **Internes du DES de chirurgie orthopédique**
- **Internes du DES de chirurgie orthopédique pédiatrique**
- **Dr Junior de chirurgie orthopédique**
- **Chirurgien orthopédiste déjà thésé et diplômé**

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

Sont admis à s'inscrire, après avis du responsable régional :

- Les étudiants français ou étrangers en cours de spécialisation dans le domaine de la chirurgie orthopédique et traumatologique,
- Les étudiants étrangers inscrits à une DFMSA / DFMS dans la spécialité « chirurgie orthopédique et traumatologique »,
- Les titulaires du diplôme d'État français, ou d'un pays de la CEE, de Docteur en médecine, spécialistes en chirurgie orthopédique et traumatologique, dans le cadre de la formation médicale continue,
- Les médecins spécialistes en chirurgie orthopédique qui sont qualifiés dans leur pays d'origine, après accord du responsable régional du DIU et du coordonnateur inter-régional du DIU.
- Les étudiants doivent avoir l'accord d'un moniteur responsable de leur stage qui doit être membre titulaire de la Société Francophone d'Arthroscopie, reconnu membre formateur par le bureau du D.I.U et de la SFA.

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **36h**
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : **240h**

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

-Enseignement théorique : 3 séminaires de 2 à 3 jours en présentiel obligatoires regroupés par thème : Genou, Epaulle, autres articulations.

-Enseignement pratique : 1 stage pratique de 6 mois (ou 2x 3 mois) au sein de chaque structure des membres formateurs partout en France avec présence de 2 demi-journées par semaine minimum avec le membre formateur.

L'enseignement théorique ne sera pas délivré sur Besançon. L'étudiant inscrit sur l'UFR Santé de Besançon suivra l'enseignement pratique au CHRU de Besançon.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

Le Diplôme Interuniversitaire d'Arthroscopie, organisé par la Société Francophone d'Arthroscopie (SFA), vise à former les professionnels de santé, particulièrement ceux spécialisés en chirurgie orthopédique, aux techniques avancées d'arthroscopie. Cette formation, d'une durée d'un an, comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés sous forme de séminaires et stage clinique. Les objectifs incluent l'acquisition de compétences spécifiques en arthroscopie pour le diagnostic et le traitement des pathologies articulaires, l'amélioration de la pratique chirurgicale et la promotion de la recherche dans ce domaine

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques <i>(séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)</i>	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Séminaire Epaule	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des procédures arthroscopiques simples et complexes au niveau de l'articulation de l'épaule diagnostiquer précisément les pathologies articulaires de l'épaule 	Cours théorique, supports de présentation classiques	Examen écrit commun pour les 3 séminaires Inscription obligatoire sur SIDES NG. (/20) Un mémoire original, illustré ou non, dont le sujet est proposé par le moniteur responsable de du stage (/20)
Séminaire Genou	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des procédures arthroscopiques simples et complexes au niveau de l'articulation du genou diagnostiquer précisément les pathologies articulaires du genou 	Cours théorique, supports de présentation classiques	Examen écrit commun pour les 3 séminaires Inscription obligatoire sur SIDES NG. (/20) Un mémoire original, illustré ou non, dont le sujet est proposé par le moniteur responsable de du stage (/20)
Séminaire autres articulation (Hanche, cheville, poignet)	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des procédures arthroscopiques simples et complexes au niveau des articulations des hanches, chevilles et poignets diagnostiquer précisément les pathologies articulaires de hanches, chevilles et poignets 	Cours théorique, supports de présentation classiques	Examen écrit commun pour les 3 séminaires Inscription obligatoire sur SIDES NG. (/20) Un mémoire original, illustré ou non, dont le sujet est proposé par le moniteur responsable de du stage (/20)
Stage pratique avec moniteur	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des procédures arthroscopiques simples et complexes toutes articulations confondues appliquer les techniques les plus récentes en chirurgie arthroscopique 	Terrain (bloc opératoire), utilisation de simulateur arthroscopique au laboratoire de simulation chirurgicale	Une fiche d'évaluation du stage rempli par le moniteur de stage

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité
- Diplôme
- CV
- Lettre de motivation
- Photo

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le Directeur de la composante.

Le responsable pédagogique de la formation

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée du :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Le responsable pédagogique de la formation

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION : *La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.*

Le responsable pédagogique de la formation

PERSONNE OU INSTANCE COMPETENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

Le responsable pédagogique de la formation

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

LES STAGES PRATIQUES

- Pour chaque étudiant, le moniteur responsable du stage doit être membre titulaire de la Société Francophone d'Arthroscopie, reconnu membre formateur par le bureau du D.I.U et de la SFA. Cf. <http://www.sofarthro.com/le-congres/diu/stages-et-formateurs>
- Le stage est sanctionné par une fiche d'évaluation complétée par le moniteur de stage et adressée par celui-ci au plus tard le 1er Septembre de l'année universitaire en cours.

L'EXAMEN ECRIT

- Il a lieu en juin et dure 2h (inscription obligatoire sur SIDES NG).

LE MEMOIRE

- Le mémoire original, illustré ou non, dont le sujet est proposé par le moniteur responsable de votre stage, doit être dactylographié, et comporter au minimum 25 pages et une bibliographie.
- La soumission du mémoire est une condition indispensable pour permettre le redoublement.
- Le mémoire est noté de 0 à 20.
- En cas de note moyenne inférieure à 10/20, une double correction sera décisionnelle.
- Les mémoires ayant obtenu une note supérieure à la moyenne pourront être publiés sur le site de la SFA, sauf mention contraire de l'auteur.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

8 membres, responsables régionaux (Ile de France, Nord Ouest, Nord Est, Ouest, Rhône-Alpes, Sud, Sud-Est et Sud Ouest) du bureau du DIU, tous professeurs de chirurgie orthopédique

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)
- Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs
- Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes

La collecte des appréciations se fera sous forme d'enquêtes de satisfaction.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...) Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction
- Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues
- Autres

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants
 - Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures
 - Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
Séminaire 1 : Coude		Nom : GONZALEZ Jean-François Qualité : PUPH Établissement : Hôpital Pasteur 2 Nice	12				12	18	
Séminaire 2 : Epaule		Nom : GONZALEZ Jean-François Qualité : PUPH Établissement : Hôpital Pasteur 2 Nice	12				12	18	
Séminaire 3 : autres articulations		Nom : GONZALEZ Jean-François Qualité : PUPH Établissement : Hôpital Pasteur 2 Nice	12				12	18	
		Nom : Qualité : Établissement :							
Stage		Nom : LOISEL François Qualité : MCUPH Établissement : CHU Besançon Nom : GALLINET David Qualité : Établissement : CHU Besançon				240	240		
Total			36			240	276	54	

L'enseignement théorique ne sera pas délivré sur Besançon. L'étudiant inscrit sur l'UFR Santé de Besançon suivra l'enseignement pratique au CHRU de Besançon.

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : LOISEL Prénom : FRANCOIS Qualité : MCUPH	CHU Minjoz Besançon	CHU Minjoz Besançon	Titulaire	0h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				
Nom : GONZALEZ Prénom : Jean-François Qualité : PUPH	Hôpital Pasteur 2 Nice	Hôpital Pasteur 2 Nice		54h ETD Dont 54h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :				h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL				54h ETD

Le responsable de Besançon n'intervient que pour la responsabilité pédagogique du stage.

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : GALLINET Prénom : DAVID Qualité : Médecin	Clinique Saint Vincent à Besançon	Clinique Saint Vincent à Besançon	0h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			0h ETD

L'intervenant n'intervient que pour l'encadrement du stage



9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	10125 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	3
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	5
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue ayant un financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1200,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue ayant un financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	33,00 euros

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue sans financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	600,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue sans financement (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	17,00 euros

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

TARIF INDIVIDUEL par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	360,00 euros
TARIF HORAIRE par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	10,00 euros

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ² par stagiaire en formation continue ayant un financement payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1200,00</u> euros (compléter)	<u>1370,00</u> euros (compléter)

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ⁴ par stagiaire en formation continue sans financement payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>600,00</u> euros (compléter)	<u>770,00</u> euros (compléter)

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁵ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ⁶ par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>360,00</u> euros (compléter)	<u>530,00</u> euros (compléter)

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr François Loisel	<u>15/03/2024</u>		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	<u>18/03/2024</u>		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mme Pascal Gillon	<u>25/03/2024</u>		

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁵ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁶ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr Le Doyen, Le Pr Thierry Moulin	Date : <u>02 / 04 / 2024</u> Signature et cachet : 

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU d'Arthroscopie

Daté du :

15/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		6 480,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		6 480,00 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	2 632,50 €
Charges UFR ou IUT	10%	1 012,50 €
Cout total du DU DIU		10 125,00 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		10 125,00 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		3
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		3 375,00 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue avec financement, hors droits universitaires		1 200 €	Alignement av
---	--	---------	---------------

Tarif horaire		33 €
---------------	--	------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		36
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		36
nbre h TD		
nbre h TP		
Total eq TD		54
Cout enseignant UFC		6 480,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	6 480,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

DIU ECHOCARDIOGRAPHIE GRAND EST : OPTION MEDECIN

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTES DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

- UFR des Sciences de la Santé de Besançon
- Université des Sciences de Santé de Dijon
- Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé de Nancy
- UFR de Médecine et de Pharmacie de Reims
- Faculté de médecine de Strasbourg

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- **Nom et prénom : Pr CHOPARD Romain**
- **Statut : PU PH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : romain.chopard@univ-fcomte.fr**
- **Nom et prénom : Dr EICHER Jean-Christophe**
- **Statut : MCUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : jean-christophe.eicher@chu-dijon.fr**
- **Nom et prénom : Pr HUTTIN Olivier**
- **Statut : PUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : o.huttin@chru-nancy.fr**

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

- **Nom et prénom : Pr NAZEYROLLAS Pierre**
- **Statut : PUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : pierre.nazeyrollas@univ-reims.fr**
- **Nom et prénom : Dr TRINH Annie**
- **Statut :**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : annie.trinh@chru-strasbourg.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+6**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+6**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 2 années**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- **La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2025/2026**
- **La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2026/2027**
- **La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /**

Le DIU existe depuis 40ans. Ce document est une mise à jour entre les 5 Universités co-habilitées**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE**

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION**COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :**

- **Nom de l'établissement : UFR des Sciences de la Santé**
- **Adresse : 19 rue Ambroise Paré**
- **Directeur : Pr Thierry Moulin**
 - Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
 - Tél. : 0381665630**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : AUCUNE

(À décliner pour toutes les composantes associées)

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- **Nom de la composante : Faculté de médecine de Nancy – Université de Lorraine**
- **Adresse : 9 avenue de la forêt de Haye 54505 Vandoeuvre les Nancy**
- **Directeur : Pr Marc BRAUN**
- **Email : marc.braun@univ-lorraine.fr**
- **Tél. : 0372746000**
- **Nom de l'établissement : UFR Sciences de Santé Dijon**
- **Adresse : 7 bvd Jeanne d'Arc 21000 Dijon**
- **Directeur : Pr Marc MAYNADIE**
 - Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr**
 - Tél. : 0380393304**

- **Nom de l'établissement : UFR de médecine de Reims - Université de Reims**
- **Adresse : 51 rue Cognacq-Jay 51095 Reims Cedex**
- **Directeur : Pr Thi Bach Nga Pham**
Email : thi-bach-nga.pham@univ-reims.fr
Tél. : 0326918214

- **Nom de l'établissement : Faculté de médecine Strasbourg - Université de Strasbourg**
- **Adresse : 4 rue Kirchleger 67085 Strasbourg Cedex**
- **Directeur : Pr Jean SIBILIA**
Email : jean.sibilia@unistra.fr
Tél. : 0368853520

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

Nancy (présentiel et distanciel), les autres universités en distanciel

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :

Cardiologue J1102
Anesthésiste J1102

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

Aucun

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride**
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

Formation initiale : Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leurs études
Formation continue : professionnels en activité bénéficiant ou non d'une prise en charge

- internes en cardiologie et aux cardiologues diplômés,
- anesthésistes réanimateurs et MIR (médecine intensive et réanimation) en formation et diplômés,
- cardio-pédiatres,
- cardiologues étrangers,
- autres spécialités pourront prétendre à l'inscription sous réserve de besoins de services hospitaliers et de l'acceptation du dossier par les responsables du DIU.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée **Bac + 6**

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

La première année de formation du DIU Echocardiographie Grand Est – option médecin est commune avec le DIU Echocardiographie Grand Est - option paramédicale.

1ere année

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **22h**

Enseignement théorique : 4 séminaires au format hybride sous forme de 3 après-midis de cours par visioconférence, une journée complète en présentiel avec centre de simulation.

- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) :

Enseignement pratique pour une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle :

- **120 examens écho-cardiographiques (un port folio commun aux 5 universités sera à compléter). Cette formation pratique se déroulera dans les laboratoires d'échocardiographie des CHU de l'inter région, et dans les hôpitaux périphériques reconnus comme lieux de stage pour les internes et sera sanctionné par la validation d'un carnet de stage. Le carnet de stage est nominatif. Pour chaque examen complet réalisé personnellement par le stagiaire, doivent figurer la date, la pathologie examinée et la validation par le maître de stage du laboratoire habilité.**
- **10 demi-journées de stage sur l'année pour une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue uniquement pour les non-interne (outre leur activité écho-cardiographique habituelle dans le cadre de leur profession) au laboratoire d'échocardiographie du CHU référent.**

2° année

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **22h**

Enseignement théorique : 4 séminaires au format hybride sous forme de 3 après-midis de cours par visioconférence, une journée complète en présentiel avec centre de simulation.

- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) :

Enseignement pratique pour une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle :

- **120 examens écho-cardiographiques dont 20 eto (un port folio commun aux 5 universités sera à compléter).**
- **10 demi-journées de stage sur l'année pour une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue uniquement pour les non-interne (outre leur activité écho-cardiographique habituelle dans le cadre de leur profession) au laboratoire d'échocardiographie du CHU référent.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

Il est impératif pour tous les cardiologues d'avoir une compétence et une autonomie dans la pratique de l'échocardiographie-doppler cardiaque, examen essentiel actuellement dans la pratique de la discipline, quel qu'en soit le mode d'exercice.

Cette compétence est nécessaire également pour les pédiatres à orientation cardiologique et pour les réanimateurs, ainsi que pour certains anesthésistes, notamment ceux qui travaillent en chirurgie cardiaque.

Ce type de formation est organisé à l'échelle nationale avec un programme harmonisé sous forme de DIU inter régional. Pour la grande région Nord-Est, cet enseignement est commun pour sa partie théorique aux 5 CHU de la région : Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.

Le but du diplôme inter-universitaire d'échocardiographie Grand Est, est de délivrer un enseignement théorique et pratique de l'échocardiographie de façon homogène au sein d'Universités françaises.

L'échocardiographie est un examen indispensable et de base de l'exercice de la cardiologie et peut se révéler très utile dans d'autres spécialités médicales. Des connaissances théoriques poussées et une pratique soutenue sont nécessaires afin de l'utiliser correctement et de manière fiable.

Cette formation se base sur l'acquisition de compétences en échocardiographie transthoracique et transoesophagienne chez l'adulte et l'enfant. Les enseignements de la 1^{ère} année sont communs avec ceux du DIU Echocardiographie Grand Est option paramédicale.



Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

1^e année

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Bases théoriques de l'imagerie cardiaque, de ses différentes modalités	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p> <p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
Analyse des différentes structures cardiaques et de leur fonction	Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur

	<p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>		<p>tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)</p>
Pathologies valvulaires	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p> <p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>	<p>CM (hybride), TD, Centre de Simulation</p>	<p>Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant</p>
Stage	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT)</p>	<p>Simulation et vérification des compétences pratiques dans les CHU référents</p>	<p>Contrôle portfolio (120 échocardiographies) à la fin de</p>

	<p>et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p> <p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>		<p>chaque année. Pas de note mais une simple validation</p>
--	--	--	---

2^e année

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées <i>(Verbe d'action + complément)</i>	Outils pédagogiques <i>(séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)</i>	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Techniques avancées d'échocardiographie	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p> <p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p>	<p>CM (hybride), TD, Centre de Simulation</p>	<p>Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)</p>

	<p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>		
Pathologies diverses	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p> <p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
Stage	<p>Pour tous les étudiants médecins, être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) et transoesophagienne (ETO) chez l'adulte, et d'en tirer les conclusions de prise en charge qui en découlent.</p>	Simulation et vérification des compétences pratiques dans les CHU référents	Contrôle portfolio (120 échocardiographies) à la fin de chaque année. Pas de note mais une simple validation

	<p>Pour les cardio-pédiatres, être capable de réaliser une échocardiographie transthoracique et de diagnostiquer les principales cardiopathies congénitales de l'enfant.</p> <p>Pour les anesthésistes-réanimateurs et les MIR, acquérir les spécificités de l'examen des malades en réanimation, et de l'utilisation de l'échocardiographie transoesophagienne per opératoire au bloc chirurgical.</p> <p>Pour les cardiologues, être capable de réaliser une échocardiographie de stress et de maîtriser les nouvelles techniques (analyse de la déformation myocardique, écho 3D...) à la fin de la formation.</p>		
--	---	--	--

5. MODALITES DE CANDIDATURES

Les inscriptions administratives se déroulent dans chaque faculté.

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dernier diplôme d'état obtenu
- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Le responsable pédagogique de chaque université.

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

Le responsable pédagogique de chaque université.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

1^e année

- Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
- Contrôle portfolio à la fin de chaque année (pas de note mais une simple validation)
- Pas de mémoire

Pour être reçu à la 1^{ère} année, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite
L'accès à la 2^{ème} année se fera après la validation de l'écrit et du stage de la 1^{ère} année.

2^e année

- Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
- Contrôle portfolio à la fin de chaque année (pas de note mais une simple validation)
- Pas de mémoire

La délivrance du diplôme se fera à la validation des examens écrits et du stage pour les 2 années.

Une seule session est organisée chaque année (pas de session de rattrapage) : en cas de validation d'une première année, le droit de repasser la deuxième année est conservée pour les 2 prochaines : sessions d'examen de deuxième année.

Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a été reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 3 années maximum.

En cas d'échec, il devra se réinscrire l'année suivante et n'aura rien validé.

Pas de stage obligatoire pour les internes de cardiologie mais participation obligatoire à l'activité d'échocardiographie dans les différents hôpitaux reconnus comme terrain de stage ; pour les non-internes en cardiologie,

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Le jury est composé des enseignants hospitalo-universitaires responsable de la formation dans chaque faculté, ainsi que des médecins échographistes non universitaires qui participent à l'enseignement théorique et pratique.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)
- Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs
- Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes

Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par SeFoC'AI.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil du temps et une réponse personnalisée sera apportée par la personne compétente (Service formation continue santé, SeFoC'AI, responsable pédagogique). Un dossier électronique sera constitué avec l'ensemble des réclamations, des échanges et des réponses apportées.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction
- Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues
- Autres

Les résultats de l'enquête de satisfaction permettront d'aider à améliorer ou à ajuster le contenu de la formation.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants
 - Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures
 - Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

1^{er} année

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
Bases théoriques de l'imagerie cardiaque, de ses différentes modalités	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>	4		4		8	8h40	
Analyse des différentes structures cardiaques et de leur fonction	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>	4		3		7	8h00	
Pathologies valvulaires	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH</p>	4		3		7	8h00	

		<p>Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
<p>Stage</p> <p>120 examens écho-cardiographiques 10 demi-journées de mise en situation professionnelles pour les non internes</p>	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
Total			12		10		22	24h40

2^e année

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
Techniques avancées d'échocardiographie	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier</p>	6		5		11	12h20	

		<p>Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
Pathologies diverses	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>	6	5		11	12h20	
<p>Stage</p> <p>120 examens écho-cardiographiques (dont 20 ETO)</p> <p>10 demi-journées de mise en situation professionnelles pour les non internes</p>	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
Total			12		10		22	24h40

1^e année

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : CHOPARD Prénom : Romain Qualité : PUPH	UFR Santé Besançon	UFR Santé Besançon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h ETD
Nom : HUTTIN Prénom : Olivier Qualité : PUPH	Nancy	Nancy	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
Nom : EICHER Prénom : Jean-Christophe Qualité : PUPH	Dijon	Dijon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées
Nom : NAZEYROLLAS Prénom : Pierre Qualité : PUPH	Reims	Reims	T	1h20 ETD Dont 1h20 ETD rémunérées
Nom : TRINH Prénom : Annie Qualité : MCUPH	Strasbourg	Strasbourg	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
TOTAL				24h40

1^e année

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			0

2^e année

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : CHOPARD Prénom : Romain Qualité : PUPH	UFR Santé Besançon	UFR Santé Besançon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h ETD
Nom : HUTTIN Prénom : Olivier Qualité : PUPH	Nancy	Nancy	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
Nom : EICHER Prénom : Jean-Christophe Qualité : PUPH	Dijon	Dijon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées
Nom : NAZEYROLLAS Prénom : Pierre Qualité : PUPH	Reims	Reims	T	1h20 ETD Dont 1h20 ETD rémunérées
Nom : TRINH Prénom : Annie Qualité : MCUPH	Strasbourg	Strasbourg	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
TOTAL				24h40

2^e année

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			0

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

1^{er} année

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	4862,50 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	640,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	29,09 euros
TARIF INDIVIDUEL par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION) Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	0,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION) Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	0,00 euros

Alignement avec Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg.

Un contrat de formation sera établi par année de formation.

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par stagiaire en formation continue payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>640,00</u> euros	<u>810,00</u> euros
Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁴ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ⁵ par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>0,00</u> euros	<u>170,00</u> euros

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁵ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

2^e année

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	4862,50 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	640,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	29,09 euros
TARIF INDIVIDUEL par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION) Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	0,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION) Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	0,00 euros

Alignement avec Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg
Un contrat de formation sera établi par année de formation.

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ² par stagiaire en formation continue payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>640,00</u> euros	<u>810,00</u> euros

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ⁴ par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL Obligation FST Cardio (Formation spécialisée transversale) 3 ^e cycle	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>0,00</u> euros	<u>170,00</u> euros

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

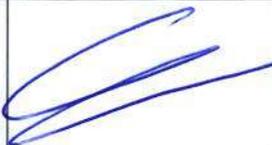
² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Romain CHOPARD	20/03/2024		Service de Cardiologie Professeur R. CHOPARD Hôpital Jean Minjot CHRU de Besançon
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	04/04/2024		UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ UFR SANTE BESANCON
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	05/04/2024		UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ SeFoC'AI FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr Le Doyen le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>08 / 04 / 2024</u> Signature et cachet : 

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Echocardiographie : option médecin 1e année

Daté du :

20/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		2 960,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		152,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		3 112,00 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	1 264,25 €
Charges UFR ou IUT	10%	486,25 €
Cout total du DU DIU		4 862,50 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		4 862,50 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		8
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		607,81 €
--------------------------------	--	-----------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue, hors droits universitaires		640 €
---	--	--------------

Alignement Di

Tarif horaire		29,09
---------------	--	--------------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		22
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		12
nbre h TD		
nbre h TP		10
Total eq TD		24,66666667
Cout enseignant UFC		2 960,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	2 960,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	1	152,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				152,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Echocardiographie : option médecin 2e année

Daté du :

20/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		2 960,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		152,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		3 112,00 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	1 264,25 €
Charges UFR ou IUT	10%	486,25 €
Cout total du DU DIU		4 862,50 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		4 862,50 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		8
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		607,81 €
--------------------------------	--	-----------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue, hors droits universitaires		640 €
---	--	--------------

Alignement Di

Tarif horaire		29,09
---------------	--	--------------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		22
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		12
nbre h TD		
nbre h TP		10
Total eq TD		24,66666667
Cout enseignant UFC		2 960,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	2 960,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	1	152,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				152,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

DIU ECHOGRAPHIE POUR LES CHIRURGIENS DU MEMBRE SUPERIEUR

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR des Sciences de la Santé, 19 rue Ambroise Paré, 25000 BESANCON

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **Dr LOISEL François**
- Statut : **Maitre de Conférence des Universités**
- Coordonnées professionnelles : **Service de Chirurgie Orthopédique, Traumatologique, Plastique et Reconstructrice, SOS mains, CHU J. Minjoz, 3 Bd A. Fleming, 25000 Besançon**
- Téléphone : **0631987532**
- Mail : **floisel@chu-besancon.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+6**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+6**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : **1 année**

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2024-2025**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Adresse : **19 rue Ambroise Paré**
- Directeur : **Monsieur le Doyen, le Pr Thierry MOULIN**
- Email : **direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 63 08 22 00**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : Aucune

(À décliner pour toutes les composantes associées)

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine de Tours**
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse : **10 boulevard Tonnellé 37032 Tours**
 - Directeur : **Pr Patrice DIOT**
 - Email :
 - Tél. : 02 47 36 60 04
 - Responsable pédagogique : **Guillaume Bacle**
 - Email : **guillaume.bacle@univ-tours.fr**
- Nom de l'établissement : Santé **Sorbonne Université**
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse : **91-105 boulevard de l'hôpital 75013 Paris**
 - Directeur : **Pr Bruno Riou**
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique : **Dr Adeline Cambon**
 - Email : **adeline.cambon@aphp.fr**
- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine et Sciences de la Santé de Bretagne Occidentale**
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse : **22 rue Camille Desmoulins 29238 BREST**
 - Directeur : **Pr Béatrice Cochener-Lamard**
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique : **Hoel Letissier**
 - Email : **letissierhoel@hotmail.com**

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

Besançon, Brest, Paris, Tours

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Le DIU ECMS a été créé en 2014 par le Professeur Luc Favard (service d'Orthopédie-Traumatologie CHU Tours), le Professeur Dominique Le Nen (chef du service d'Orthopédie-Traumatologie et Chirurgie de la main CHU Brest) et le Dr Thomas Apard (Service de chirurgie de la main, Clinique Les Franciscaines, Versailles).

Les chirurgiens cliniciens ont un réel intérêt à connaître l'échographie pour le diagnostic, le traitement, l'établissement du pronostic et le suivi de leurs patients. Les ultra-sons sont indolores et sans effets indésirables. L'appareil d'échographie est facile d'accès (miniaturisation de l'écran et des sondes haute fréquence) et bon marché. Il est le seul examen permettant une étude anatomique dynamique et comparative, ce qui est précieux pour l'étude des pathologies de l'appareil locomoteur.

Par conséquent, depuis quelques années, de plus en plus de chirurgiens de la main et du membre supérieur ont développé une compétence en échographie (Vögelin 2010, Colio 2016). En consultation, elle leur permet de confirmer des diagnostics (lésions de la coiffe des rotateurs), de montrer au patient leur lésion (kyste, doigt à ressaut moignon tendineux proximal en cas de rupture de tendon fléchisseur etc). Au bloc opératoire, elle peut également être un outil au service du chirurgien : se sont développés la neurolyse du nerf médian au canal carpien sous échographie (Henning 2018, Apard 2017), la section de poulie A1 (cure de doigt à ressaut) sous échographie, le traitement de la tendinite de quervain (Croutzet 2019). Elle peut être une aide précieuse également lors du retrait de corps étrangers.

Ainsi l'échographie est devenue un outil du chirurgien à l'instar de l'endoscopie, dans certaines indications précises. L'échochirurgie est une forme de chirurgie mini-invasive innovante. Cependant elle nécessite une formation théorique et pratique. De plus en plus de chirurgiens sont demandeurs d'intégrer cette formation, unique en France. Ainsi, il y a plus de 2 ans de délai d'attente pour pouvoir s'y inscrire.

Références :

- Apard T. Ultrasonography for the orthopaedic surgeon. Orthop Traumatol Surg Res. 2019 Feb;105(1S):S7-S14.
- Vögelin E. Ultrasonography: the third eye of hand surgeons. J Hand Surg Eur Vol. 2020
- Colio SW. Ultrasound-Guided Interventional Procedures of the Wrist and Hand: Anatomy, Indications, and Techniques. Phys Med Rehabil Clin N Am. 2016 Aug;27(3):589-605.
- Henning PT. Minimally Invasive Ultrasound-Guided Carpal Tunnel Release: Preliminary Clinical Results. J Ultrasound Med. 2018 Nov;37(11):2699-2706.
- Apard T, Candelier G. Surgical ultrasound-guided carpal tunnel release. Hand Surg Rehabil. 2017 Oct;36(5):333-337.
- Croutzet P. Ultrasound-Guided de Quervain's Tendon Release, Feasibility, and First Outcomes. J Wrist Surg. 2019 Dec;8(6):513-519

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :

J1102 médecin

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS : **Aucun**

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

Présentiel

Distanciel

Hybride

Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- Les étudiants français ou étrangers en cours de spécialisation dans le domaine de la chirurgie orthopédique et traumatologique
- Les étudiants étrangers inscrits à une DFMSA/DFMS dans la spécialité « chirurgie orthopédique et traumatologique »
- Les titulaires du Diplôme d'Etat français ou d'un pays de l'U.E, de Docteur en médecine, spécialistes en chirurgie orthopédique et traumatologue, dans le cadre de la formation médicale continue.
- Les médecins spécialistes en chirurgie orthopédique qui sont qualifiés dans leur pays d'origine, après accord du responsable régional du DIU et du coordinateur interrégional du DIU.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- **Nombre d'heure d'enseignement : 36h**
- **Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : 45h**

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

L'enseignement théorique se déroule en 3 séminaires de 2 jours comme suit : cours théoriques le matin et cours pratiques avec les enseignants l'après-midi (21 heures de cours théoriques + 15h de travaux pratiques)

Le stage doit durer minimum 45h (environ 3h par semaine pendant 3 mois et demi). L'étudiant doit mettre en pratique l'échographie auprès d'un maître de stage agréé par le responsable pédagogique du DIU (étant un chirurgien enseignant du DIU lui-même ou un radiologue spécialisé en imagerie ostéo-articulaire) dans le cadre de la réalisation du travail personnel faisant l'objet de son mémoire

Outils pédagogiques

- Livres : « L'échographie pour le chirurgien du membre supérieur », de Thomas Apard et Jean-Louis Brasseur, Sauramps Médical 2019 ; livres de radiologie échographique...
- Tous les cours en Power Point sont remis aux étudiants.
- Cours oraux dispensés et séances de travaux pratiques, avec utilisation d'échographes prêtés gracieusement par les industriels.
- Tutoriels sur Youtube réalisés par les enseignants
- LinkedIn : post et vidéos d'enseignement

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Rédiger une synthèse de présentation.

Contexte, objectifs, plus-value.

Les objectifs principaux sont de former :

- les internes ou chefs de clinique, en formation dans le DESC d'orthopédie-Traumatologie ou Chirurgie Plastique, et les chirurgiens du membre supérieur aux techniques d'échographie pour les procédures au membre supérieur.
- les chirurgiens aux techniques chirurgicales sous échographie au bloc opératoire. Les objectifs secondaires sont les techniques d'infiltration, de ponction, et le suivi post opératoires échographiques en consultation.

Les objectifs secondaires sont les techniques d'infiltration, de ponction, et le suivi post opératoire échographiques en consultation.

- Description des connaissances et des compétences visées par la formation.

Les orthopédistes et plasticiens qui suivent la formation sont déjà au fait des techniques chirurgicales classiques. L'échochirurgie est une technique mini invasive visant à minimiser les cicatrices et la dissection, se passer d'un garrot pneumatique, visualiser sous la peau l'anatomie en statique et dynamique, repérer les vaisseaux grâce au mode Doppler.

- Débouchés prévus.

Les étudiants formés pourront acquérir une machine d'échographie pour l'utiliser au bloc opératoire en salle de soins et en consultation dans le but de mieux traiter et suivre leurs patients.

- Spécificité de la formation au sein de l'Université et/ou au niveau national.

Cette formation est unique au monde. La France est le seul pays à avoir organisé l'enseignement universitaire de l'échographie pour les chirurgiens orthopédistes et plasticiens qui s'occupent du membre supérieur.

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (Séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 1	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les principes physiques sous-jacents à l'utilisation des ultrasons en imagerie médicale. Acquérir les compétences pour réaliser une échographie normale de l'épaule, en identifiant les structures anatomiques clés. Analyser et interpréter les images échographiques des tendons et des muscles, en distinguant les caractéristiques normales des anomalies potentielles. Développer des compétences pratiques pour l'évaluation échographique précise des pathologies tendineuses et musculaires. 	Séminaires – ateliers pratiques avec échographes – travail en binôme	Un oral avec épreuve pratique (2 coupes échographie tirées au sort à réaliser devant un jury) (note sur 10) La présentation d'un mémoire (note sur 10) consacré à l'utilisation de l'échographie au membre supérieur. Le mémoire est rendu sous forme IMRAD (article scientifique pour publication)
Module 2	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la technique d'échographie normale du poignet et de la main, en reconnaissant les structures anatomiques essentielles. Diagnostiquer les pathologies du poignet grâce à l'échographie, en utilisant des méthodes d'imagerie adaptées pour identifier les lésions spécifiques. Identifier et interpréter les signes échographiques de pathologies de la main, y compris les maladies inflammatoires, dégénératives et traumatiques. Appliquer une approche systématique pour l'évaluation échographique des maladies du poignet et de la main, permettant un diagnostic précis 	Séminaires – ateliers pratiques avec échographes – travail en binôme	Un oral avec épreuve pratique (2 coupes échographie tirées au sort à réaliser devant un jury) (note sur 10) La présentation d'un mémoire (note sur 10) consacré à l'utilisation de l'échographie au membre supérieur. Le mémoire est rendu sous forme IMRAD (article scientifique pour publication)
Module 3	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une échographie normale du coude et des nerfs périphériques, en identifiant les structures anatomiques normales et les variations. Reconnaître et évaluer les pathologies du coude par échographie, en comprenant les mécanismes sous-jacents et les manifestations cliniques. 	Séminaires – ateliers pratiques avec échographes – travail en binôme	Un oral avec épreuve pratique (2 coupes échographie tirées au sort à réaliser devant un jury) (note sur 10) La présentation d'un mémoire (note sur 10) consacré à l'utilisation de l'échographie au membre supérieur. Le mémoire est

	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer les affections pathologiques de l'épaule, en intégrant les données échographiques dans le contexte clinique global du patient. • Synthétiser les informations échographiques et cliniques pour élaborer un plan de traitement adapté aux pathologies de l'épaule et du coude. 		rendu sous forme IMRAD (article scientifique pour publication)
Stage	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer des échographies sur les différentes régions anatomiques du membre supérieur 	Activités pratiques séniorsées	Un oral avec épreuve pratique (2 coupes échographie tirées au sort à réaliser devant un jury) (note sur 10) La présentation d'un mémoire (note sur 10) consacré à l'utilisation de l'échographie au membre supérieur. Le mémoire est rendu sous forme IMRAD (article scientifique pour publication)

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

Les dossiers de préinscription sont constitués par la faculté de Médecin de Tours via une plateforme en ligne, puis sont étudiés par le Dr Aparé qui renseigne les étudiants et vérifie les critères d'éligibilité (notamment leur Diplôme (français ou équivalent). Ensuite les étudiants sont répartis pour leur inscription entre les différentes universités participantes (Tours, Brest, Sorbonne Université, Besançon).

Dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes.
Candidature en ligne : www.formation-continue.univ-tours.fr
Secrétariat : Cindy Ramos cindy.ramos@univ-tours.fr

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le Directeur de la composante.

Le responsable pédagogique de la formation

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :
(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Le responsable pédagogique de la formation

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Le responsable pédagogique de la formation

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

Le responsable pédagogique de la formation

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

L'examen final a lieu en juin, suivant le dernier séminaire de formation

L'examen comporte un oral avec épreuve pratique (2 coupes échographie tirées au sort à réaliser devant un jury) (note sur 10) et la présentation d'un mémoire (note sur 10) consacré à l'utilisation de l'échographie au membre supérieur. Le mémoire est rendu sous forme IMRAD (article scientifique pour publication).

Le Diplôme est obtenu si les 2 notes d'oral et d'écrit dépassent chacune 5/10. Sont autorisés à redoubler, en dehors de problème médical, les étudiants ayant validé au moins deux des quatre points suivants : enseignement théorique, examen écrit de contrôle des connaissances, enseignements pratique, mémoire. Un redoublement, pour une autre cause que médicale, voire un triplement, sont exceptionnellement possible après avis du comité pédagogique.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article L613-1 du code de l'éducation prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Le jury de l'examen est constitué au minimum de 3 chirurgiens universitaires (MCUPH et PUPH) proposés par le Directeur de l'enseignement.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- *Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)*
- *Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs*
- *Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes*

La collecte des appréciations se fera sous forme d'enquêtes de satisfaction.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

**Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...)
Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.**

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes GNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit			
Module 1 Bases Physiques des ultra-sons Echographie normale de l'épaule Echographie des tendons et des muscles	50	Nom : BACLE Guillaume Qualité : MCU-PH Etablissement : Tours	7		5			12	13h50	
Module 2 Echographie normale du poignet et main Echographie pathologie du poignet Echographie pathologique de la main	50	Nom : CAMBON Adeline Qualité : MCU-PH Etablissement : Sorbonne	7		5			12	13h50	
Module 3 Echographie normale du coude et nred Echographie pathologique du coude Echographie pathologique de l'épaule	50	Nom : LETISSIER Hoel Qualité : MCU PH Etablissement : Brest	7		5			12	13h50	
Stage		Nom : Qualité : Etablissement :					45			
Total			21	0	15	45	81		41h30	

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : LOISEL Prénom : FRANCOIS Qualité : MCUPH Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :	CHU Minjoz Besançon	CHU Minjoz Besançon	Titulaire	0h ETD Dont 0h ETD rémunérées 0h
Nom : BACLE Prénom : Guillaume Qualité : MCUPH	Tours	Tours		13h50 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : CAMBON Prénom : Adeline Qualité : MCUPH	Sorbonne Université	Sorbonne Université		13h50 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : LETISSIER Prénom : Hoel Qualité : MCUPH	Brest	Brest		13h50 ETD Dont 0h ETD rémunérées
TOTAL				41h30 ETD

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			0h ETD

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	7781,25 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	3
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	5
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1240,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	34,44 euros

Le nombre des inscrits annuels est limité à 20, ce nombre est dicté par les contraintes d'accès aux séances de travaux pratiques.

Alignement avec Tours et Brest.

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1240,00</u> euros	<u>1410,00</u> euros

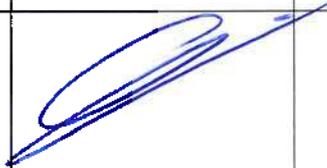
¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr François LOISEL	01 / 04 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	02/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	05 / 04 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 04 / 2024</u> Joindre la délibération	
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : <u>08 / 04 / 2024</u> Signature et cachet :	

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur

Daté du :

20/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		4 980,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		4 980,00 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	2 023,13 €
Charges UFR ou IUT	10%	778,13 €
Cout total du DU DIU		7 781,25 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		7 781,25 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		3
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		2 593,75 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		1 240 €
---	--	----------------

Alignement Tc

Tarif horaire		34,44
---------------	--	-------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		36
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		21
nbre h TD		
nbre h TP		15
Total eq TD		41,5
Cout enseignant UFC		4 980,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	4 980,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



The image shows a handwritten signature in blue ink. To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ' at the top, 'UFR SANTÉ' in the center, and 'BESANÇON' at the bottom, flanked by two small stars.

Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) OUI**
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DUEF A2.2, Diplôme universitaire d'études françaises, Langue, Culture et Société

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? **NON** . Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Paula VENTURA
- Statut : PRCE
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03 81 66 52 08
 - Mail : paula.ventura@univ-fcomte.fr
 - Tél. :

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : 0
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : 0

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 semestre

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / 2_ / 4_ / - 20 / 2_ / 5_ /
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
05	langues	22	Français langue étrangère

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION**COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :**

- Nom de la composante : centre linguistique appliquée
- Adresse : 6 rue Gabriel Plançon
- Directeur : Carlos Taberero
- Email : carlos.taberero@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03816652

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) :

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement :
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse :
 - Directeur :
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique :
 - Email :
 - Tél. :
 - Nature du partenariat :

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Centre de linguistique appliquée

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION DE CETTE FORMATION

Le diplôme s'adresse à des étudiants étrangers désireux de se perfectionner en français afin d'intégrer des cursus universitaires en France. Il s'adresse également à des étudiants d'universités étrangères souhaitant valider un semestre de formation en France, dans le cadre de partenariats existants ou à construire.

Exemples d'universités et institutions partenaires en 2024 : Université d'Aoyama (Japon), Université Western Michigan (États Unis), Université SUNY (États Unis), Knox College (États Unis) Université de Tamkang (Taïwan), Université de Thammasat (Thaïlande), Université de Xiamen (Chine), Institut français du Japon (Japon), Euromanagement (Indonésie), Nobel Academy (Indonésie)...

L'ouverture du DU A2.2 permettra d'intégrer les étudiants qui auraient un niveau faible pour intégrer le DUEF B1.1 et dont le niveau A2 a été acquis partiellement dans le souci de la réussite de leur mobilité encadrée.

METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par le DU/DIU :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Ce diplôme ne vise pas une qualification professionnelle. Il a pour objectif la formation linguistique de futurs étudiants ou intervient en complément d'une formation universitaire entreprise à l'étranger.

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

X Présentiel

PUBLICS CONCERNES :

Étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans un cursus universitaire en France ou souhaitant valider un semestre d'études en France dans le cadre d'une formation universitaire à l'étranger.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Prérequis :

niveau A2 du CECR non acquis, déterminé par des tests de placement dans la semaine précédant le début des cours, ou

DUEF délivré par une université membre de l'ADCUEFE validant un niveau A1 acquis.

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : 1 semestre, 13 semaines, 234 heures.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.
Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
UE 020 - Pratiques d'expression et de compréhension orales	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre des enregistrements courts sur des sujets de la vie quotidienne et de la vie en société Comprendre des énoncés simples Parler sur des sujets simples de la vie quotidienne et de la vie en société Répondre à des questions simples et en poser sur des sujets familiers Réagir à des affirmations simples sans être toutefois capable de soutenir une conversation Interagir dans la vie courante: établir un contact social, s'excuser, inviter, conseiller... 	L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets. Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.	UE obligatoire Evaluation continue.
UE 021 - Pratiques d'expression et de compréhension écrites.	<ul style="list-style-type: none"> Lire et comprendre des textes simples pour trouver des informations Lire pour interagir (courriers) Lire pour le plaisir. Ecrire un texte simple et cohérent Ecrire pour parler de soi Ecrire pour le plaisir 	L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets. Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.	UE obligatoire Evaluation continue.
UE 022 - Approche des réalités socioculturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir des conventions concernant la posture, le contact visuel, la distance à respecter entre les personnes 	L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets. Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.	UE obligatoire Evaluation continue.

	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter de se conformer aux codes culturels les plus couramment utilisés • Maîtriser les compétences interculturelles pour apprendre à apprendre en français • Solliciter des compétences interculturelles pour savoir s'adapter en contexte professionnel en France 		
<p>UE 023 / Prononciation – Phonie - Graphie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la discrimination auditive entre les phonèmes du français • Améliorer la production des phonèmes du français • Se familiariser avec les phénomènes les plus fréquents en prosodie • Maîtriser le système graphique du français 		<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>
<p>UE 105 / Théâtre et langue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier une culture à travers l'étude, l'interprétation, la mise en scène de textes de théâtre francophone • S'initier au théâtre : jouer des personnages, imiter, improviser, imaginer la langue en situations authentiques variées. 	<p>L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets. Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.</p>	<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>
<p>UE 111 / Bande-dessinée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un aspect socioculturel méconnu en prise avec plusieurs pans de la culture francophone • Développer des compétences heuristiques (observer, émettre des hypothèses, inférer, déduire) • Elargir son répertoire communicatif écrit (structures et lexiques du français familier / courant / soutenu) grâce à la richesse expressive de la bande dessinée 		<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser en expression orale (description, narration, échanges en sous-groupes) 		
<p>UE 103 / Prononciation, rythme et intonation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entendre les différences entre les sons du français et savoir les reproduire • Savoir utiliser la musique de la parole • Entendre ses propres erreurs de prononciation et tenter de les corriger. 		<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>
<p>UE 104 / Approche du texte littéraire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des repères sur la production littéraire en France, principalement des XX^e et XXI^e siècles. • Entrer en relation avec les textes de manière sensible, personnelle et créative, développer une approche autonome de la lecture. • Améliorer ses compétences de compréhension-production, écrite et orale, dans le cadre d'une approche sensible des textes, y compris dans leur dimension sonore. 		<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

- Directrice Adjointe
- Coordinateur programme DUEF
-
-

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Responsable pédagogique de la formation : Directrice Adjointe

ou

Commission pédagogique :

Préciser la composition

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Responsable pédagogique de la formation : Directrice adjointe

ou

Commission pédagogique :

Préciser la composition

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Contrôle continu avec notes sur 20. La moyenne globale est sur 20, les UE 100 et 101 sont affectées du coefficient 2, les autres UE du coefficient 1.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L.613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Jury composé des enseignants du DU, sous la présidence d'un enseignant-chercheur de l'université.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- *Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)*
- *Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs*
- *Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes*

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire enseignement en <u>Équivalent</u> <u>ID</u>	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
UE 020 / Pratiques d'expression et de compréhension orales		Nom : OLIVAUX Qualité : PRCE Etablissement : CLA		97,5			97,5		
UE 021 / Pratique d'expression et de compréhension écrites		Nom : VERMEERSCH Qualité : PRCE Etablissement : CLA		78			78		
UE 022 / Approches des réalités socioculturelles		Nom : ESSAIES Qualité : CDI Etablissement : CLA		19,5			19,5		
UE 023 / Prononciation – Phonie - Graphie		Nom : ALSRHUE Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5		
UE 105 / Théâtre et langue		Nom : MELCORE Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5		
UE 111 / Bande-dessinée		Nom : FERRER Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5		
UE 103 / Prononciation, rythme et intonation		Nom : AMRANI Qualité : CDI Etablissement : CLA		19,5			19,5		
UE 104 / Approche du texte littéraire		Nom : COSNIER-LAFARGE Qualité : PRAG Etablissement : CLA		19,5			19,5		
Total				234			234		

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : ESSAIES Prénom : Chokri Qualité : CDI	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante : 5				
Nom : OLIVAUX Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	97,5h ETD Dont 97,5h ETD rémunérées
Nom : VERMEERSCH Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	78h ETD Dont 78h ETD rémunérées
Nom : ESSAIES Qualité : CDI Etablissement : CLA	CLA	CLA	CDI	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : ALSRHUE Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : MELCORE Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : FERRER Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : AMRANI Qualité : CDI Etablissement : CLA	CLA	CLA	CDI	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : COSNIER-LAFARGE Prénom : Frédérique Qualité : PRAG	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
TOTAL				

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	28080 euros (compléter)
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	15
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	15
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1600 euros (compléter)
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	6,80 euros (compléter)

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	1 600 euros (compléter)	1 770 euros (compléter)

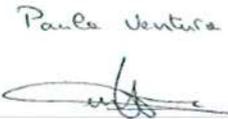
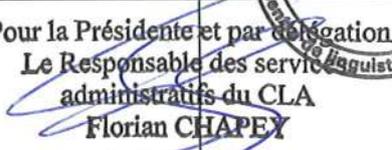
¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Paula VENTURA	21 / _03 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Oumou AGNE	22 / 03 / 2024	Pour la Présidente et par délégation Le Responsable des services administratifs du CLA Florian CHAPEY 	
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	16 / 04 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>4 / 04 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Carlos TABERNERO	Date : 17 / 04 / 2024 Signature et cachet : Pour la Présidente et par délégation Le Responsable des services administratifs du CLA Florian CHAPEY 

Budget du DU DUEF A2.2

Daté du :

DEPENSES		
Enseignements (*)		28 080,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		1 286,49 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		29 366,49 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	7 300,00 €
Charges UFR ou IUT	10%	280,00 €
Cout total du DU DIU		36 946,49 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		6 546,50 €
Reste à financer		30 399,99 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		19
------------------------------------	--	-----------

En deça de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré.

Reste à financer, par individu		1 600,00 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		1 600 €
---	--	----------------

Tarif horaire		6,837606838
---------------	--	-------------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		234
Enseignants de l'UFC	nbre h CM	
	nbre h TD	234
	nbre h TP	
	Total eq TD	234
	Coût enseignant UFC	28 080,00 €
Vacataires	nbre h CM	
	nbre TD	
	nbre h TP	
	Total eq TD	0
	Coût vacataire	0,00 €
Total	Coût total enseignement	28 080,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	coût horaire TD enseignant
----------	----------------------------

61,15 €	coût horaire TD vacataire
---------	---------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres					
< 300 places					
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage			0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage			0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage			0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal					
	1j	3552			0,00 €
	1/2j	1847			0,00 €
	1h	426			0,00 €
Salles banalisées					
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage			0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage			0,00 €
Salles spécialisées					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	743			0,00 €
	1/2 j	426			0,00 €
	1h	129			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	568			0,00 €
	1/2j	284			0,00 €
	1h	116			0,00 €
Location MSHE					
Tarifs partenaires					
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage			0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage			0,00 €
Frais de salles - coût total					0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Extrait de la délibération du conseil de gestion du CLA du 4 avril 2024

Point 4 : Création des DUEF A2.2 et DU Passerelle A2.2

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 26 Membres en exercice : 24 Quorum : 12 Membres présents : 8 Membres représentés : 9 Total : 17	Refus de vote : Abstention(s) : 2 Suffrage exprimés : 17 Pour : 13 Contre : 2
--	---

Les membres présents et représentés du conseil de gestion approuvent la création des DUEF A2.2 et DU Passerelle A2.2.

Besançon, le 5 avril 2024

Pour la Présidente et par délégation
Le Responsable des services
administratifs du CLA
Florian CHAPEY

Florian Chapey

Annexe n°1 – DESCRIPTION DES MODIFICATIONS DUEF ET DUPASS

CRÉATION DU Etudes Françaises « langue, culture et société » A2.2

Tableau d'attribution des crédits ECTS

Unités d'enseignement - UE	Heures en présentiel	ECTS
UE fondamentales		
020 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	7h30	12
021 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h	10
022 – Approche des réalités socioculturelles	1h30	2
UE optionnelles communes au DUEF B1.1		
103 – Prononciation, rythme et intonation	1h30	3
104 - Etude de textes littéraires	1h30	3
105 - Théâtre	1h30	3
111- Bande dessinée	1h30	3
023- Prononciation-Graphie-Phonie	1h30	3
UE Facultative		
UE libre (Engagement citoyen des étudiants internationaux)	25h /semestre	6

DU PASSERELLE A2.2

Unités d'enseignement - UE	Heures en présentiel hebdomadaires
020 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	7h30
021 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h
022 – Approche des réalités socioculturelles	1h30
023 - Prononciation-Graphie-Phonie	1h30
116 - Accompagnement vers le projet d'étude et d'insertion	3h
UE optionnelles communes au DUEF B1.1	
103 – Prononciation, rythme et intonation	1h30
104 - Etude de textes littéraires	1h30
105 - Théâtre	1h30
111- Bande dessinée	1h30
UE Facultative	
UE libre (Engagement citoyen des étudiants internationaux)	25h /semestre

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

Diplôme Universitaire Médiation socio-culturelle

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : IUT Nord Franche Comté

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Guillaume Jehannin
- Statut : PRAG
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 06 13 33 29 58
 - Mail : guillaume.jehannin@univ-fcomte.fr

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : bac minimum
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : bac minimum

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 an (72 heures de cours)

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2024 - 2025
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
06	Sciences humaines et sociales	33	Sociologie et démographie

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION**COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :**

- Nom de la composante : IUT Nord Franche Comté
- Adresse : 19 avenue du maréchal Juin, 90 000 Belfort
- Directeur : David Markezic
- Email : david.markezic@univ-fcomte.fr
- Tél (secrétariat) : 03 84 58 77 02

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement : Trajectoire Formation
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse : 13 avenue Léon Blum, 25200 Montbéliard
 - Directeur : Claire Pfauwadel
 - Email : claire.pfauwadel@trajectoire-formation.fr
 - Tél. : 03 81 96 70 92
 - Responsable pédagogique : Pauline Fattelay
 - Email : pauline.fattelay@trajectoire-formation.com
 - Tél. : 03 81 96 70 92
 - Nature du partenariat : mobilisation d'acteurs territoriaux, de formateurs pouvant témoigner d'expériences de médiations socio-culturelles, utilisation des locaux gratuite.

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

IUT Nord Franche Comté, Belfort.

Maison des Métiers de la Ville (MMV), Montbéliard (sans frais)

Lieux culturels et socio-culturels du territoire en fonction des opportunités (sans frais)

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

La formation en Carrières Sociales à l'IUT Nord Franche Comté a été un observatoire depuis plus de 20 ans, sur Belfort mais aussi ailleurs en France, pour appréhender *l'évolution des liens entre les structures socio-culturelles et les structures culturelles.*

- Les notions de médiation culturelle, d'action culturelle, de développement culturel ont amené à une prise en considération des publics éloignés de la culture, entraînant des rapprochements avec les structures socio-culturelles et le développement de l'emploi et des moyens budgétaires dans le champ de la culture.
- Mais dans le même temps, la culture (en particulier au sens de « culture légitime » définie par Pierre Bourdieu) a semblé s'éloigner des structures socio-culturelles comme moteur de l'émancipation des publics. Le fossé n'est-il pas en train de continuer à se creuser sans « médiation socio-culturelle » ?
- Par ailleurs l'accès des publics dans une société individualiste (ce n'est pas un gros mot) aux institutions en général mais aussi aux structures socio-culturelles et culturelles est devenu plus compliqué, voire parfois impossible. Les structures socio-culturelles se cantonnant parfois alors aux publics « à intégrer », les structures culturelles aux publics « ayant déjà le goût (Lahire) pour la culture ». Bref, des difficultés communes touchent ces structures, mais les types de publics les font s'éloigner les unes des autres...
- Nous pouvons constater depuis plus de 10 ans une *évolution forte des pratiques culturelles* qui questionne les pratiques et politiques sur ce sujet vis à vis de publics éloignés de la culture¹. Comment faire collaborer des structures culturelles et socio-culturelles pour s'adapter à ces évolutions ? L'individualisation des pratiques sociales est-elle encore compatible avec des actions collectives ? Si oui, à quelles conditions ? Existe-t-il une culture commune d'intervention à avoir pour atteindre des publics incertains, « liquides »² ? Comment porter des projets communs sur des territoires dans lesquels les individus sont de plus en plus autonomes³, indépendants⁴ ?
- Enfin, dans une société d'insécurité culturelle⁵, l'appropriation de la culture par des publics tentés par le populisme paraît une urgence démocratique. Comment renouer avec le pacte culturel d'après-guerre visant à *relier démocratisation culturelle et éducation populaire*⁶ ?

Une concertation s'est mise en place depuis juin 2023 avec les acteurs nord franc-comtois sur ces différentes problématiques en lien avec la médiation socio-culturelle. Tous ont acté d'une nécessité de travailler sur cette dimension :

- Les structures culturelles, pratiquant par ailleurs souvent de la « médiation culturelle » : conservatoire de Musique, compagnies de théâtre et de danse, centre chorégraphique national, cinéma d'art et essai, centre de culture numérique, etc...
- Les structures socio-culturelles : MJC, centres sociaux, Francas (Doubs), Oikos (Belfort), etc...
- Les structures de formation dans le champ :

¹ Philippe Lombardo, Loup Wolff : « 50 ans de pratiques culturelles en France », Ministère de la culture, collection « culture études », 2020

² Zygmunt Bauman : « La vie liquide », Fayard, 2013

³ Bernard Lahire : « la culture des individus », La découverte, 2006.

⁴ François Dubet : « Tous inégaux, tous pluriels : repenser la solidarité », Seuil, 2022

⁵ Laurent Bouvet : « l'insécurité culturelle », Fayard, 2015

⁶ Pascal Ory : « la belle illusion », Plon 1994, et « l'histoire culturelle », PUF, 2019

- « Trajectoire Formation » (Montbéliard) qui porte un BPJEPS animation culturelle et qui souhaite collaborer à ce projet pour créer une « filière de formation » en Bourgogne Franche Comté autour de la culture et l'éducation populaire en permettant ensuite de porter un DEJEPS visant à mettre en place des projets culturels. On aurait donc une « filière » allant du BP au DE en passant par le DU.
- La licence professionnelle GÉPSAC (gestion de projets et structures artistiques et culturelles) de l'Université de Haute Alsace, qui souhaiterait pouvoir participer à des « après-midi communes » de formation, mêlant les publics du DU et les étudiants de la licence professionnels sur des problématiques communes.
- Les acteurs institutionnels : la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Belfort et son élue à la culture par exemple ont validé la pertinence du projet présenté dans la perspective de mise en place du DU. Le choix de Montbéliard comme « capitale française de la culture » en 2024 laisse penser qu'un temps de rencontre d'acteurs locaux pour lancer le DU serait envisageable en 2024 pour amorcer une coopération territoriale sur le sujet.

Le public serait donc présent à la fois pour se former mais aussi pour constituer un réseau d'acteurs mobilisables pour porter des projets de territoires de médiation socio-culturelle.

METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation : intervenant socio-culturelle
- Désignation des code(s) ROME correspondants : K 1206

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

Les partenariats ont été travaillés en amont de la mise en place du programme du DU médiation socio-culturelle afin de coller le plus possible aux besoins du terrain.

Le premier type de partenaire correspond aux **structures culturelles** : ont validé leur intention de participer au DU les structures culturelles sur Belfort et Montbéliard. Le conservatoire de musique de Belfort, le théâtre du Pilier, le centre chorégraphique de Belfort, le CRAC de Montbéliard, le conservatoire de musique de Montbéliard, le FIMU de Belfort, l'orchestre Takajouer, espace multimédia Gantner (Bourgnone), cinéma d'aujourd'hui Belfort.

Le deuxième type de partenariat correspond aux **structures socio-culturelles** : ont validé leur intention de participer au DU les Francas du Doubs, la MJC Saint Exupéry (Audincourt), la MJC de Sochaux, Oikos Belfort (rassemblement des centres socio-culturels de Belfort), le centre social de Bavans. D'autres structures sont mobilisées et devraient sous peu donner leur accord pour se former dans le cadre du DU. L'écho de cette formation a été important auprès de ces structures particulièrement concernées par cette question.

Le troisième type de partenariat correspond au centre ressource Politique de la Ville Bourgogne Franche Comté (**Trajectoire Ressources**, situé à Montbéliard), qui met en place des qualifications d'acteurs de terrain sur cette question, et soutien notre formation en se faisant le relai de celle-ci auprès des acteurs de terrain. Trajectoire Ressources est par ailleurs partenaire dans le DU « laïcité et république » porté sur Belfort depuis maintenant 3 ans, et a fait preuve de sa capacité à mobiliser pour mettre en formation des acteurs de terrain.

Enfin, le projet ayant une dynamique territoriale, les **collectivités territoriales** ont été mobilisées également. La direction des affaires culturelles de Belfort soutient cette initiative, et pourra être un élément favorisant la mise en formation de structures en lien avec celle-ci. Un travail de mobilisation des acteurs montbéliardais devrait se faire début juin, si la formation est validée, pour travailler avec l'agglomération de Montbéliard (PMA) sur des « assises territoriales de la culture » dans le cadre de « Montbéliard, capitale française de la culture ».

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride
 Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

Les publics concernés seront des acteurs du champ culturel, de l'éducation populaire et du secteur socio-culturel, voire de l'action sociale.

Une expérience dans leurs champs sera souhaitée mais une curiosité dans le domaine culturel sera aussi indispensable.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

Le niveau Bac sera requis, une expérience dans les activités culturelles et une volonté de monter à l'avenir des actions socio-culturelles avec des structures culturelles

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : 72 heures
- La formation s'organisera sur 9 mois, à raison d'une journée par mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

La formation sera organisée autour de trois modules :

- Un module 1 visant à comprendre les pratiques culturelles des publics aujourd'hui
- Un module 2 visant à comprendre la notion de médiation socio-culturelle
- Un module 3 consacré à des études de cas

Les deux évaluations concerneront les modules de la manière suivante :

Pour le module 1, par un oral

Pour les modules 2 et 3 par un écrit collectif

Le programme de la formation sera organisé avec une thématique précise pour chaque journée, avec des intervenants principalement par journées ou demi-journées.

Voici le programme tel qu'il a été pensé par journées : les dates par mois seront précisées ultérieurement

Module 1 : 16 heures

- Septembre : quelles situations des publics face aux institutions ? Comment les mobiliser en général ? Comment les impliquer ?
- Octobre : quelles pratiques culturelles des publics aujourd'hui ? Quels enjeux pour les structures culturelles et socio-culturelles dans la mobilisation et l'implication des publics ?

Module 2 : 32 heures

- Novembre : la médiation culturelle : intérêts, limites. Pourquoi et comment aller vers une médiation socio-culturelle ?
- Décembre : l'éducation populaire et son héritage dans le champ culturel. Quelle actualité de celle-ci ?
- Janvier : la gouvernance territoriale des projets culturels et comment penser des projets socio-culturels dans ce cadre ?
- Février : la médiation socio-culturelle : contours et illustrations. Emergences de projets communs dans le DU dans le cadre des évaluations de celui-ci.

Module 3 : 24 heures

- Mars : études de cas de « bonnes pratiques » en médiation socio-culturelle.
- Avril : études de cas de « bonnes pratiques » en médiation socio-culturelle.
- Mai : bilan de formation et analyses des propositions des projets communs portés par les étudiants du DU dans le cadre de leur évaluation.

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (Séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 1	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les besoins culturels des publics Analyser les modalités de socialisation des publics Identifier les pratiques formelles et informelles des publics 	Travail à partir de données quantitatives, qualitatives et de lectures théoriques sur le sujet	Oral Ecrit collectif (commun avec le module 3)
Module 2	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les dimensions plurielles de la médiation Intégrer la notion de médiation au champ de l'éducation populaire à travers l'analyse des structures du champ Intégrer les approches de médiation culturelles à travers des méthodes d'intervention dans l'approche de la médiation socio-culturelle Définir les ponts et collaboration possible entre différentes médiations à travers une logique de territoire 	Approche des différents métiers de la médiation Travail en groupes à partir de cas pratiques pour remonter vers des définitions plus théoriques de la médiation socio-culturelle	Ecrit collectif (commun avec le module 2)
Module 3	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des cadres de médiation socio-culturelle à partir du diagnostic du public Organiser un projet de médiation socio-culturelle en fonction des acteurs d'un territoire Relier la médiation socio-culturelle aux autres pratiques de médiation dans le champ culturel et social. 	Travail d'analyse de projets proposés par des intervenants Modélisations de projets socio-culturels à partir des situations de terrain présentés par des intervenants	Ecrit collectif (commun avec le module 2)

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président de L'Université et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

- Responsable pédagogique de la formation
- Chef de département Carrières Sociales
- Directeur de Trajectoire Formation

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Responsable pédagogique de la formation : Guillaume Jehannin

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Responsable pédagogique de la formation : Guillaume Jehannin

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

Il y aura deux temps d'évaluation :

- un oral (coefficient 1) portant sur la médiation socio-culturelle permettant de faire le lien entre le parcours professionnel de chaque étudiant et les projets de médiation socio-culturelle (50% de la note finale)
- un écrit collectif (coefficient 1), le collectif étant constitué de 3 personnes maximum. Il s'agira de présenter un projet de médiation socio-culturelle (50% de la note finale)

Si les personnes sont indisponibles à l'oral, un oral de rattrapage sera organisé.

Il n'y aura pas de rattrapage sur l'épreuve de dossier.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

- 2 enseignants et enseignants chercheurs ayant participé à la formation
- 2 enseignants et enseignants chercheurs du département Carrières Sociales.
- 1 intervenant extérieurs ayant participé à la formation sur proposition du responsable de formation.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- *Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)*
- *Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs*
- *Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes*

Un questionnaire de satisfaction sera proposé en fin de formation aux étudiants.

Une rencontre sera organisée avec les structures culturelles et socio-culturelles parties prenantes de la formation afin d'avoir leur retour également.

Une analyse des projets proposés à l'écrit concernant la médiation socio-culturelle permettra d'apprécier le degré d'acquisition des compétences visées par le diplôme.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Les difficultés rencontrées seront traitées par le responsable pédagogique entre chaque regroupement mensuel. Une intégration des problématiques rencontrées dans la suite des enseignements sera possible.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

Suite aux évaluations des apprenants et des structures partenaires, un processus d'amélioration des contenus des enseignements et des modalités d'enseignement sera proposé après chaque année.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) : 72 heures

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitués d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement et Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP					
1		Nom : Jehannin Qualité : PRAG Etablissement : IUT NFC		16			16	16		
2		Nom : Annie Lasne Qualité : MCF Etablissement : IUT NFC		4			4	4		
2		Nom : Olivier Prévôt Qualité : PU Etablissement : Université de Bordeaux		4			4	4		
2		Nom : Noël Barbe Qualité : chercheur Etablissement : CNRS		4			4	4		
2		Nom : Michaud Jean Luc Qualité : directeur Etablissement : Trajectoire Ressources		8			8	8		
2		Nom : Adeline Lepine Qualité : directrice Etablissement : CRAC Monthéillard		4			4	4		
3		Nom : Noël Barbe Qualité : chercheur Etablissement : CNRS		4			4	4		
3		Nom : Stéphane Laurent Qualité : PRAG Etablissement : IUT NFC		4			4	4		

3	Nom : Nathalie Vienne Qualité : responsable petite enfance Etablissement : département du Doubs	4			4	4	
3	Nom : Agathe Pfauwadel Qualité : salariée Etablissement : compagnie Pasarella	4			4	4	
3	Nom : Delphine Pradini Qualité : xxx Etablissement : xxx	4			4	4	
3	Nom : Jean Luc Michaud Qualité : directeur Etablissement : Trajectoire Ressources	4			4	4	
3	Nom : Morgane Bouchard Qualité : salariée Etablissement : maison de l'oralité	4			4	4	
3	Nom : Guillaume Jahannin Qualité : PRAG Etablissement : IUT NFC	4			4	4	
Total		72			72	72	72

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : Titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Norm : Jehannin Prénom : Guillaume Qualité : PRAG	IUT NFC	IUT NFC	titulaire	20h ETD Dont 20h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				
Norm : Lasne Prénom : Amie Qualité : MCF	IUT NFC	IUT NFC	titulaire	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Norm : Barbe Prénom : Noël Qualité : chercheur	CNRS	CNRS	titulaire	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Norm : Laurent Prénom : Stéphane Qualité : Prag	IUT NFC	IUT NFC	titulaire	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Norm : Prévôt Prénom : Olivier Qualité : PU	Université de Bordeaux	Université Bordeaux	titulaire	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Norm : Prénom : Qualité :				h ETD Dont h ETD rémunérées
Norm : Prénom : Qualité :				h ETD Dont h ETD rémunérées
Norm : Prénom : Qualité :				h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL				Dont h ETD rémunérées

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalentes TD effectué dans la formation
Nom : Michraud Prénom : Jean Luc Qualité : directeur Trajectoire Ressources	Trajectoire Ressources	Trajectoire Ressources	12h ETD Dont 12h ETD rémunérées
Nom : Lépine Prénom : Adeline Qualité : Directrice CRAC Montbéliard	CRAC	CRAC	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Vienne Prénom : Nathalie Qualité : responsable de la petite enfance	Conseil Départemental 25	CD 25	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Prauwadel Prénom : Agathe Qualité : salariée	Compagnie Pasarala	Compagnie Pasarala	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Pratiin Prénom : Delphine Qualité : indépendante	Travailleuse sociale	Indépendante	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Bouchard Prénom : Morgane Qualité : salariée	Maison de l'oralité	Maison de l'oralité	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Renault Prénom : Philippe Qualité : directeur	école de musique sud territoire	Ecole de musique Sud Territoire	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées 4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			h ETD Dont h ETD rémunérées

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	11549,06 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	15
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	770,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	10,6944 euros

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>770,00</u> euros (compléter)	<u>940,00</u> euros (compléter)

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Jehannin Guillaume	4/04/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Responsable Administratif et Financier Lucas BARRAUX	03/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	04/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : 21/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : David Starkiz	Date : 04/04/2024 Signature et cachet :

PROGRAMME DE LA FORMATION :
Diplôme Universitaire Médiation socio-culturelle

Modalités pédagogiques

Publics cibles

Les publics concernés seront des acteurs du champ culturel, de l'éducation populaire et du secteur socio-culturel, voire de l'action sociale.

Une expérience dans leurs champs sera souhaitée mais une curiosité dans le domaine culturel sera aussi indispensable.

Prérequis

Le niveau Bac sera requis, une expérience dans les activités culturelles et une volonté de monter à l'avenir des actions socio-culturelles avec des structures culturelles

Présentation de la formation

La formation sera organisée autour de trois modules :

- un module 1 visant à comprendre les pratiques culturelles des publics aujourd'hui
- un module 2 visant à comprendre la notion de médiation socio-culturelle
- un module 3 consacré à des études de cas

Les deux évaluations concerneront les modules de la manière suivante :

Pour le module 1, par un oral

Pour les modules 2 et 3 par un écrit collectif

le programme de la formation sera organisée avec une thématique précise pour chaque journée, avec des intervenants principalement par journées ou demi-journées.

Voici le programme tel qu'il a été pensé par journées :

Module 1 : 16 heures

- **septembre** : quelles situations des publics face aux institutions ? Comment les mobiliser en général ? Comment les impliquer ?
- **octobre** : quelles pratiques culturelles des publics aujourd'hui ? Quels enjeux pour les structures culturelles et socio-culturelles dans la mobilisation et l'implication des publics ?

Module 2 : 32 heures

- **novembre** : la médiation culturelle : intérêts, limites. Pourquoi et comment aller vers une médiation socio-culturelle ?
- **décembre** : l'éducation populaire et son héritage dans le champ culturel. Quelle actualité de celle-ci ?
- **janvier** : la gouvernance territoriale des projets culturels et comment penser des projets socio-culturels dans ce cadre ?
- **février** : la médiation socio-culturelle : contours et illustrations. Emergences de projets communs dans le DU dans le cadre des évaluations de celui-ci.



Module 3 : 24 heures

- **Mars** : études de cas de « bonnes pratiques » en médiation socio-culturelle.
- **Avril** : études de cas de « bonnes pratiques » en médiation socio-culturelle.
- **Mai** : bilan de formation et analyses des propositions des projets communs portés par les étudiants du DU dans le cadre de leur évaluation.

Compétences visées

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)
Module 1	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les besoins culturels des publics • Analyser les modalités de socialisation des publics • Identifier les pratiques formelles et informelles des publics
Module 2	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les dimensions plurielles de la médiation • Intégrer la notion de médiation au champ de l'éducation populaire à travers l'analyse des activités des structures du champ • Intégrer les approches de médiation culturelles à travers des méthodes d'intervention dans l'approche de la médiation socio-culturelle • Définir les ponts et collaboration possible entre différentes médiations à travers une logique de territoire
Module 3	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des cadres de médiation socio-culturelle à partir du diagnostic du public • organiser un projet de médiation socio-culturelle en fonction des acteurs d'un territoire • Relier la médiation socio-culturelle aux autres pratiques de médiation dans le champ culturel et social.

Moyens pédagogiques et encadrement

Les moyens pédagogiques dépendent des compétences visées. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous :

Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les besoins culturels des publics • Analyser les modalités de socialisation des publics • Identifier les pratiques formelles et informelles des publics 	Travail à partir de données quantitatives, qualitatives et de lectures théoriques sur le sujet

<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les dimensions plurielles de la médiation • Intégrer la notion de médiation au champ de l'éducation populaire à travers l'analyse des activités des structures du champ • Intégrer les approches de médiation culturelles à travers des méthodes d'intervention dans l'approche de la médiation socio-culturelle • Définir les ponts et collaboration possible entre différentes médiations à travers une logique de territoire 	<p>Approche des différents métiers de la médiation</p> <p>Travail en groupes à partir de cas pratiques pour remonter vers des définitions plus théoriques de la médiation socio-culturelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des cadres de médiation socio-culturelle à partir du diagnostic du public • organiser un projet de médiation socio-culturelle en fonction des acteurs d'un territoire • Relier la médiation socio-culturelle aux autres pratiques de médiation dans le champ culturel et social. 	<p>Travail d'analyse de projets proposés par des intervenants</p> <p>Modélisations de projets socio-culturels à partir des situations de terrain présentés par des intervenants</p>

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Il y aura deux temps d'évaluation :

- Un oral (coefficient 1) portant sur la médiation socio-culturelle permettant de faire le lien entre le parcours professionnel de chaque étudiant et les projets de médiation socio-culturelle (50% de la note finale)
- Un écrit collectif (coefficient 1), le collectif étant constitué de 3 personnes maximum. Il s'agira de présenter un projet de médiation socio-culturelle (50% de la note finale)

Si les personnes sont indisponibles à l'oral, un oral de rattrapage sera organisé.

Il n'y aura pas de rattrapage sur l'épreuve de dossier.

Suivi de l'assiduité

Pour l'enseignement en présentiel et à distance : feuille d'émargement groupe transmise par le Service Formation Continue et Alternance.

Cette feuille doit être complétée et signée à chaque cours par les stagiaires, par les enseignants et les intervenants.

Attestation de présence fournie sur demande par le Service Formation Continue et Alternance (SeFoC'Al).

Attestation de fin de formation délivrée par le SeFoC'Al.

Evaluation de la satisfaction des bénéficiaires de la formation du DU

Un questionnaire de satisfaction établi par le Service Formation Continue et Alternance sera diffusé à l'ensemble des bénéficiaires par le biais du responsable pédagogique et ce dès la fin de la formation. Il vise à mesurer leur satisfaction et le cas échéant, à dégager des pistes d'amélioration pour les sessions futures

Diplôme

Diplôme universitaire « médiation socio-culturelle » délivré par l'IUT NFC

Modalités pratiques

Date et durée de la formation

Les dates seront précisées ultérieurement dans le calendrier

Date de début : septembre

Date de fin : mai

Nombre d'heure d'enseignement en présentiel : 72 h

Nombre d'heure d'enseignement à distance : aucune

Nombre d'heure de stage : aucune

Précision sur le rythme de la formation : 1 jour par mois sur 9 mois (en début de mois normalement)

Lieu de la formation

IUT NFC, département Carrières Sociales
Maison des métiers de la ville (Montbéliard)
Tout autre lieu d'un partenaire sur l'Aire Urbaine Nord Franche Comté en fonction des besoins

Tarif de la formation

Le tarif du coût pédagogique de la formation intitulée Diplôme Universitaire Médiation socio-culturelle est de : 770 euros.
Le tarif des droits de scolarité est de : 170 euros.

Le coût pédagogique de la formation est à régler en fin de formation au Service Formation Continue et Alternance.
Les droits de scolarité sont à régler à la scolarité de l'UFR/IUT lors de l'admission.

Effectif minimum et maximum des participants

Minimum : 15 Maximum : 20

Candidature et condition d'admission

Dépôt de candidature auprès de la scolarité du département Carrières Sociales.
Pièces importantes : cf. prérequis ci-dessus
Evaluation des candidatures par le responsable pédagogique
Transmission du récapitulatif des candidatures et des candidats admis au SEFOCAL

Inscription

L'inscription est définitive dès lors que :

- L'admission au sein de la formation est confirmée par le(s) responsable(s) pédagogique(s)
- Les démarches administratives sont finalisées à la scolarité de l'UFR/IUT
- Les démarches administratives et financières sont finalisées avec le SeFoC'Al
- L'effectif minimum de participants nécessaire à l'ouverture de la formation est atteint

Planning détaillé

Intitulé du module	Nom et qualité des intervenants	Enseignement présentiel ou à distance	Dates	Lieu	Horaires	Durée
Comprendre les pratiques culturelles	jehannin guillaume	présentiel	Septembre octobre	IUT NFC	8h-12h 13h30-17h30	12 h

des publics aujourd'hui	PRAG					
Comprendre les pratiques culturelles des publics aujourd'hui	Olivier Prévôt PU	Présentiel	Octobre	IUT NFC	8h-12	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Annie Lasne MCF	Présentiel	Novembre	MMV	13h30-17h30	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Jean Luc Michaud	Présentiel	Novembre	MMV	8h-12h	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Noël Barbe Chercheur CNRS	Présentiel	décembre	MMV	13h30-17h30	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Jean Luc Michaud, directeur TR	Présentiel	décembre	MMV	8h-12h	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Adeline Lepine Directrice CRAC Montbéliard	Présentiel	janvier	MMV ou CRAC	13h30-17h30	4h
Comprendre la notion de médiation socio-culturelle	Guillaume Jehannin PRAG	Présentiel	Janvier	MMV	8h-12h	4h
Etudes de cas	Agathe Pfauwadel	Présentiel	février	IUT NFC	8h-12h	4h
Etudes de cas	Delphine Pratini	Présentiel	Février	IUT NFC	13h30-17h30	4h
Etudes de cas	Jean Luc Michaud Directeur TR	Présentiel	Mars	MMV	8h-12h	4h
Etudes de cas	Nathalie Vienne Service petite enfance, conseil départemental 25	Présentiel	Mars	MMV	13h30-17h30	4h
Etudes de cas	Stéphane Laurent PRAG	Présentiel	Avril	IUT NFC	8h-12h	4h
Etudes de cas	Philippe Renaud Directeur école de Musique Sud Territoire	Présentiel	Avril	IUT NFC	13h30-17h30	4h
Etudes de cas	Morgane Bouchard Maison de l'oralité	Présentiel	Mai	IUT NFC	8h-12h	4h
Etudes de cas	Guillaume Jehannin PRAG IUT NFC	Présentiel	Mai	IUT NFC	13h30-17h30	4h

Volume horaire total de la formation : 72 h

Pour s'informer, candidater, s'inscrire

Contact équipe pédagogique

Renseignement sur le contenu pédagogique et l'organisation de la formation ; dépôt de la candidature et décision quant à l'admission

UFR / IUT : IUT NFC

 06 13 33 29 58

 guillaume.jehannin@univ-fcomte.fr



Responsable pédagogique : *Mr Guillaume Jehannin*

 06 13 33 29 58

 guillaume.jehannin@univ-fcomte.fr

Secrétaire pédagogique : *Madame Bénédicte Guerquin-Kern*

 03 84 58 76 00

 benedicte.guerquin-kerne@univ-fcomte.fr

Contact Service Formation Continue et Alternance – SeFoC’Al

Montage administratif et financier du dossier : conseil sur les dispositifs d'accès à la formation et sur les recherches de financements, convention de formation, suivi de présence, facturation

Service Formation Continue et Alternance - Université de Franche-Comté

36 A avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON cedex

Siret : 192.512.150.00447

 03 81 66 61 21

 sefocal@univ-fcomte.fr

 <https://sefocal.univ-fcomte.fr/>

Conseiller : *Monsieur Cretin Frédéric*

 03 84 66 2074

 frederic.cretin@univ-fcomte.fr

Assistante :







Budget du DU / DIU intitulé :

Daté du :

DEPENSES		
Enseignements (*)		6 521,40 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		600,00 €
Hébergement des enseignants		270,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		7 391,40 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	3 002,76 €
Charges UFR ou IUT	10%	1 154,91 €
Cout total du DU DIU		11 549,06 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		11 549,06 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		15
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		769,94 €
--------------------------------	--	----------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		770 €
---	--	--------------

Tarif horaire		10,69444444
---------------	--	-------------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		72
Enseignants de l'UFC	nbre h CM	
	nbre h TD	36
	nbre h TP	
	Total eq TD	36
	Coût enseignant UFC	4 320,00 €
Vacataires	nbre h CM	
	nbre TD	36
	nbre h TP	
	Total eq TD	36
	Coût vacataire	2 201,40 €
Total	Coût total enseignement	6 521,40 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	coût horaire TD enseignant
----------	----------------------------

61,15 €	coût horaire TD vacataire
---------	---------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
aller-retour Bordeaux-Belfort	1	train	500,00 €	estimation moyenne
aller-retour Lyon-Belfort	1	train	100,00 €	estimation moyenne
Total des frais de déplacement			600,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
hôtel à Besançon (pour enseignant de Bordeaux)	1	2	180,00 €	forfait selon le barème fixé (90€ pour remboursement)
hôtel à Besançon (pour enseignant de Lyon)	1	1	90,00 €	forfait selon le barème fixé (90€ pour remboursement)
Total des frais de déplacement			270,00 €	

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):
DU PASSERELLE A2.2

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? NON . Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Paula VENTURA
- Statut : PRCE
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03 81 66 52 08
 - Mail : paula.ventura@univ-fcomte.fr

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 semestre

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / 2_ / 4_ / - 20 / 2 / 5_ /
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
05	langues	22	Français langue étrangère

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : centre linguistique appliquée
- Adresse : 6 rue Gabriel Plançon
- Directeur : Carlos Tabernero
- Email : carlos.tabernero@univ-fcomte.fr
- Tél. : 0381665201

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) :

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement :
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse :
 - Directeur :
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique :
 - Email :
 - Tél. :
 - Nature du partenariat :

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Centre de linguistique appliquée

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Le CLA accueille depuis plusieurs années des étudiants migrants inscrits dans ses différents programmes. Ces étudiants constituent un public dont le besoin spécifique de formation ne peut être traité que partiellement dans le cadre des programmes existants. Il apparaît nécessaire de se doter d'un outil de formation répondant de manière plus pertinente à ces besoins, tout en permettant un accompagnement qui tienne compte de la diversité des profils et des projets d'insertion (insertion professionnelle rapide, reprise d'étude, reprise d'études avec réorientation, VAE, etc).

Un dispositif d'accompagnement à la définition et à la réalisation du projet personnel de formation est déjà en œuvre depuis 2021-2022, qui repose sur plusieurs éléments :

- Formalisation du processus de sélection et de suivi des études, en associant les composantes de l'université ainsi que des partenaires extérieurs porteurs d'une expertise dans l'insertion de publics allophones (CASNAV, CFA, acteurs associatifs, collectivités locales)
- Mobilisation des équipes du CLA et d'autres acteurs de la communauté universitaire (OSE, SEFOC'AL) pour proposer des temps d'échange individuels et collectifs, ainsi qu'à terme, un accompagnement vers la VAE.
- Accompagnement à la définition et à la concrétisation du projet de formation des bénéficiaires du programme.

La création d'un DU PASSERELLE spécifique, reposant en grande partie sur les UE de DU existants, complète utilement ce dispositif. Il permettra de répondre de manière appropriée au besoin d'accompagnement des étudiants.

Enfin, les DU PASSERELLE (proposés à l'heure actuelle par 39 universités en France) sont les seuls diplômes d'établissement bénéficiant d'une reconnaissance nationale par le MESRI, ce qui permet notamment aux étudiants de ces diplômes de solliciter des bourses sur critères sociaux auprès des CROUS.

La présente maquette s'appuie sur les recommandations formulées par le MESRI dans une maquette-cadre publiée au BO du 26/06/13. Le MESRI a délégué la gestion des accréditations nationales de DU Passerelle au réseau « Migrants dans l'enseignement supérieur » (MENS)

Le DU PASSERELLE du CLA fera l'objet d'une demande d'accréditation lors de la prochaine campagne organisée par le réseau MENS.

L'existence de DU Passerelle labellisés par le MESRI dans notre offre de formation permettra donc de valoriser notre dispositif d'insertion et de solliciter auprès de bailleurs territoriaux (région, département, municipalité) et nationaux (Ministère de l'intérieur) les fonds nécessaires à la pérennisation d'un programme qui repose, pour l'heure, essentiellement sur les ressources du CLA.

METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par le DU/DIU :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFqg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009%2FIntroduction%2Ftable%2Fde%2Fcorrespondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Le DU passerelle ne vise pas une qualification professionnelle spécifique. Il vise l'acquisition de compétences transversales globales en langue-culture, liées à la reprise d'études ou à l'insertion dans le monde professionnel

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

A ce stade de la maquette aucun partenariat n'est spécifiquement formalisé pour ce programme, mais il s'agit là d'une évolution à prévoir dans les années futures. En effet, le CLA dispose d'un Club de partenaires économiques et institutionnels et de liens intimes avec le réseau associatif de notre territoire. Ces partenariats permettraient aux étudiants qui le souhaitent de réaliser des stages dans le cadre de l'UE 116.

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

Présentiel

PUBLICS CONCERNES :

Étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans un cursus universitaire en France ou souhaitant valider un semestre d'études en France dans le cadre d'une formation universitaire à l'étranger.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Prérequis :

Étudiants migrants visant une reprise d'études, une réorientation ou une insertion professionnelle. Pour pouvoir accéder à cette formation, les candidats devront justifier d'un niveau A2 partiellement acquis ou d'une équivalence attestée par l'équipe pédagogique du CLA. Ils doivent résider en Franche-Comté.

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : 1 semestre, 13 semaines, 254,5 heures. Le DU est proposé en S1 et S2

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Le DU inclut un enseignement de FLE, proposant des activités de réception, de production, de médiation et d'interaction, tant à l'oral qu'à l'écrit, visant l'acquisition totale des compétences du niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

Ajouter autant de lignes que nécessaires.
Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
UE 020 / Pratiques d'expression et de compréhension orales	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre des enregistrements courts sur des sujets de la vie quotidienne et de la vie en société Comprendre des énoncés simples Parler sur des sujets simples de la vie quotidienne et de la vie en société Répondre à des questions simples et en poser sur des sujets familiers Réagir à des affirmations simples sans être toutefois capable de soutenir une conversation Interagir dans la vie courante: établir un contact social, s'excuser, inviter, conseiller... 	<p>L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets.</p> <p>Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.</p>	<p>UE obligatoire</p> <p>Evaluation continue.</p> <p>UE mutualisée avec le DUEF A2.2</p>
UE 021 / Pratique d'expression et de compréhension écrites	<ul style="list-style-type: none"> Lire et comprendre des textes simples pour trouver des informations Lire pour interagir (courriers) Lire pour le plaisir. Ecrire un texte simple et cohérent Ecrire pour parler de soi Ecrire pour le plaisir 	<p>L'enseignement est articulé autour des approches communicative et actionnelle, avec mise en oeuvre des tâches et projets.</p> <p>Les cours seront adossés à l'usage d'outils numériques support (moodle, tablette) permettant ainsi d'exploiter la littéracie numérique afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec les objets numériques d'apprentissage.</p>	<p>UE obligatoire</p> <p>Evaluation continue.</p> <p>UE mutualisée avec le DUEF A2.2</p>
UE 022 / Approches des réalités socioculturelles	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir des conventions concernant la posture, le contact visuel, la distance à respecter entre les personnes 		<p>UE obligatoire</p> <p>Evaluation continue.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter de se conformer aux codes culturels les plus couramment utilisés • Maîtriser les compétences interculturelles pour apprendre à apprendre en français • Solliciter des compétences interculturelles pour savoir s'adapter en contexte professionnel en France 	UE mutualisée avec le DUEF A2.2
UE 023 / Prononciation – Phonie - Graphie	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la discrimination auditive entre les phonèmes du français • Améliorer la production des phonèmes du français • Se familiariser avec les phénomènes les plus fréquents en prosodie • Maîtriser le système graphique du français 	UE obligatoire Evaluation continue. UE mutualisée avec le DUEF A2.2
UE 116 / Accompagnement vers le projet d'étude et d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les codes du monde professionnel en France • Maîtriser les codes du monde académique en France • Savoir lire une fiche de poste/de formation en France • Maîtriser les codes du CV et de la lettre de motivation en France • Être autonome dans sa recherche d'emploi/de formation en France 	UE obligatoire Inclut des entretiens individuels et collectifs, des activités culturelles et des cours dans les composantes sous statut d'auditeur libre
UE 105 / Théâtre et langue	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier une culture à travers l'étude, l'interprétation, la mise en scène de textes de théâtre francophone • S'initier au théâtre : jouer des personnages, imiter, improviser, imaginer la langue en situations authentiques variées. 	UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue
UE 111 / Bande-dessinée	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un aspect socioculturel méconnu en prise avec plusieurs pans de la culture francophone 	UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des compétences heuristiques (observer, émettre des hypothèses, inférer, déduire) • Elargir son répertoire communicatif écrit (structures et lexiques du français familier / courant / soutenu) grâce à la richesse expressive de la bande dessinée • Progresser en expression orale (description, narration, échanges en sous-groupes) 		
<p>UE 103 / Prononciation, rythme et intonation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entendre les différences entre les sons du français et savoir les reproduire • Savoir utiliser la musique de la parole • Entendre ses propres erreurs de prononciation et tenter de les corriger. 		<p>UE optionnelle Mutualisée avec le DUEF B1.1 Evaluation continue</p>

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Justificatifs d'identité et de domicile
- Justificatif de situation administrative : réfugié, protection subsidiaire, récépissé de demande de protection
- CV
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes acquis antérieurement
- (le cas échéant) certification linguistique acquise antérieurement
- (le cas échéant) attestation de comparabilité des diplômes délivrée par ENIC-DARIC
- Un questionnaire permettant d'explorer le contexte socio-économique et la trajectoire passée et souhaitée du candidat

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien : Oui

Un questionnaire de positionnement : Oui

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) : Oui

Autre : Oui

Si oui, préciser : Un questionnaire permettant d'explorer le contexte socio-économique et la trajectoire passée et souhaitée du candidat

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

- Examen des dossiers par une commission incluant :
 - o la direction du CLA,
 - o les responsables pédagogiques du DU,
 - o les représentants des UFR SLHS, SJEPG, Santé, ST,
 - o les représentants de SEFOC'AL et OSE,
 - o des partenaires associés (CASNAV, CFA, associations œuvrant dans le champ de l'insertion d'émigrants)

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante, sur avis de la commission d'admission.

PERSONNE OU INSTANCE COMPETENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

Commission d'admission (voir supra)

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Contrôle continu avec notes sur 20. La moyenne globale est sur 20, les UE 020 et 021 sont affectées du coefficient 2, les autres UE du coefficient 1. Les notes des UE sont compensables.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Le jury est présidé par un enseignant-chercheur de statut MCF du CLA ou du DEFLET et comprend au minimum trois autres enseignants de statut PRAG/PRCE, dont la responsable pédagogique de la formation.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Modalités conformes au référentiel Qualiopi : questionnaires en ligne et focus groupes, analysés en fin de semestre par les responsables pédagogiques et la direction. Analyse des parcours effectuée par une personne dédiée au sein du CLA Résultats transmis aux équipes enseignantes, ainsi qu'au comité de pilotage du programme migrants.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Il existe des processus de traitement des réclamations, conformes aux cadres de qualité du CLA (Référentiel QualitéFLE et Qualiopi)

AMELIORATION CONTINUE :

L'amélioration continue des formations fait l'objet d'une attention régulière de la part des responsables pédagogiques et d'un référent qualité identifié dans l'organigramme du CLA. La démarche d'amélioration continue sera efficace à chaque commission de sélection et permettra de proposer, le cas échéant des modifications pour répondre au mieux aux besoins des étudiants et aux attentes des composantes futures recruteurs de ces étudiants.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)		
UE 020 / Pratiques d'expression et de compréhension orales		Nom : OLIVAUX Qualité : PRCE Etablissement : CLA		97,5			97,5	
UE 021 / Pratique d'expression et de compréhension écrites		Nom : VERMEERSCH Qualité : PRCE Etablissement : CLA		78			78	
UE 022 / Approches des réalités socioculturelles		Nom : ESSAIES Qualité : CDI Etablissement : CLA		19,5			19,5	
UE 023 / Prononciation – Phonie - Graphie		Nom : ALSRHUE Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5	19,5
UE 116 / Accompagnement vers le projet d'étude et d'insertion		Nom : VENTURA Qualité : PRCE Etablissement : CLA		40			40	40
UE 105 / Théâtre et langue		Nom : MELCORE Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5	
UE 111 / Bande-dessinée		Nom : FERRER Qualité : PRCE Etablissement : CLA		19,5			19,5	
UE 103 / Prononciation, rythme et intonation		Nom : AMIRANI Qualité : CDI Etablissement : CLA		19,5			19,5	
Total				254,5**			254,5**	59,5*

*Seules sont comptabilisées dans ce tableau les heures TD des UE spécifiques au diplôme DU PASSERELLE A2.2. Les heures TD des UE mutualisées avec d'autres DU n'apparaissent pas

**L'étudiant doit suivre les UE obligatoires (UE 020, 021, 022, 023, 116) pour une charge horaire totale de 254,5H.

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom VENTURA Prénom : Paula Qualité : PRCE	CLA	CLA	PRCE	59,5h ETD Dont 59,5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante : 5				
Nom : OLIVAUX Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	97,5 h ETD Dont 97,5h ETD rémunérées
Nom : VERMEERSCH Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	78h ETD Dont 78h ETD rémunérées
Nom : ESSAIES Qualité : CDI Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : ALSRHUE Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : MELCORE Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : FERRER Qualité : PRCE Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : AMRANI Qualité : CDI Etablissement : CLA	CLA	CLA	PRCE	19,5h ETD Dont 19,5h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :				h ETD Dont ETD rémunérées
TOTAL				

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
TOTAL			

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	7140
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	18
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	18
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	0
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	26,89

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : 170,00 euros (en 2023-2024)	0 euros (compléter)	0 euros (compléter)

Ce diplôme s'adresse à un public spécifique (migrants) et est complètement couvert par une subvention d'où un reste à charge pour les personnes à 0€.

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Paula VENTURA	21 / 03 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Oumou AGNE	22 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	16 / 04 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>04/04/2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Carlos TABERNERO	Date : 17 / 04 / 2024 Pour la Présidente et par délégation Signature et cachet : la responsable des services administratifs du CLA Florent CHAPEY 



Budget du DU / DIU intitulé : DUP A2.2

Daté du :

DEPENSES		
Enseignements (*)		7 140,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		7 140,00 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	1 856,40 €
Charges UFR ou IUT	10%	714,00 €
Cout total du DU DIU		9 710,00 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		9 710,00 €
Reste à financer		0,00 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		19
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		0,00 €
--------------------------------	--	--------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		0 €
---	--	------------

Tarif horaire		0
---------------	--	---

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		59,5
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		
nbre h TD		59,5
nbre h TP		
Total eq TD		59,5
Cout enseignant UFC		7 140,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	7 140,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 € cout horaire TD enseignant

61,15 € cout horaire TD vacataire

utilisées

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Extrait de la délibération du conseil de gestion du CLA du 4 avril 2024

Point 4 : Création des DUEF A2.2 et DU Passerelle A2.2

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 26 Membres en exercice : 24 Quorum : 12 Membres présents : 8 Membres représentés : 9 Total : 17	Refus de vote : Abstention(s) : 2 Suffrage exprimés : 17 Pour : 13 Contre : 2
--	---

Les membres présents et représentés du conseil de gestion approuvent la création des DUEF A2.2 et DU Passerelle A2.2.

Besançon, le 5 avril 2024

Pour la Présidente et par délégation
Le Responsable des services
administratifs du CLA
Florian CHAPEY

Florian Chapey

Annexe n°1 – DESCRIPTION DES MODIFICATIONS DUEF ET DUPASS

CRÉATION DU Etudes Françaises « langue, culture et société » A2.2

Tableau d'attribution des crédits ECTS

Unités d'enseignement - UE	Heures en présentiel	ECTS
UE fondamentales		
020 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	7h30	12
021 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h	10
022 – Approche des réalités socioculturelles	1h30	2
UE optionnelles communes au DUEF B1.1		
103 – Prononciation, rythme et intonation	1h30	3
104 - Etude de textes littéraires	1h30	3
105 - Théâtre	1h30	3
111- Bande dessinée	1h30	3
023- Prononciation-Graphie-Phonie	1h30	3
UE Facultative		
UE libre (Engagement citoyen des étudiants internationaux)	25h /semestre	6

DU PASSERELLE A2.2

Unités d'enseignement - UE	Heures en présentiel hebdomadaires
020 – Pratiques d'expression et de compréhension orales	7h30
021 – Pratiques d'expression et de compréhension écrites	6h
022 – Approche des réalités socioculturelles	1h30
023 - Prononciation-Graphie-Phonie	1h30
116 - Accompagnement vers le projet d'étude et d'insertion	3h
UE optionnelles communes au DUEF B1.1	
103 – Prononciation, rythme et intonation	1h30
104 - Etude de textes littéraires	1h30
105 - Théâtre	1h30
111- Bande dessinée	1h30
UE Facultative	
UE libre (Engagement citoyen des étudiants internationaux)	25h /semestre

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

PRATIQUE DE LA MEDIATION JUDICIAIRE ET CONVENTIONNELLE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJE PG

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Tirvaudey Catherine
- Statut : PU
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 06 01 20 73 53
 - Mail : catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr
 - Tél. :

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Bac+2
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : Bac+2

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 an

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2024/2025

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit privé	36	Sciences juridiques

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : UFR SJEPG
- Adresse : 45d avenue de l'observatoire
- Directeur : Lang Christophe
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 67 40

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) :

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

Convention en cours de renouvellement à l'université, actuellement dans le circuit des signatures.

- Nom de l'établissement : IRTS
 - Code UAI de l'établissement mère : 0251746M
 - Adresse : 1 rue Alfred de Vigny 25000 BESANCON
 - Directeur : Frédéric STENGER
 - Email : direction.generale@irts-fc.fr
 - Tél. : 03 81 41 61 09
 - Responsable pédagogique : Candice Martinez
 - Email : candice.martinez@irts-fc.fr
 - Tél. : 03 81 41 61 29
 - Nature du partenariat : convention de partenariat

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

UFR SJEPG- IRTS FC

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Ce diplôme d'Université remplace un DU précédent intitulé « Pratique de la médiation ». Le changement d'intitulé est justifié par la volonté de demander l'inscription de ce diplôme au Registre Spécifique (RS). Le contenu est dorénavant présenté en bloc de compétences, le volume horaire reste inchangé ainsi que le contenu. La seule motivation de la création de la formation telle qu'elle est demandée est la mise en conformité d'une formation existante avec les exigences de France compétence.

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :

Pas de métiers ciblés à proprement parlé

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

Afin d'appréhender la pratique de la médiation dans ses dimensions pratiques, des professionnels diplômés disposant d'une expérience solide dans différents champs de la médiation assureront des enseignements et des TD et mises en situation sur des cas concrets.

Les différentes étapes du processus de médiation, la place du tiers, ainsi que les différents courants théoriques, les méthodologies, les techniques et les outils seront abordés. De même la gestion des conflits, les théories et les stratégies de la communication, la construction, reconstruction des liens constituent des points d'ancrage essentiels.

L'ensemble de ces éléments ne donnent pas lieu à convention formalisée toutefois des liens étroits sont entretenus avec les juridictions judiciaires civiles et administrative ainsi qu'avec les différentes associations de médiateurs locales ou nationales et ce par le biais de l'accueil d'étudiants en stage et de participations à l'équipe pédagogique.

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride
 Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Aux juristes : étudiants en droit, professionnels du droit (avocats, notaires, magistrats, huissiers, greffiers, juriste en entreprise, DRH, assureurs...).

Aux travailleurs sociaux : étudiants de l'IRTS, professionnels du monde de la santé et des secteurs sociaux, médico-sociaux et éducatifs.

Aux professionnels qui souhaitent acquérir une compétence complémentaire à leur pratique professionnelle principale. Toutes personnes exerçant une activité ou ayant une compétence dans le domaine de la gestion des différends et désirant acquérir une formation de niveau universitaire.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Titulaires d'un diplôme Bac +2 ou reconnu équivalent à un diplôme de ce niveau
Admission sur candidature ; lettre de parcours de vie professionnelle (4 à 6 pages max), CV, copies des diplômes.
Entretien éventuel.
Examen des dossiers de candidature par une commission pédagogique composée paritairement de membres de l'UFR SJEPE et de membres de l'IRTS.

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

- Nombre d'heures total de formation : 166
- Nombre d'heure d'enseignement : 166
 - Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : 50h

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

Module 1 - Organiser le processus de médiation

- Respecter les droits des parties notamment de celles en situation de vulnérabilité
- Prendre en compte les éventuelles situations de handicap
- Choisir parmi les différents courants de la médiation celui qui est le mieux adapté à la situation
- Poser et maintenir le cadre de la médiation pour assurer son déroulement de manière éthique
- Se poser en tiers neutre et expliquer le rôle du médiateur aux parties

Module 2 - Mettre en œuvre une médiation dans différents contextes

- Expliquer aux parties les bénéfices de la médiation par rapport à la procédure judiciaire
- Identifier les contraintes liées au contexte dans lequel s'inscrit la médiation
- Utiliser les techniques de la médiation
- Utiliser les outils du médiateur
- Mesurer la portée des solutions envisagées

Module 3 - Maîtriser le cadre juridique

- Se situer dans l'organisation juridictionnelle et au sein du déroulement de la procédure
- Rédiger un contrat d'entrée en médiation et une clause de médiation
- Communiquer avec les avocats des parties et avec le juge
- Connaître les limites de son champ d'intervention

Module 4 - Adapter son positionnement et sa pratique professionnelle

- Prendre conscience des enjeux du conflit et de la dynamique relationnelle entre les parties
- Analyser les enjeux personnels et contextuels du conflit à la lumière de la sociologie
- Analyser son positionnement professionnel dans une démarche réflexive et déontologique
- Promouvoir la culture de la médiation

Ajouter autant de lignes que nécessaires.
Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (Séminaire, logiciels spécifiques terrain, outils spécifiques (plateformes), technologies (travail de groupe, immersion, virtuels, etc))	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 1 - Organiser le processus de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les droits des parties notamment de celles en situation de vulnérabilité • Prendre en compte les éventuelles situations de handicap • Choisir parmi les différents courant de la médiation celui qui est le mieux adapté à la situation • Poser et maintenir le cadre de la médiation pour assurer son déroulement de manière éthique • Se poser en tiers neutre et expliquer le rôle du médiateur aux parties 	Séminaire/mise en situation	A partir d'une situation proposée par le jury (un professionnel et un candidat se mettra en position de tiers et mènera une médiation.
Module 2 - Mettre en œuvre une médiation dans différents contextes	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer aux parties les bénéfices de la médiation par rapport à la procédure judiciaire • Identifier les contraintes liées au contexte dans lequel s'inscrit la médiation • Utiliser les techniques de la médiation • Utiliser les outils du médiateur • Mesurer la portée des solutions envisagées 	Séminaire/mise en situation	Étude de cas suivi d'un entretien permettant au jury (un professionnel et un enseignant du diplôme) de « balayer » les champs de la médiation

<p>Module 3 - Maitriser le cadre juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans l'organisation juridictionnelle et au sein du déroulement de la procédure • Rédiger un contrat d'entrée en médiation et une clause de médiation des parties avec les avocats des parties et avec le juge • Communiquer avec les avocats des parties et avec le juge • Connaître les limites de son champ d'intervention 	<p>Séminaire/mise en situation</p>	<p>Le candidat composera sur table sur un cas pratique (3h) proposé par les intervenants du module.</p>
<p>Module 4 - Adapter son positionnement et sa pratique professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience des enjeux du conflit et de la dynamique relationnelle entre les parties • Analyser les enjeux personnels et contextuels du conflit à la lumière de la sociologie • Analyser son positionnement professionnel dans une démarche réflexive et déontologique • Promouvoir la culture de la médiation 	<p>Séminaire/mise en situation</p>	<p>A partir d'une situation conflictuelle proposée par le candidat à l'issue de l'immersion professionnel, le candidat proposera à l'écrit sous forme de rapport une analyse de la situation de conflit. Le travail fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé d'un professionnel et d'un enseignant.</p>

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

- Un PU de droit privé
- 1 MCF de droit privé
- 1 cadre pédagogique IRTS

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Responsable pédagogique de la formation : Tirvaudey Catherine / Candice Martinez

PERSONNE OU INSTANCE COMPETENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

Chaque module fait l'objet d'une évaluation (modalités ci-dessus dans le programme détaillé).

Les notes de chaque module se compensent, chaque module a un même coefficient (1), le DU est obtenu avec une moyenne générale de 10/20 minimum.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

Une session de rattrapage est organisée pour les modules qui font l'objet d'un écrit. Les candidats qui ont échoué sont convoqués individuellement par voie électronique. La convocation indique le ou les modules à rattraper. Les épreuves de mise en situation sont repassées l'année d'après avec la promotion suivante.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

- 2 enseignants du diplôme
- 2 membres extérieurs (un représentant des juridictions et un médiateur professionnel)

Les membres du jury sont nommés par le Directeur de l'UFR SJEPEG sur proposition de la responsable pédagogique universitaire du diplôme.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- *Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)*
- *Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs*
- *Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes*

Un questionnaire de satisfaction est adressé à chaque stagiaire qui peut y répondre nominativement ou anonymement. Le questionnaire est dépouillé par le responsable pédagogique qui rend compte des résultats au conseil de perfectionnement lequel préconise les mesures de remédiation

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Les règles en vigueur à l'Université s'appliquent au DU avec une priorité donnée au règlement amiable des différends. Les réclamations intervenant au fil de l'eau sont traitées par les responsables pédagogiques. Celles apparaissant lors du conseil de perfectionnement et/ou par le biais des questionnaires d'évaluation font l'objet d'une discussion lors de ce conseil et sont abordées et traitées lors de la réunion annuelle de l'équipe pédagogique. Les solutions sont proposées et votées par l'équipe pédagogique.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

Le Conseil de perfectionnement organisé en fin de formation de même que les questionnaires d'évaluation sont les deux moyens essentiels d'adapter la formation et de l'améliorer. Par ailleurs, les intervenants qu'ils soient universitaires ou professionnels peuvent aussi, lors de la réunion de l'équipe pédagogique, proposer des aménagements en vue d'améliorer la formation.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université et de l'établissement de formation partenaire

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) : 166h formation

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Ref Apogée (le cas échéant)	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)		Volume horaire total pour l'inscrit
<p>Module 1 - Organiser le processus de médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les droits des parties notamment de celles en situation de vulnérabilité Prendre en compte les éventuelles situations de handicap Choisir parmi les différents courants de la médiation celui qui est le mieux adapté à la situation Poser et maintenir le cadre de la médiation pour assurer son déroulement de manière éthique Se poser en tiers neutre et expliquer le rôle du médiateur aux parties Préparation à une mise en situation 	01	<p>Nom : Martinez Candice Qualité : Docteur en sociologie Etablissement : IRTS</p> <p>Nom : Faget Christophe Qualité : Médiateur Etablissement : IRTS</p> <p>Nom : Faget Laure Qualité : Médiatrice Etablissement : IRTS</p> <p>Nom : Cuinet Sébastien Qualité : Médiateur Etablissement : IRTS</p> <p>Nom : Escalette Guy Qualité : Médiateur Etablissement : IRTS</p>	41.5			41.5	62.25	
<p>Module 2 - Mettre en œuvre une médiation dans différents contextes</p> <ul style="list-style-type: none"> Expliquer aux parties les bénéfices de la médiation par rapport à la procédure judiciaire Identifier les contraintes liées au contexte dans lequel s'inscrit la médiation Utiliser les techniques de la médiation Utiliser les outils du médiateur 	01	<p>Nom : Rota-Grazioli Qualité : Médiatrice Etablissement : libéral</p> <p>Nom : Guitard Fabienne Qualité : Magistrat Etablissement : Tribunal administratif de Besançon</p> <p>Nom : Arisi Mathilde Qualité : Médiatrice Etablissement : CPAM du Doubs</p> <p>Nom : Cyrille Franck Qualité : Magistrat Etablissement : TA Dijon</p>	41.5			41.5	62.25	

<ul style="list-style-type: none"> Mesurer la portée des solutions envisagées Préparation à la résolution d'un cas pratique 						
<p>Module 3 - Maitriser le cadre juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> Se situer dans l'organisation juridictionnelle et au sein du déroulement de la procédure Rédiger un contrat d'entrée en médiation et une clause de médiation Communiquer avec les avocats des parties et avec le juge Connaître les limites de son champ d'intervention Préparation d'un cas pratique sur table 	01	41.5	41.5	62.25		
<p>Module 4 - Adapter son positionnement et sa pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience des enjeux du conflit et de la dynamique relationnelle entre les parties Analyser les enjeux personnels et contextuels du conflit à la lumière de la sociologie Analyser son positionnement professionnel dans une démarche réflexive et déontologique Promouvoir la culture de la médiation Préparation à une mise en situation 	01	41.5	41.5	62.25		
Total		166	166	249h		

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Martinez Prénom : Candice Qualité : Cadre	IRTS	UFR SJEPEG		36h ETD Dont 36h ETD rémunérées
Nom : Guez Prénom : Jean-Baptiste Qualité : cadre		UFR SJEPEG		26.25 ETD Dont 26.25h ETD rémunérées
Nom : Corbel Prénom : Roxanne Qualité : cadre		UFR SJEPEG		26.25 ETD Dont 26.25h ETD rémunérées
Nom : Tirvaudey Prénom : Catherine Qualité : PU	UFC	UFR SJEPEG	titulaire	36h ETD Dont 36h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :20h				
TOTAL				124.5h

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Faget Prénom : Christophe Qualité : Médiateur		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Faget Prénom : Laure Qualité : Médiatrice		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Cuinet Prénom : Sébastien Qualité : médiateur		UFR SJEPEG	16.5h ETD Dont 16.5h ETD rémunérées
Nom : Escalettes Prénom : Guy Qualité : médiateur		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Hanin-Jamot Prénom : Laurence Qualité : médiatrice		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Rota Graziosi Prénom : Emma Qualité : Médiateur		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Guitard Prénom : Fabienne Qualité : Magistrate	TA de Besançon	UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Arisi Prénom : Mathilde Qualité : Médiateur	CPAM du Doubs	UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Franck Prénom : Cyrille Qualité : Magistrat		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Mauvieux Prénom : Nathalie Qualité : médiatrice		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Libis Prénom : Laurence Qualité : huissier de justice		UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Bouveresse Prénom : Franck Qualité : Avocat	Barreau de Besançon	UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Henrion Prénom : Hervé Qualité : Magistrat	Cour d'appel de Besançon	UFR SJEPEG	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
TOTAL			124,5h

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	2656 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	10
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	2656 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	16 euros

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : 170.00 euros (en 2023-2024)	2656 euros (compléter)	2826 euros (compléter)

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

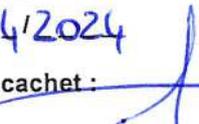
³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Catherine Tirvaudey	19/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	19/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	09/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : 26/03/2024 <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 09/04/2024 Signature et cachet : 



3 Formations initiales du candidat :

Année	Nom et adresse de l' 'établissement fréquenté	Diplôme ou examen préparé	résultat

4 Formations continues du candidat :

Date	Organisme	Intitulé de la formation, du stage, du séminaire, du diplôme en apprentissage, du colloque...	Durée (nombre de jours et d'heures)	Validation (attestation, titre, diplôme...)

5 Parcours professionnel de l'expérience la plus récente à la plus ancienne :

Date de début et de fin Durée et nature du contrat	Nom adresse de l'entreprise, activité et effectif	Poste occupé, niveau de responsabilité
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		

Pièces à joindre obligatoires POUR TOUS LES CANDIDATS :

- CV détaillé présentant la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- Une ou des fiches de poste précisant les fonctions et activités exercées
- Photocopies du ou des diplôme(s) (notamment ceux requis pour l'inscription au DU)
- Photocopies des attestations de stage et des programmes des actions de formations suivies
- Attestation d'emploi, carte d'étudiant, ou inscription ANPE justifiant votre statut
- Lettre de parcours de vie professionnelle : Vous préciserez votre situation professionnelle actuelle, le cas échéant, la mission qui vous est confiée, dans quelle structure, les activités dont vous avez la charge et à quel niveau de responsabilité, votre projet professionnel. (4 pages maximum). Si vous souhaitez obtenir la dispenses de certains modules, vous devrez justifier cette demande dans la lettre de parcours de vie professionnelle.

Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Elliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Elliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFR est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGSMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)**
 DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

DU PREVENTION ET MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR des Sciences de la Santé de Besançon

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **Mme Céline BOUVIER SLEKOVEC**
- Statut : **MCU PH**
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : **03 81 66 55 52**
 - Mail : **celine.bouvier@univ-fcomte.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+0**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+0**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : 2024-2025

Ce DU est une refonte du DU Hygiène Hospitalière créé en 2004.

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2024-2025**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Adresse : **19 rue Ambroise Paré, 25030 BESANCON**
- Directeur : **Pr Thierry MOULIN**
- Email : **direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 81 66 56 30**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : Aucune

(À décliner pour toutes les composantes associées)

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) : Aucun

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

UFR des Sciences de la Santé

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Le DU d'hygiène hospitalière a été créé en 2004 mais n'a pas été remis à jour en profondeur depuis. L'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales a profondément évolué au cours des dernières années. Ces changements sont d'ordre : (i) sémantique : la terminologie hygiène hospitalière est restrictive par rapport au public suivant cette formation. En effet, près de la moitié des candidats sont issus du secteur médico-social. (ii) contextuels : les attendus en matière de prévention et de maîtrise du risque infectieux diffèrent selon que les professionnels exerceront en établissements de santé ou médico-sociaux (iii) pédagogique : les enseignements et modalités d'évaluation existant ne permettaient d'apprécier qu'une partie de l'acquisition des apprentissages. Il est donc souhaité de mettre en place une démarche pédagogique et évaluative conforme aux principes de l'approche par compétence (APC).

La formation est suivie chaque année par des professionnels issus de la région Bourgogne-Franche-Comté mais également par des professionnels venus d'autres régions de France et même de Suisse, malgré une offre de formation présente sur l'ensemble du territoire (Figure ci-dessous, plus d'information sur <https://view.genial.ly/64ad2142ab2a7a00121bb60e/presentation-cartographie-du-hygiene>)

Diplômes Universitaires (DU)
ou interuniversitaires (DIU)



METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :
- **Médecin** J1102
- **Pharmacien** J1202
- **Infirmier diplômé d'état IDE** J1505
- **Infirmier anesthésiste diplômé d'état IADE** J1503
- **Infirmier bloc opératoire diplômé d'état IBODE** J1504
- **Cadre de santé** J1502
- **Aide-soignant** J1501
- **Technicien de laboratoire** J1302
- **Dentiste** J1103

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

Aucun

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel**
- Distanciel
- Hybride
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

- **Médecin**
- **Pharmacien**

- Infirmier diplômé d'état IDE
- Infirmier anesthésiste diplômé d'état IADE
- Infirmier bloc opératoire diplômé d'état IBODE
- Cadre de santé
- Aide-soignant
- Technicien de laboratoire
- Dentiste

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

Professionnels de santé dont le projet professionnel nécessite l'obtention d'un DU hygiène hospitalière ou de prévention et maîtrise des risques infectieux.

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heures d'enseignement : 210h
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : 35h

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

Formation de septembre à mai composée de 6 modules de 35h dont un module de spécialisation (établissements de santé ES ou médico-sociaux EMS) et d'un stage de 35h sur une semaine à effectuer au sein d'un service de prévention et maîtrise du risque infectieux (lieu au choix de l'étudiant).

Les cours auront lieu en présentiel sauf en cas d'empêchement d'un intervenant. Dans ce cas de figure, il pourra :

- Être remplacé par un autre intervenant
- Réaliser son cours en présentiel à un autre moment de la formation
- Réaliser son cours en distanciel sur le créneau initialement prévu ou sur un autre créneau
- Réaliser un enregistrement du cours (diaporama commenté) qui sera mis à disposition des étudiants pour être visionné individuellement au moment de leur choix. Cette modalité sera complétée d'un temps d'échange possible avec l'intervenant en présentiel ou en distanciel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

Le DU PMRI est un enseignement permettant aux professionnels de santé d'acquérir les compétences attendues d'un spécialiste en hygiène, prévention et maîtrise du risque infectieux associé aux soins.

Le public ciblé est constitué de professionnels de santé, en poste ou en cours de formation souhaitant se spécialiser dans la prévention et la maîtrise du risque infectieux. Il s'agira essentiellement de médecins, pharmaciens, infirmiers (cadre, IDE, IADE, IBODE). Cette formation est également ouverte à d'autres professions (dentiste, aide-soignant, technicien de laboratoire, autre) si le projet professionnel justifie de l'intérêt pour cette formation.

Toute personne justifiant d'un projet professionnel nécessitant l'obtention de ce DU sera autorisée à déposer un dossier de candidature (CV, lettre de motivation). Les personnes ayant un dossier répondant aux attendus seront conviées à un entretien permettant de s'assurer que le candidat sera à même de suivre cette formation, et, que cette formation répondra aux besoins du candidat.

La prévention et la maîtrise du risque infectieux nécessite des connaissances et des compétences dans la microbiologie, les maladies infectieuses et la santé publique.

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées <i>(Verbe d'action + complément)</i>	Outils pédagogiques <i>(séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)</i>	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 1 : prévention des infections associées aux soins	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les bonnes pratiques relatives à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux Contribuer au choix des produits, d'équipements ou de démarches à implanter au sein d'une structure 	CM, TD, TP, travail individuel, travail en groupe, stage	<p>Individuelles : Portfolio, mise en situation professionnelle, mémoire, stage</p> <p>En groupe : présentation d'article et implication dans pratique professionnelle, rapport d'investigation épidémiologique</p>
Module 2 : gestion épidémie	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les situations présentant un risque infectieux Documenter ces situations Mener des actions permettant de maîtriser la situation à risque infectieux identifiée 	CM, TD, TP, travail individuel, travail en groupe, stage	<p>Individuelles : Portfolio, mise en situation professionnelle, mémoire, stage</p> <p>En groupe : présentation d'article et implication dans pratique professionnelle, rapport d'investigation épidémiologique</p>
Module 3 : environnement	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une démarche de surveillance environnementale Promouvoir les bonnes pratiques relatives à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux lié à l'environnement Contribuer au choix des produits, d'équipements ou de démarches de prévention du risque infectieux lié à l'environnement à implanter au sein d'une structure 	CM, TD, TP, travail individuel, travail en groupe, stage	<p>Individuelles : Portfolio, mise en situation professionnelle, mémoire, stage</p> <p>En groupe : présentation d'article et implication dans pratique professionnelle, rapport d'investigation épidémiologique</p>
Module 4 : évaluation des pratiques et des besoins	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une démarche de surveillance (des pratiques de soins / épidémiologique) 	CM, TD, TP, travail individuel, travail en groupe, stage	<p>Individuelles : Portfolio, mise en situation professionnelle, mémoire, stage</p> <p>En groupe : présentation d'article et implication dans pratique professionnelle, rapport d'investigation épidémiologique</p>
Module 5 : communication	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins de formation en lien avec les priorités locales, régionales et nationales Adapter sa communication aux situations 	CM, TD, TP, travail individuel, travail en groupe, stage	<p>Individuelles : Portfolio, mise en situation professionnelle, mémoire, stage</p> <p>En groupe : présentation d'article et implication dans pratique professionnelle, rapport d'investigation épidémiologique</p>

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 6 option Etablissements de soins ou établissements médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences précédemment décrites seront déclinées et approfondies dans des situations plus spécifiquement identifiées en établissement de santé ou médico-social selon l'option choisie. 	CM, TD, auto-évaluation, évaluation par les pairs, feedback, travail individuel ou en groupe	Individuelles : Portfolio

Compléments d'information :

La formation permettra aux candidats de développer les 3 compétences suivantes :

- **C1 : Mener une démarche de prévention des IAS**
Cette compétence recouvre les activités relatives à la prévention des IAS qu'elles concernent la diffusion des agents pathogènes, l'émergence de résistance ou encore l'environnement. Elle consiste en une évaluation des pratiques ou d'une situation et à promouvoir les recommandations en vigueur. Cette compétence intègre également le rôle de conseil de l'hygiéniste lors d'un projet de changement de pratique au sein d'une structure. Ces changements peuvent relever de l'acquisition de nouveaux matériels, de projets de travaux ou encore lors de la mise en place d'une démarche particulière.
 - **C2 : Gérer une situation** présentant un risque infectieux
Cette compétence recouvre toutes les actions à mettre en œuvre pour toute situation présentant un risque infectieux suspecté ou avéré lié à la dangerosité d'un agent pathogène ou à son potentiel épidémique. Elle consiste en une identification et une documentation des situations à risque et en la proposition d'actions correctrices adaptées.
 - **C3 : Réaliser des activités de formation et d'information** dans la gestion du risque infectieux
Cette compétence recouvre l'identification des besoins de formations et d'informations identifiés en lien avec le contexte local, régionale ou national et la proposition d'interventions et de création de supports adaptés à chaque situation.

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Diplôme
- Lettre de motivation
- CV

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. » « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Responsable pédagogique

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Responsable pédagogique de la formation

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Responsable pédagogique de la formation

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

- Assiduité aux enseignements

- L'évaluation des compétences des candidates portera sur :

> des évaluations individuelles :

- **Le portfolio (écrit + soutenance orale)**
- **Les mises en situations professionnelles (oral)**
- **Le mémoire (écrit + soutenance orale)**
- **Le stage (évaluation par le maître de stage)**

> et des évaluations collectives :

- **La présentation d'un article scientifique (soutenance orale)**
- **Le rapport d'investigation d'une épidémie (écrit + soutenance orale)**

L'acquisition des compétences sera appréciée par un jury (comité de compétences) qui statuera au regard des résultats aux différentes évaluations certificatives.

- Pas de rattrapage

- Le redoublement ou la réalisation du DU sur 2 ans est possible.

- Si le DU est réalisé sur 2 ans :

- **S'il ne reste que le stage et/ou les examens à valider : exonération du coût pédagogique**
- **Si les cours doivent être suivis une 2^e année : règlement du coût pédagogique une 2^e fois**

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L.613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Le jury sera composé à minima de :

- **1 praticien hygiéniste hospitalo-universitaire**
- **1 praticien hospitalier hygiéniste**
- **1 hygiéniste paramédical**

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)
- Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs
- Analyse et traitements effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes

La collecte des appréciations se fera sous forme d'enquêtes de satisfaction et d'entretiens individuels à différents moments de la formation.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

**Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...)
Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.**

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction
- Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues
- Autres

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration en continu, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants
 - Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures
 - Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en Équivalent ID	Ref Apogée (le cas échéant)	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire....)			Volume horaire total pour l'inscrit
Module 1 : prévention des infections associées aux soins	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz A. Bouchera F. Bozon E. Pouly B. Raverot	21	11	3		35	44h30	
Module 2 : gestion épidémie	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz D. Hocquet K. Bouiller Q. Lepiller F. Grenouillet E. Pouly F. Berjamy	21	11	3		35	44h30	
Module 3 : environnement	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz M. Richard A. Varin C. Pasteur V. Denizot	11	21	3		35	39h30	
Module 4 : évaluation des pratiques et des besoins	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz V. Denizot H. Gbaguidi-Haore	8	17	10		35	35h40	
Module 5 : communication	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz C. Lathier F. Schepens V. Renard	6	16	13		35	33h40	
Module 6 : option Etablissements de soins ou établissements médico-sociaux	81	Nom : C. Bouvier-Slekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz	8	15	12		35	35	

		E. Pouly F. Berjamy										
Stage	81	Nom : C. Bouvier-Siekovec Qualité : MCU-PH Etablissement : UFC/ CHU Minjoz								35		
Total										75	91	44
												232h50

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : BOUVIER SLEKOVEC Prénom : Céline Qualité : MCU PH	UFR Santé	UFR Santé	T	85h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées 0h ETD
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				
Nom : HOCQUET Prénom : Didier Qualité : PU-PH	UFR Santé	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : GRENOUILLET Prénom : Frédéric Qualité : PU-PH	UFR Santé	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : LEPILLER Prénom : Quentin Qualité : PU-PH	UFR Santé	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : BOUILLER Prénom : Kevin Qualité : MCU-PH	UFR Santé	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : POULY Prénom : Emilie Qualité : AHU	UFR Santé	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : SCHEPENS Prénom : Florent Qualité : PU	UFR SLHS	UFR Santé		4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :				4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Prénom : Qualité :				4h30 ETD Dont 0h ETD rémunérées
TOTAL				112h30

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : DENIZOT Prénom : Véronique Qualité : cadre de santé	CHU Besançon	UFR Santé	12h20 ETD Dont 12h20 ETD rémunérées
Nom : VARIN Prénom : Arnélie Qualité : Biohygiéniste	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : RICHARD Prénom : Marion Qualité : Biohygiéniste	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : GBAGUIDI-HAORE Prénom : Houssein Qualité : PH	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : BERJAMY Prénom : Fatima Qualité : PH	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : BOUCHERA Prénom : Aurélie Qualité : Biohygiéniste	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : PASTEUR Prénom : Corinne Qualité : Technicien supérieur Hospitalier	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : BOZON Prénom : Fabienne Qualité : PH	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : LAITHIER Prénom : Christophe Qualité : IBODE	CHU Besançon	UFR Santé	12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
Nom : RAVEROT Prénom : Bérénice Qualité :			12h00 ETD Dont 12h00 ETD rémunérées
TOTAL			120h20 ETD

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*)

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	38341,22 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1950,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	9,29 euros

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1950,00</u> euros	<u>2120,00</u> euros

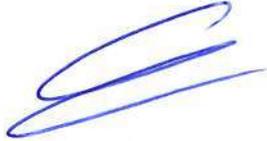
¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Céline Bouvier-Slekovec	22 / 03 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	25 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	M. Pascal Gillon	25 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet : 

Budget du DU / DIU intitulé :

DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux

Daté du :

22/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		20 858,38 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		3 680,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		24 538,38 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	9 968,72 €
Charges UFR ou IUT	10%	3 834,12 €
Cout total du DU DIU		38 341,22 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		38 341,22 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		20
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 917,06 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		1 950 €
---	--	----------------

Tarif horaire		9,29
---------------	--	------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		210
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		75
nbre h TD		
nbre h TP		
Total eq TD		112,5
Cout enseignant UFC		13 500,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		91
nbre h TP		44
Total eq TD		120,3333333
Cout vacataire		7 358,38 €
Total	Cout total enseignement	20 858,38 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total	
Amphiteâtres					
< 300 places					
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €	
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €	
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €	
> 300 places					
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €	
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €	
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €	
Amphi Pasteur Hauts de Chazal					
	1j	3552		0,00 €	
	1/2j	1847		0,00 €	
	1h	426		0,00 €	
Salles banalisées					
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	24	152	3 648,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage			0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage			0,00 €
Salles spécialisées					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	743		0,00 €	
	1/2 j	426		0,00 €	
	1h	129		0,00 €	
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	568		0,00 €	
	1/2j	284		0,00 €	
	1h	116		0,00 €	
Location MSHE					
Tarifs partenaires					
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €	
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €	
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €	
Frais de salles - coût total				3 648,00 €	

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

PREPA

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

PREPARATION EXAMEN COMMISSAIRE DE JUSTICE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEPG

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Tirvaudey Catherine
- Statut : PU
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03 81 66 67 40
 - Mail : catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr
 - Tél. : 06 01 20 73 53

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Bac +4
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) :

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION :
3 mois de préparation (1^{er} mai à fin juillet)

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La formation ouvrira dans l'année universitaire : 2024/2025

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE
Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit-Sciences politiques	36	Sciences juridiques

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : UFR SJEPG
- Adresse : 45D avenue de l'observatoire
- Directeur : LANG Christophe
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 06 13 98 27 16

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) :

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement :
 - Code UAI de l'établissement mère :
 - Adresse :
 - Directeur :
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique :
 - Email :
 - Tél. :
 - Nature du partenariat :

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

UFR SJEPG

CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

Cette demande d'ouverture d'une préparation à l'examen de commissaire de justice s'inscrit dans un contexte régional et national favorable. En effet il n'existe à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté aucun Master ne préparant nommément à cette profession. Ailleurs en France on ne dénombre que 4 Master visant cette profession et y préparant potentiellement les étudiants à passer l'examen:

- master huissier Lyon 2 <https://www.univ-lyon2.fr/master-1-droit-prive-commissaire-de-justice>
- master contentieux judiciaire Rennes <https://formations.univ-rennes.fr/parcours/master-mention-justice-proces-et-procedures-parcours-contentieux-judiciaires>
- master huissier de justice <https://formations.umontpellier.fr/fr/formations/master-XB/mention-justice-proces-et-procedures-ITVLFJYG/master-commissaire-de-justice-KNZSPA0P.html>
- Master droit des contentieux et de l'exécution <https://www.u-pec.fr/fr/formation/master-justice-proces-procedures-parcours-droit-des-contentieux-et-de-l-execution>

Il n'existe en termes de préparation indépendante de l'obtention d'un diplôme aucune préparation publique sur l'ensemble du territoire national, seulement deux préparations privées, Prépa ISP au tarif de 1 650 € et prépa CDJ aucun tarif affiché seulement sur demande.

L'ouverture de cette préparation ne peut donc que constituer un facteur d'attractivité pour l'Université de Franche-Comté et ce à l'échelle nationale.

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

La profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national auquel il convient de préparer les étudiants souhaitant embrasser cette profession. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaire de justice outre ceux qui vont y effectuer leur stage long et sont intéressés par une telle préparation. Il faut encore ajouter qu'à compter du 1^{er} septembre 2025 le Master Justice procès procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation unique en Bourgogne Franche-Comté et prolongeant le Master sera à n'en pas douter un facteur d'attractivité pour le Master contentieux. La mise en place de cette préparation est encore facilitée par le fait que 90 % des enseignements sont déjà existants dans le cadre de l'IEJ et de la préparation à l'examen d'entrée à l'école d'avocat (procédure civile, droit civil, droit commercial) et seront donc mutualisés, seules 10 h de cours en procédure civile d'exécution seront à ajouter.

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation : Commissaire du justice
- Désignation des code(s) ROME correspondants : K1901

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

Étudiants en M2 ou titulaires d'un Master 2 en droit voulant préparer l'examen d'entrée à l'Institut national de formation des commissaires de justice

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

Master 1 validé en droit

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation : 103 h

- Nombre d'heure d'enseignement : 103 h
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) :

Si plusieurs années de formation, à décliner ensuite pour chaque année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

- Droit des obligations : 24 h
- Droit civil : 18 h
- Droit des affaires : 18 h
- Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends : 15 h
- Procédure civile d'exécution : 10h
- 3 Entraînements à l'oral de culture générale 18 h

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (Séminaires, logiciels, supports, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle, etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Droit des obligations : 24 h	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les faits • Appliquer le régime juridique adéquat • Rédiger la solution de manière argumentée 	Cas pratique galop d'essais	Correction des galops d'essais, notation indicative
Droit civil : 24 h	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les faits • Appliquer le régime juridique adéquat • Rédiger la solution de manière argumentée 	Cas pratique galop d'essais	Correction des galops d'essais, notation indicative
Droit des affaires : 18 h	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les faits • Appliquer le régime juridique adéquat • Rédiger la solution de manière argumentée 	Cas pratique galop d'essais	Correction des galops d'essais, notation indicative
Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends : 15 h	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les faits • Appliquer le régime juridique adéquat • Rédiger la solution de manière argumentée 	Cas pratique galop d'essais	Correction des galops d'essais, notation indicative
Procédures civiles d'exécution 10h	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les faits • Appliquer le régime juridique adéquat • Rédiger la solution de manière argumentée 	Cas pratique galop d'essais	Correction des galops d'essais, notation indicative
• Entraînement à l'oral : 18 h	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre sous h-forme organisée et problématisée à une question de culture générale 	Entretien oral 30 min suivant une préparation de 30 min (conditions de l'examen)	Evaluation de la prestation orale note indicative

4. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS : NON, accès à l'examen règlementaire pas de VA ni de VAE

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

-
-
-
-

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

Responsable pédagogique de la formation : Tirvaudey Catherine

ou

Commission pédagogique :
Préciser la composition

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Responsable pédagogique de la formation : Tirvaudey Catherine

ou

Commission pédagogique :
Préciser la composition

5. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Galops d'essai
Entrainement oral

Sans objet pour les modalités de calcul

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Sans objet formation non diplômante

6. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Médiation par le médiateur de l'Université

AMELIORATION CONTINUE :

Dépouillement des questionnaires et mise en place de mesures de remédiation notamment quant à l'éventuelle évolution du programme de l'examen préparé

7. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) : 85h

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit	
Droit des obligations	01	Nom : Vergara Orianne Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPP Nom : Mordefroy Laurent Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPP	24				24	PSCFPA17
Droit civil	01	Nom : Terryn Fabienne Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPP Nom : Tarare Célia Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPP Nom : Vergara Orianne Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPP	18				18	PSCFPA18
Droit des affaires	01	Nom : Dexant de Baillancourt Olympe Qualité : PU Etablissement : UFR SJEPP Nom : Lebel Christine Qualité : MCF HDR Etablissement : UFR SJEPP	18				18	PSCFPA19
Procédure civile et modes amiables de règlement des différends	01	Nom : Tirvaudey Catherine Qualité : PU Etablissement : UFR SJEPP	15				15	PSCFPA10
Procédure civile d'exécution	01	Nom : Tirvaudey Qualité : PU Etablissement : UFR SJEPP	10				10	
Total			85				85	127,5

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Tivaudéy Prénom : Catherine Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	37,5h ETD Dont 37,5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				
Nom : Vergara Prénom : Orianne Qualité : MCF	UFC	UFC	Titulaire	27h ETD Dont 27h ETD rémunérées
Nom : Mordefroy Prénom : Laurent Qualité : MCF	UFC	UFC	Titulaire	18h ETD Dont 18h ETD rémunérées
Nom : Terryn Prénom : Fabienne Qualité : MCF	UFC	UFC	Titulaire	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Tarare Prénom : Célia Qualité : MCF	UFC	UFC	Titulaire	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : Lebel Prénom : Christine Qualité : MCF HDR	UFC	UFC	Titulaire	13,5h ETD Dont 13,5h ETD rémunérées
Nom : Dexant de Baillancourt Prénom : Olympe Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	13,5h ETD Dont 13,5h ETD rémunérées
TOTAL				127,5h ETD

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) : Sans objet

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
Nom :			h ETD
Prénom :			Dont h ETD
Qualité :			rémunérées
TOTAL			

8. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	Sans objet car mutualisation avec la prépa CRFPA
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	Sans objet cours mutualisés avec une formation qui accueille en moyenne 70 inscrits /an
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	Sans objet
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	300 euros de frais pédagogique
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	2.91 euros (compléter)

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
<u>Inscription principale, droits généraux</u> : 243 euros ou 0 euro si boursier <u>Droits complémentaires</u> si inscrit dans un Master 2 en parallèle : 159 euros	0,00 euros (compléter)	<u>Pour inscription principale</u> : 543 euros ou 300 euros si boursier <u>Inscription complémentaire</u> (en parallèle d'une inscription en M2) : 459 euros

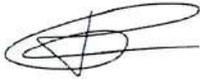
¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

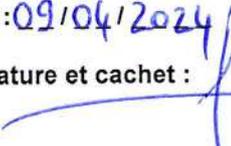
³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

9. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Catherine Tirvaudey	23 / 02 / 2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	19 / 05 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	09 / 04 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : 26 / 03 / 2024 <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 09 / 04 / 2024 Signature et cachet : 



PROGRAMME DE LA FORMATION :
Prépa Commissaire de justice

Modalités pédagogiques

Publics cibles

Étudiants en M2 ou titulaires d'un Master 2 en droit voulant préparer l'examen d'entrée à l'Institut national de formation des commissaires de justice

Prérequis

Master 1 validé en droit

Présentation de la formation

Formation préparant à l'examen d'entrée à l'institut national de formation des commissaires de justice. La formation prépare aux épreuves écrites ainsi qu'à l'oral.

Compétences visées

Qualifier les faits
Appliquer le régime juridique adéquat
Rédiger la solution de manière argumentée
Répondre sous forme organisée et problématisée à une question de culture générale

Moyens pédagogiques et encadrement

Enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs en hybride
Fourniture de cas pratique et des corrections

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Correction des galops d'essais, notation indicative
Évaluation de la prestation orale note indicative

Suivi de l'assiduité

Sans objet

Diplôme

Formation non diplômante

Modalités pratiques

Date et durée de la formation

Date de début : 1^{er} mai

Date de fin : fin juillet

Nombre d'heure d'enseignement en présentiel/distanciel : 103h

Nombre d'heure de stage :

Précision sur le rythme de la formation : 85h de préparation aux épreuves écrites + 18h de préparation orale si réussite aux épreuves écrites.

Lieu de la formation

UFR SJEPEG

Tarif de la formation

Le tarif du coût pédagogique de la formation intitulée Prépa Commissaire de justice est de : 300 euros.

Le tarif des droits de scolarité est de : Pour une inscription principale 243 euros ou 0 euro si boursier. Pour des droits complémentaires (si inscrit dans un Master 2 en parallèle) : 159 euros

Le coût pédagogique et les droits de scolarité de la formation sont à régler à la scolarité de l'UFR lors de l'admission.

Effectif minimum et maximum des participants

Sans objet

Candidature et condition d'admission

Candidature via e-candidats, admission sous condition d'un master 1 droit validé

Inscription

L'inscription est définitive dès lors que :

- L'admission au sein de la formation est confirmée par le(s) responsable(s) pédagogique(s)
- Les démarches administratives sont finalisées à la scolarité de l'UFR

Planning détaillé

Intitulé du module	Nom et qualité des intervenants	Enseignement présentiel ou à distance	Dates	Lieu	Horaires	Durée
Droit des obligations	Vergara Oriane MCF Mordefroy Laurent MCF	Hybride	Entre mai et juillet			24h
Droit civil	Terryn Fabienne MCF Tarare Célia MCF Vergara Oriane MCF	Hybride	Entre mai et juillet			18h

Contact équipe pédagogique

Renseignement sur le contenu pédagogique et l'organisation de la formation ; dépôt de la candidature et décision quant à l'admission

UFR / IUT : SJPEG 45d avenue de l'observatoire



0381666580



 <http://sjepg.univ-fcomte.fr>

Responsable pédagogique : *Mme Catherine Tirvaudey*



0381666740



catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr

Secrétaire pédagogique : *Mme Roseline Rota*



.....



sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr

Contact Service Formation Continue et Alternance – SeFoC'Al

Montage administratif et financier du dossier : conseil sur les dispositifs d'accès à la formation et sur les recherches de financements, convention de formation, suivi de présence, facturation

Service Formation Continue et Alternance - Université de Franche-Comté

36 A avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON cedex

Siret : 192.512.150.00447



03 81 66 61 21



sefocal@univ-fcomte.fr



<https://sefocal.univ-fcomte.fr/>

Conseiller : *Civilité Prénom et Nom*



.....



.....

Assistante : *Civilité Prénom et Nom*



.....



.....



Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Elliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Elliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFC est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « **Demande d'abrogation** » et
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

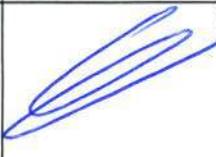
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU BIOLOGIE APPLIQUEE A LA PROCREATION

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le volume horaire du stage est de 70h.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Oxana BLAGOSKLONOV	<u>14/05/2024</u>		Dr Ox. BLAGOSKLONOV Biologie et Médecine de la Reproduction Cryobiologie CHRU Jean Minjot 3 Boulevard Fleming 25030 BESANCON Cedex
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	<u>18/03/2024</u>		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	<u>22/03/2024</u>		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet :  



Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU COORDINATION GERONTOLOGIQUE

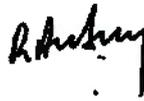
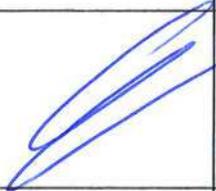
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU_DIU_creation_formation_2024-2025.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le Dr Marine Gilis n'est plus co-responsable du DIU Coordination Gériatrique.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis Aubry	___/___/___		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjoz - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tél. 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	<u>18/03/2024</u>		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	<u>22/03/2024</u>		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25/03/2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28/03/2024</u> Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

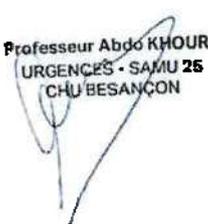
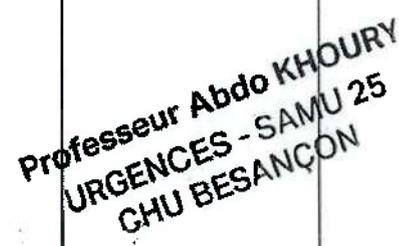
DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF
Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DIU DE MEDECINE DE CATASTROPHE ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous ajoutons le Dr Justin OUTREY (Praticien hospitalier) en tant que Co-responsable auprès du Pr Abdo KHOURY (PUPH) Responsable Pédagogique du DIU de Médecine de Catastrophe et Situations Sanitaires Exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Abdo Khoury	14 / 03 / 2024	 Professeur Abdo KHOURY URGENCES - SAMU 25 CHU BESANCON	 Professeur Abdo KHOURY URGENCES - SAMU 25 CHU BESANCON
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18 / 03 / 2024		 UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE UFR SANTE BESANCON
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22 / 03 / 24		 UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SeFoCAI FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

--	--	--	--	--

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU DE MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

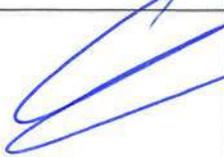
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le probatoire est supprimé. Un entretien individuel éventuel aura lieu si le responsable pédagogique l'estime nécessaire.

Le volume horaire de la formation est de 55h au lieu de 60h.

Le tarif est augmenté à 900€ (voir document de modification de tarif).

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Gaël Piton	<u>19/03/2024</u>		CHU de BESANÇON Réanimation Médicale et Oxygénothérapie Hyperbare Professeur Gaël PITON
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	<u>18/03/2024</u>		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE UFR SANTE BESANCON
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	<u>22/03/2024</u>		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SeFoC'AI FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF
Attention :

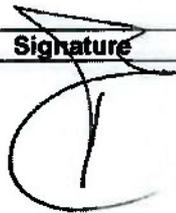
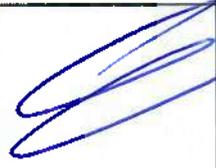
- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DIU D'ÉCHOGRAPHIE CLINIQUE D'URGENCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :
Responsabilité pédagogique

A l'UFR Santé de Besançon : Monsieur le Professeur Gaël PITON (PUPH) et Monsieur le Docteur Omide TAHERI (PHU) sont responsables pédagogiques du DIU d'échographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté.

A Dijon : Monsieur le Professeur Patrick RAY (PUPH) reste le responsable pédagogique du DIU d'échographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Gaël Piton	21/03/2024		CHU de BESANÇON Réanimation Médicale et Oxygénothérapie Hyperbare Professeur Gaël PITON
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	24/03/2024		UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ UFR SANTÉ BESANÇON
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillion	25/03/2024		UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ SeFoC'AI FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU ETHIQUE ET VULNERABILITE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le Dr Mathilde Giffard remplace le Pr Régis Aubry dans la responsabilité du DIU Ethique et Vulnérabilité
Le Dr Nicolas Becoulet est co-responsable.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	12/03/2023		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjoz - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tel. 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	14/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet : 



Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF
Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DIU FORMATION DES PROFESSIONNELS EN HOSPITALISATION A DOMICILE
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le Dr Mathilde Giffard remplace le Pr Régis Aubry dans la responsabilité du DIU Formation des professionnels en hospitalisation à domicile.

Le Dr Alain Togneri est nommé co-responsable.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	12/03/2023		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjot - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tel: 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	16/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement de type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU INSULINOTHERAPIE AUTOMATISEE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

4.ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

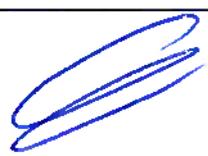
- Nombre d'heure d'enseignement : 40h (pas de changement)
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : 60h (pas de changement)

Enseignement théorique (pas de changement) : cours magistraux en distanciel (18h), travaux dirigés en distanciel en visioconférence par les intervenants extérieurs (22h)

Enseignement pratique : stage obligatoire dans un centre de Diabétologie adulte ou pédiatrique où exerce les enseignants du DIU de 60h, à réaliser avant la fin de l'année universitaire

- **Les étudiants du DIU inscrits à l'UFR santé de l'UFC peuvent réaliser leur stage pratique dans un ou plusieurs services de leur choix à condition qu'un enseignant du DIU y exerce.**
- **Le stage proposé par le service de Diabétologie du CHU de Besançon où exerce le Dr Borot est constitué de 2 modules :**
 - **Un module de pratique en petit groupe en présentiel de 3 jours à raison de 7h par jour (soit 21h) animé par le Dr Borot, une diététicienne, une infirmière du service et le Dr Mignot, endocrinologue pédiatre au CHU de Besançon, généralement organisé dans la première quinzaine de décembre.**
 - **Un module de pratique individuelle avec suivi de consultations dans le service de Diabétologie adulte et/ou pédiatrique du CHU de Besançon (39h) dont les dates sont fixées lors du module pratique (entre janvier et la fin de l'année universitaire).**

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr BOROT Sophie	16 / 03 / 2024		Dr Sophie BOROT MCU - PH Service de Diabétologie - Endocrinologie CHRU Jean Minjoz 25030 BESANÇON Cedex
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	13 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	22 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- * Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- * Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « **Demande d'abrogation** » et
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU LE SOMMEIL ET SA PATHOLOGIE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

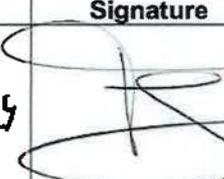
Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU_DIU_creation_formation_2024-2025.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le Pr Gérard Thiriez sera remplacé par le Pr Emmanuel Haffen PU PH emmanuel.haffen@univ-fcomte.fr.

Les 2 co-responsables le Dr Bourdin Hubert et le Dr Galli Silvio restent en place.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Gérard Thiriez	21/03/2024		Professeur Gérard THIRIEZ Chef de Service Néonatalogie - Urgences Réanimation et Néphrologie Pédiatriques CHRU - BESANÇON - 25030 002492295
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	25/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	25/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



The image shows a handwritten signature in blue ink. To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ' at the top, 'UFR SANTÉ' in the center, and 'BESANÇON' at the bottom, flanked by two small stars.

Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

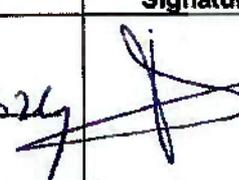
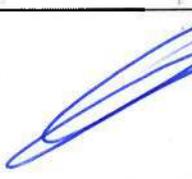
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU MECANIKES ET TECHNIQUES OBSTETRIQUES

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons l'augmentation du nombre maximum d'inscrits à 35 (initialement 28).

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Nicolas MOTTET	12/03/2024		<p>Professeur Nicolas MOTTET Gynécologue - Obstétricien - MD PhD Université de Franche-Comté Chef du Pôle Mère-Femme CHU de Besançon 25030 BESANÇON Cedex</p> 
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	16/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU MEDECINE DE LA PERSONNE AGEE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

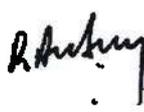
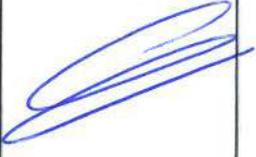
Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU_DIU_creation_formation_2024-2025.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le Dr Marine Gilis n'est plus co-responsable du DIU Médecine de la personne âgée.



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis Aubry	__ / __ / __		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjot - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tel: 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

DIU DE MEDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

Le Diplôme Interuniversitaire de Médecine et Traumatologie du Sport de l'UFR des Sciences de la Santé de Besançon est co-habilité avec les universités de Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg. Les coordinateurs sont nommés comme suit :

Besançon :

Nouveau responsable pédagogique : le Dr François LOISEL (floisel@chu-besancon.fr)

Co responsable : Pr Fabrice MICHEL (fmichel@chu-besancon.fr)

Dijon :

Pr Emmanuel BAULOT (emmanuel.baulot@chu-dijon.fr)

Nancy : responsable de la coordination interrégionale

Pr Bruno CHENUÉL (b.chenuel@chru-nancy.fr),

Pr François SIRVEAUX (f.sirveaux@chru-nancy.fr)

Dr Andréa FERNANDEZ (a.fernandez@chru-nancy.fr) PHU

Reims :

Dr Christophe MENSA (cmensa@chu-reims.fr),

Pr Xavier OHL (xohl@chu-reims.fr)

Dr Renaud SIBONI (rsiboni@chu-reims.fr)

Strasbourg :

Pr Matthieu EHLINGER (matthieu.ehlinger@chru-strasbourg.fr)

Dr Henri FAVREAU (henri.favreau@chru-strasbourg.fr)

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- **Nom et prénom : Dr François LOISEL (responsable)**
- **Statut : MCU PH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : floisel@chu-besancon.fr**

- **Nom et prénom : Pr Fabrice MICHEL (co-responsable)**
- **Statut : PU PH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : fmichel2025@gmail.com**



4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- **Nombre d'heure d'enseignement : 72h**
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : pas de stage

Les enseignements se déroulent tous les ans de janvier à juin pour un total de 72h :

- Enseignement théorique : 6 séminaires de 1 jour et demi (vendredi journée et samedi matin)
- 1 séminaire de révision optionnel

Le programme est commun aux différentes Universités.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

- **Assiduité : 1 absence permise sur justificatif, 2 absences sont éliminatoires.**
- Examen 3h (6 questions rédactionnelles de 30min ou équivalent) à partir de la rentrée 2022,
- **Pas de rattrapage.** Si absence, même pour maladie, le redoublement est autorisé,
- Pas de stage,
- Pas de mémoire,

Dans le cadre d'une réinscription :

- L'utilisateur règle seulement les frais universitaires (exonération du coût pédagogique) s'il se réinscrit uniquement pour les examens, le mémoire, le stage.
- L'utilisateur règle les frais universitaires et les frais pédagogiques s'il doit suivre au moins un enseignement.

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

Les montants des frais pédagogiques ci-dessous établis en 2022 restent inchangés

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : 170,00 euros (en 2020-2021)	350,00 euros pour la formation initiale	520,00 euros pour la formation initiale
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : 170,00 euros (en 2020-2021)	700,00 euros pour les stagiaires en formation continue	870,00 euros pour les stagiaires en formation continue

Volume horaire : 72h au lieu de 90h

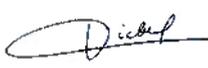
Nombre d'inscrits minimum : 10

Nombre d'inscrits maximum : 15 pour Besançon (80 pour l'ensemble des 5 Universités cohabilitées).

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Fabrice MICHEL	__ / __ / __		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	25 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	25 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « **Demande d'abrogation** » et
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU PRATIQUES MEDICALES EN SANTE AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MEDECINS

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Responsabilité du DIU

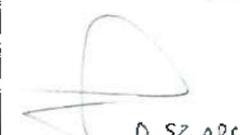
Nous ajoutons en co responsable le Dr Marc-André GOLTZENE.

Cas Particuliers du médecin PAE (procédure d'autorisation d'exercice pour les médecins à diplôme hors union européenne)

Afin de pouvoir justifier d'une formation en santé au travail reconnue en France, le médecin PAE assiste aux formations théoriques dispensées aux cours des deux premières années du DIU. Pour chaque année, l'employeur doit régler les frais universitaires et le coût pédagogique du médecin PAE.

Aucun diplôme ne sera délivré, mais une attestation de suivi sera établie à la demande du médecin PAE afin qu'il puisse l'utiliser lors de la procédure de demande d'autorisation d'exercer. Le médecin PAE n'a donc pas l'obligation de valider l'épreuve théorique. Cependant, il peut tout à fait demander à la réaliser. Une note lui sera donnée, sans pour autant justifier de la remise d'un diplôme.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Esther SZWARC	08/03/2024	 D SZWARC	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	13/03/2024		
	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance				
--	--	--	--	--

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : <div style="text-align: right;">   </div>

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitul  du dipl me d' tablissement (DU-DIU) ou le changement du type de dipl me (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien dipl me et la cr ation d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de cr ation d'une formation conduisant   un dipl me d' tablissement (DU-DIU)** » (si l'intitul  est l'unique changement, ne remplissez que la premi re page de la « **Demande de cr ation...** »).

COMPOSANTE :

INTITULE de dipl me d' tablissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitul ) est demand e :

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous r f rer aux diff rents items du document DU_DIU_creation_formation_2024-2025.

Vous pouvez  galement copier / coller les champs qui vous int ressent afin de les compl ter dans cette demande de modification autre que tarif.

- VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT
- VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC)
- VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT)

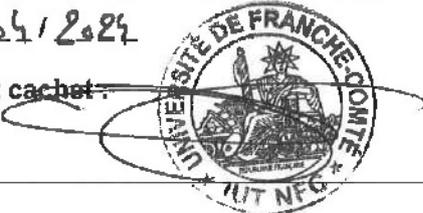
Vous trouverez le d tail dans les trois tableaux de l'annexe ci-jointe intitul e DIU Risque Radon 2024-2024 tableaux volumes horaires.pdf

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Régine GSCHWIND Joëlle GOYETTE PERNOT	22 / 03 / 2024	 	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Responsable Administratif et Financier Lucas BARRAUX	03/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	04/04/2024		

PO

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 21/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : David Fautsac	Date : 02/04/2024 Signature et cachet :  

DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
UE1 : Introduction à la construction et notions de base de physique du bâtiment	62	Responsable UE Nom : Ait-Oumeziane Yacine Qualité : MCF Etablissement : UFC							
EC1.1 : Principaux types de construction et phases du projet de construction	62	Nom : Ait-Oumeziane Yacine Qualité : MCF Etablissement : UFC	1,5				1,5	2,25	
EC1.2 : Types de soubassement et installations techniques	62	Nom : Perrelet Théo Qualité : Ingénieur Etablissement : EFFITEAM	1,5				1,5	2,25	
EC1.3 : Introduction à la thermique du bâtiment et à la lecture de plans	62	Nom : Ait-Oumeziane Yacine Qualité : MCF Etablissement : UFC et Nom : Perrelet Théo Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR		3			3	6 (car 2 enseignants)	
UE2 : Polluants de l'air intérieur : causes et effets sur la santé et la durabilité de l'environnement bâti	31-60-29	Responsable UE Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR							
EC2.1 : Familles et sources de polluants de l'air intérieur	31-29	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC	1 0,5				1,5	2,25	
EC2.2 : Risques sanitaires associés et impacts possibles sur le bâtiment	31-29-60	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC	1 0,5				1,5	2,25	

EC2.3 : Moyens d'action et d'amélioration	31-60	Nom : Tissot Hélène Qualité : Ingénieur Etablissement : Atmo-BFC		3			3	3	
UE3 : Allier efficacité énergétique et santé dans le bâtiment	62	Responsable UE Nom : Ait-Oumeziane Yacine Qualité : MCF Etablissement : UFC							
EC3.1 : Impacts de la rénovation énergétique sur la qualité de l'air intérieur	62	Nom : Perrelet Théo Qualité : Ingénieur Etablissement : EFFITEAM	1,5				1,5	2,25	
EC3.2 : Principes de la construction bioclimatique et de l'éco-construction	62	Nom : Perrelet Théo Qualité : Ingénieur Etablissement : EFFITEAM	1,5				1,5	2,25	
EC3.3 : Des échanges thermiques dans le bâtiment au choix des matériaux de construction, les conditions d'une bonne qualité de l'air intérieur	62	Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA	1,5				1,5	2,25	
EC3.4 : Identifier les points de vigilance dans le bâtiment. Labels et conseils.	62	Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA	1,5				1,5	2,25	
UE4 : Géologie et méthodes de mesures adaptées à la problématique du radon dans divers environnements (air intérieur, eau et terrain)	35-29	Responsable UE Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC							
EC4.1 : Géologie	35	Nom : Bertrand Catherine Qualité : Professeur Etablissement : UFC	2				2	3	
EC4.2 : Techniques, analyse des données et interprétation de la mesure	29	Nom : Rey Joan Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Destacamp Laurent Qualité : Ingénieur Etablissement : IRSN	2	1			4	5	
UE5 : Réglementation, contexte juridique et coûts	01-02	Responsables UE Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et							

		Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC						
<i>EC5.1 : Cadre réglementaire suisse relatif au radon</i>	01-02	Nom : Palacios Martha Qualité : Ingénieur Etablissement : OFSP	1,5				1,5	2,25
<i>EC5.2 : Responsabilité du professionnel du bâtiment et rôle des différents acteurs – Aspects juridiques et contractuels de la protection (Suisse)</i>	01-02	Nom : Di Cicco Demenico Qualité : Juriste Etablissement : KELLERHALS-CARRARD	1,5				1,5	2,25
<i>EC5.3 : Cadre réglementaire français relatif au radon</i>	01-02	Nom : Maherault Anne-Cécile Qualité : Ingénieur Etablissement : ASN et Nom : Girod Gilliane Qualité : Ingénieur Etablissement : DREETS	0,75 0,75				1,5	2,25
<i>EC5.4 : Responsabilité du professionnel du bâtiment et rôle des différents acteurs – Aspects juridiques et contractuels de la protection (France)</i>	01-02	Nom : Derrar Benjamin Qualité : Juriste Etablissement : Université Aix-Marseille	1,5				1,5	2,25
UE6 : Prendre en compte le radon et assurer une bonne qualité de l'air dans le bâtiment neuf	60	Responsable UE Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR						
<i>E6.1 : Analyse des risques associés à l'environnement immédiat du bâtiment futur et mesures préventives, préconisation et planification à l'intention du maître d'ouvrage</i>	60	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA	2 1				3	4,5
<i>E6.2 : Normes et outils à disposition des professionnels</i>	60	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA	0,75 0,75				1,5	2,25

<i>EC6.3 : Accompagnement et suivi de conformité sur chantier</i>	60	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA		0,75 0,75			1,5	1,5	
UE7 : Assainissement radon dans le bâtiment existant	60	Responsable UE Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC:							
<i>EC7.1 : Analyse des risques associés à l'environnement immédiat du bâtiment existant et mesure de la dynamique du radon dans le bâtiment existant et identification des voies d'infiltration et de transfert</i>	60	Nom : Cesari Matias Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA	1 2				3	4,5	
<i>EC7.2 : Préconisation des travaux et accompagnement du maître d'ouvrage</i>	60	Nom : Cesari Matias Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA		2 1			3	3	
UE8 : Camp de terrain	60-29-35	Responsables UE Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC							
<i>EC8.1 : Mise en contexte d'une expertise préalable à la mise en œuvre de mesures préventives ou d'assainissement</i>	60-29-35	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA		0,75 1,5			2,25	2,25	
<i>EC8.2 : Mise en œuvre des techniques de mesure du radon (air, eau, sol) et autres paramètres</i>	60-29-35	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine		0,75 0,75 0,75 0,75			3	3	

		Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA et Nom : Cesari Matias Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Rey Joan Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR								
<i>EC8.3 : Présentation du rapport d'expertise à remettre au client</i>	60	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR		0,75				0,75	0,75	1,125
<i>EC8.4 : Chiffrage des coûts des travaux et devis</i>	60	Nom : Defago Patrick Qualité : Ingénieur Etablissement : QUARTAL	4					4	6	
<i>EC8.5 : Expertise</i>	60-29-35	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA et Nom : Cesari Matias Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Rey Joan Qualité : Ingénieur Etablissement : HEIA-FR		6				6	24 (car 4 enseignants)	
UE9 : Projet d'expertise radon et Qualité de l'Air Intérieur	60-29-35	Responsable UE Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR								
<i>EC9.1 : Accompagnement Expertise</i>	60-29-35	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA		3				3	6 (car 2 enseignants)	

Examens (écrits et oraux)	60-29-35	Nom : Goyette Pernot Joëlle Qualité : Professeur Etablissement : HEIA-FR et Nom : Nauleau Catherine Qualité : Ingénieur Etablissement : CEREMA et Nom : Palacios Martha Qualité : Ingénieur Etablissement : OFSP et Nom : Gschwind Régine Qualité : Professeur Etablissement : UFC		2,5			2,5	2,5	
Total			33,5	30	0	30 (travail personnel pour l'inscrit estimé pour la constitution du rapport d'expertise)	63,5	104,25	

Budget du DIU intitulé : Radon et Qualité de l'air du Bâtiment

Daté du : 20/03/2024

DEPENSES			
Enseignements (*)		1 822,19 €	France : enseignants UFC + vacataires professionnels sauf CEREMA
Secrétariat		0,00 €	
Frais de salle		0,00 €	
Déplacements des enseignants		250,00 €	France : Camp de terrain (déplacement de 2 enseignants)
Hébergement des enseignants		2 000,00 €	Camp de terrain (hébergement et repas pour enseignants (Fr et CH) et candidats)
Matériel pédagogique		0,00 €	
Amortissement matériels		1 000,00 €	Location d'appareils de mesure + livret ATA (passage de douane)
Communication		1 000,00 €	Frais de publication EHE
Réception		0,00 €	
Frais complémentaires		33 073,40 €	Coût enseignement HEIA-FR (Suisse) car taux horaire différent taux français(cours + encadrement+ préparation et déplacement camp de terrain)+ prestation CEREMA (France)
Dépenses hors charges		39 145,59 €	
Charges communes SeFoC'Al	26%	15 902,90 €	
Charges UFR ou IUT	10%	6 116,50 €	
Cout total du DU DIU		61 164,98 €	

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		61 164,98 €

Nombre d'inscrits au DU DIU	10	Maximum 12 candidats
------------------------------------	-----------	----------------------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu	6 116,50 €
--------------------------------	-------------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires	6 120 €
---	----------------

Tarif horaire	96,37795276
---------------	--------------------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		63,5
Enseignants de l'UFC	nbre h CM	6
	nbre h TD	3
	nbre h TP	
	Total eq TD	12
	Cout enseignant UFC	1 440,00 €
Vacataires	nbre h CM	1,5
	nbre TD	4
	nbre h TP	
	Total eq TD	6,25
	Cout vacataire	382,19 €
Total	Cout total enseignement	1 822,19 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 € cout horaire TD enseignant

61,15 € cout horaire TD vacataire

France (sans les 35 heures vacataires CEREMA cf frais complémentaires)

Détail des coûts de la formation pour la HEIA-FR (Suisse)

(volume enseignement HEIA en face à face : 50,75h)

Administration du cours	Nombre d'heures	Tarif horaire suisse	Total €
<i>Suivi du cours, responsable (organisation, évaluations)</i>	45	110	4 950,00
<i>Enseignement (unités, périodes d'enseignement)</i>			-
<i>Enseignement à distance</i>	34,7	242	8 397,40
<i>Enseignement camp de terrain</i>	8	242	1 936,00
<i>Préparation camp de terrain</i>	32	110	3 520,00
<i>Encadrement camp de terrain</i>	18	110	1 980,00
<i>Frais de déplacement camp de terrain et examen</i>			350,00
Total administration, préparation			21 133,40
Divers et imprévus (5% des coûts)			1 056,67
Overhead de 25% (gestion administratives secrétariat, locaux, informatique)			5 283,35
TOTAL CHARGES			27 473,42

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres					
< 300 places					
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage			0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage			0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage			0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal					
	1j	3552			0,00 €
	1/2j	1847			0,00 €
	1h	426			0,00 €
Salles banalisées					
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage			0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage			0,00 €
Salles spécialisées					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	743			0,00 €
	1/2 j	426			0,00 €
	1h	129			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	568			0,00 €
	1/2j	284			0,00 €
	1h	116			0,00 €
Location MSHE					
Tarifs partenaires					
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage			0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage			0,00 €
Frais de salles - coût total					0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Coût enseignement HEIA-FR (Suisse) - voir détail onglet enseignement	27 473,42 €
Prestation CEREMA (intervention dans UE3 /3h, UE6 /5h30 et UE7/2h30 pour 2 jours)	2 400,00 €
Prestation CEREMA (intervention dans Camp de terrain/9h + accompagnement expertise/12h + examen/3h pour 4 jours)	3 200,00 €
Coût total des frais supplémentaires	33 073,42 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

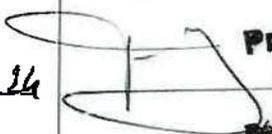
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU SANTE DE L'ENFANT

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous ajoutons Les docteurs Léa Delhomme et Alice Ladaurade en co-responsables du DIU Santé de l'enfant aux côtés du Pr Gérard Thiriez qui est le responsable du DIU.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Gérard Thiriez	21/03/2024		Professeur Gérard THIRIEZ Chef de Service Néonatalogie - Urgences Réanimation et Néphrologie Pédiatriques CHRU - BESANÇON - 25030 RPPS 10002492295
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	25/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	25/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet :  



Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

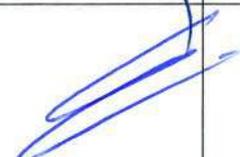
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le Dr Mathilde Giffard remplace le Pr Régis Aubry dans la responsabilité du DIU Soins Palliatifs et d'accompagnement.
Le Dr Nicolas Becoulet est co-responsable.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	14/02/2024		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjot - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tél. 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	14/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU STATIQUE PELVIENNE ET URODYNAMIQUE

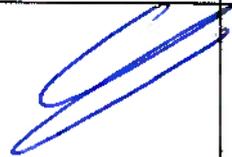
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

- Test de pré-entrée (avant le début de la formation).
- Epreuve écrite de 1h30 sur Moodle en synchrone avec Montpellier (50% note finale)
- Production d'un mémoire (50% note finale)

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Rajeev Ramanah	18/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU THERAPEUTIQUE ANTI-INFECTIEUSE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

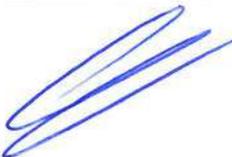
Cas particulier des étudiants DFMS/DFMSA

Les étudiants DFMS/DFMSA sont autorisés à s'inscrire au DIU Thérapeutique anti-infectieuse malgré leur arrivée au 2^e ou 3^e séminaire (durée d'un séminaire = 7h15).

Les supports pédagogiques des enseignements qu'ils n'auront pas pu suivre leur seront fournis.

Ils ont le même tarif pédagogique que les autres étudiants (tarif formation initiale à 500€).

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Catherine Chirouze	17 / 03 / 2024		Professeur Catherine CHIROUZE Service de Maladies Infectieuses et Tropicales CHRU de BESANÇON RPPS : 10002495371
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18 03 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28 / 03 / 2024</u> Signature et cachet : 

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DU DIU THÉRAPEUTIQUE ANTI-INFECTIEUSE
PR CATHERINE CHIROUZE

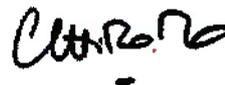
Besançon, le 18/03/2024

ATTESTATION

Je soussignée, Madame le Professeur Catherine CHIROUZE, responsable pédagogique du DIU Thérapeutique Anti-Infectieuse, certifie que les étudiants DFMS/DFMSA inscrits tardivement en novembre de chaque année universitaire, reçoivent les supports pédagogiques des séminaires de septembre et octobre (volume horaire total 7h15 + 7h15 = 14h30) auxquels ils ne peuvent pas participer.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

La Responsable Pédagogique du DIU TAI
Pr Catherine CHIROUZE



Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « **Demande d'abrogation** » et
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU TRANSFUSION SANGUINE ET MEDECINE DU DON

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le volume horaire du DIU Transfusion Sanguine et médecine du don est de 85h au lieu de 91h sans modification du coût pédagogique.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Francine Gamache-Ottou	15/03/2024		Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFC-EFS-BFC-INSEPM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DU D'ADDICTOLOGIE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **GIUSTINIANI Julie**
- Statut : **MCU PH**
- Coordonnées professionnelles : **Service Addictologie – CHRU Minjoz – 3 Boulevard Fleming 25000 BESANCON**
 - Téléphone : **03 81 21 46 16**
 - Mail : **julie.giustiniani@univ-fcomte.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « *Guide pour la création de la formation* »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+0**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+0**

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Convention avec les associations :

- **GAFC**
- **SOLEA ADDSEA**
- **SAUVEGARDE71**

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

La formation est ouverte aux personnes ayant une activité en addictologie ou en lien avec l'addictologie : **Travailleurs sociaux, psychologues, pharmaciens, infirmiers, maïeuticiens, juristes, médecins, animateurs territoriaux ; et désireuses d'entreprendre des actions dans le domaine de l'addictologie**

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

- Travailler en addictologie ou en contact avec des personnes souffrant d'addiction
- Avoir un projet en addictologie
- Avoir des aptitudes rédactionnelles pour la réalisation du mémoire

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **110h (8 sessions de 2j de cours théoriques et travaux dirigés, d'octobre à juin)**
- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) : **40h**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Objectifs

L'addictologie est une spécialité au carrefour des sciences sociales, psychologiques et médicales. Les actions du champ de l'addictologie sont toutes aussi variées et impliquent autant de niveau d'accueil, d'accompagnement et d'intervention, allant de la prévention, à la réduction des risques jusqu'aux soins.

L'objectif du DU d'addictologie est d'acquérir une compréhension de l'addictologie et de l'ensemble des stratégies variées et graduées qui y sont associées. Ce diplôme permet de construire un savoir commun aux différents intervenants leur permettant de se connaître et de se reconnaître afin d'accompagner les usagers de façon pertinente et individualiser à leurs besoins.

Cette formation doit permettre :

- D'approfondir les connaissances dans le champ des conduites addictives en mettant en avant les spécificités de ces approches.
- D'appréhender les différents niveaux d'interventions
 - Prévention
 - Réduction des risques et des dommages
 - Intervention précoce
 - Soins psychiques
 - Soins sociaux
 - Soins médicaux
- D'identifier les spécificités liées aux différents publics
 - Femme
 - Adolescent
 - Migrant
 - Détenu
 - Personnes en institution (âgé, handicap)
- De comprendre et articuler les prises en charge dans le champ sanitaire médico-social, social et éducatif en prenant en compte les dimensions éthiques, juridiques et institutionnelles

Le comité pédagogique composé d'acteurs de l'addictologie local participe activement à la réalisation du programme pédagogique et à l'évaluation des étudiants. Les candidatures des étudiants sont traitées lors de la tenue du comité pédagogique fin août.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

- Présence obligatoire aux enseignements
- Stage obligatoire
- Rédaction et soutenance orale d'un mémoire devant un jury
- Note finale : 50% rédaction / 50% soutenance
- Rattrapage

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Julie GIUSTINIANI	08/03/2024		Dr J. GIUSTINIANI Praticien Hospitalier Hôpital de Jour d'Addictologie PSYCHIATRIE DE L'ADULTE CHU BESANÇON
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	13/03/24		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR SJEPEG

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DU English Law**

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document [DU_DIU_creation_formation_2024-2025](#).

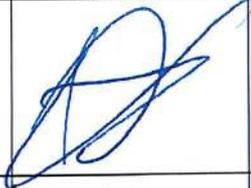
Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Au sein du DU English Law, l'intitulé du module 3 est actuellement : **Trust Law**

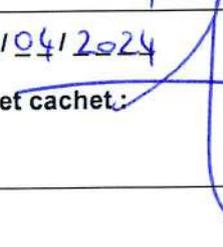
Cet intitulé doit être remplacé par l'intitulé suivant : **Tort Law**



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Caroline Decoster	12/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	12/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	20/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 26/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 09/04/2024 Signature et cachet: 



Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Elliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Elliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFR est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF
Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « Demande d'abrogation » et
 - 2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DU FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Le Dr Mathilde Giffard remplace le Pr Régis Aubry dans la responsabilité du DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur.

Le Dr Véronique Piccand est co-responsable.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	12/03/2023		Pr Régis AUBRY Pôle Autonomie/Handicap CHU Jean Minjot - Bd Fleming 25030 BESANÇON Cedex Tél. 03 81 66 91 79
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	14/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry MOULIN	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet : 



Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR SJEPG

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU Intelligence Economique Cybersécurité

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Adaptation de la maquette ainsi que des modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation, suite à la première année de formation dispensée entre septembre et décembre 2023.

- **Maquette (nouvelle maquette en PJ)**

Le cours gestion de crise, 12h TD, est supprimé de la maquette. Le volume horaire est réparti sur d'autres matières existantes :

3h CM (équivalent 4.5h TD) supplémentaires pour intelligence économique

3h TD supplémentaires pour pratique des normes

3h CM (équivalent 4.5h TD) supplémentaires pour cadre juridique général

- **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

Le contrôle des connaissances s'effectuera au travers d'examens finaux, un examen au minimum par module.

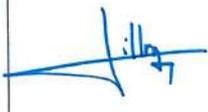
Les coefficients sont calculés comme suit :

Module juridique : 1

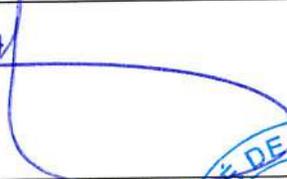
Module technique : 1

Les notes ne se compensent pas entre modules. La moyenne doit être obtenue à chaque module pour obtenir le DU.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Coralie Mayeur-Carpentier LANG Christophe	19/03/2024	 Christophe LANG	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Lopez	20/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	09/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 26/03/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe Lang	Date : 09/04/2024 Signature et cachet : 



HCM	HTD	CNU
-----	-----	-----

WSIFEO D.U Intelligence économique & Cybersécurité	
VSIECM1 - Module Juridique	Coef 1
VSIECM2 - Module technique	Coef 1

WSIECM1 D.U I.E & Cybersécurité Mod, Juridique	VSIECM11	Cadre juridique général	18	01
	VSIECM12	Obligations de sécurisation	6	01
	VSIECM13	Contrats	6	01
	VSIECM14	Assurance cyber	5	01
	VSIECM15	Procédures	9	01

WSIECM2 D.U I.E & Cybersécurité Mod, Technique	VSIECM21	Cadre technique général	15	27
	VSIECM22	Attaques & risques cyber	9	27
	VSIECM23	Pratique des normes	9	06
	VSIECM24	Intelligence économique	12	27

M.C.C.

Une note par module - Les notes ne se compensent pas entre modules.
Validation D.U si la note de chaque module est >= à 10/20

Compte-rendu du conseil de gestion

Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni sous la présidence de M. Christophe LANG, Directeur, le mardi 26 mars 2024.

Présents : 18

Procurations : 10

Etaient excusés : M. Sylvain BÉAL, M. François COCHARD, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Mme Elisabeth GINER, M. Dominique LANDBECK, Mme Lydie BRANGET, Mme Alessia AUBERT, Mme Jeanne BROCARD, M. Louis COHEN, Mme Sarah LAMBERT, Mme Anaë ROCHETTE, M. Eliott SIMON, Mme Solène BRIGNOT.

Etaient présents :

Collège A des enseignants :

- Mme Karine BRISSET-MERTZ qui avait reçu procuration de Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE
- M. Charles FORTIER
- Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER
- Mme Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO
- M. Benoît PIGÉ

Collège B des enseignants :

- M. Christophe BRIGNOT qui avait reçu procuration de Mme Solène BRIGNOT
- Mme Marie-Line DUBOZ-JANAND qui avait reçu procuration de M. Sylvain BÉAL
- M. Fabien LABONDANCE qui avait reçu procuration de M. François COCHARD
- Mme Nathalie LAPAYRE
- Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER
- M. Laurent MORDEFROY qui avait reçu procuration de M. Dominique LANDBECK

Personnalités extérieures :

- M. Jean-Paul TEYSSIER

Collège BIATSS :

- M. Marc DAULIN qui avait reçu procuration de Mme Lydie BRANGET
- M. Laurent KONDRATUK
- Mme Sabrina LEJEUNE
- Mme Thaïs RAVEY

Collège des usagers :

- M. Matthieu GUENOT-INNESTI qui avait reçu procuration de Mme Alessia AUBERT et de M. Eliott SIMON
- M. Timo LECKI qui avait reçu procuration de M. Louis COHEN et de Mme Anaë ROCHETTE

Membres présents sans voix délibérative :

- M. Christophe LANG
- Mme Catherine TIRVAUDEY.

Le quorum étant atteint, M. LANG ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil de gestion est approuvé :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

2. Point d'informations

- Poursuite des travaux sur le site de la Bouloie :

- Amphi Gaudot : les travaux intérieurs sont terminés et l'amphi a été mis en service au retour des vacances de février. Il reste à achever la partie basse de la descente d'escaliers et à poser le bardage sur le mur extérieur côté parking.
- Cafétéria : l'équipe technique de l'UFR a effectué des travaux de rénovation (peinture) de la cafétéria et de la galerie qui permet d'accéder à l'amphi Gaudot. Celle-ci a pu également rouvrir au retour des vacances de février.
- Espaces extérieurs : l'allée des cerisiers entrera en travaux à partir du 2 avril prochain (pose d'un béton désactivé) ce qui va nécessiter la neutralisation de cet accès durant quelques jours.
- Bâtiment Fourier : nous avons appris récemment que des travaux allaient être engagés afin de construire un ascenseur à l'intérieur de bâtiment Fourier (les rampes actuelles ne sont pas aux normes pour l'accessibilité des PMR). Les travaux devraient débuter en mars 2025. Lors d'une réunion avec le service du patrimoine et un cabinet d'études, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant des fissures apparues ces dernières années au niveau du sol du hall ainsi que des rampes d'accès aux étages. Le bureau d'études s'est dit non inquiet de cette situation liée à des périodes de sécheresse ayant provoqué des mouvements du sol.

- Bâtiment Courbet : l'UFR va financer le remplacement des 2 portes de secours au bas de l'amphi Courbet. Nous souhaiterions également améliorer le confort thermique de ce bâtiment. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus par l'université. En revanche un relamping (passage à un éclairage led) des bâtiments Courbet et Fourier est programmé dans le cadre d'un appel à projet région pour lequel l'université a obtenu un financement (85 000 € pour ces 2 bâtiments).

- Dialogue de gestion avec la présidence : ce rendez-vous annuel s'est tenu le lundi 25 mars à l'UFR. La situation financière de l'UFR est saine malgré un point de vigilance à avoir en raison de la non compensation par le ministère de certaines dépenses (GVT, augmentation du point d'indice notamment). L'université souhaiterait également anticiper les départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs pour les sections qui sont en tension (anticipation de la mise au concours de certains postes à partir de 2025). Une réévaluation des primes est envisagée pour certaines fonctions dans les laboratoires. Notre future carte des formations a été jugée raisonnable par l'université (soutenabilité meilleure que celle de l'ancienne carte). Les indicateurs de la gouvernance indiquent également que notre UFR fonctionne bien : ressources propres très satisfaisantes, bonne insertion professionnelle de nos diplômés, une composante ouverte sur la société avec de nombreux partenariats. La gouvernance reconnaît également notre sous encadrement.

- L'UFR accueillera le 16 avril prochain l'université régionale du notariat. Plus de 1 000 notaires et salariés travaillant dans des offices notariaux seront présents et se répartiront dans 35 ateliers dans les salles et amphithéâtres de l'UFR avec repas au restaurant du grand Bouloie.

- Point effectif : l'UFR compte 2 480 étudiants cette année soit une baisse pour la troisième année consécutive, celle-ci est d'ordre démographique, elle touche également les autres composantes à l'exception des IUT (diplômes de BUT qui s'effectuent désormais en 3 années au lieu de 2 auparavant). Les recettes de formation continue quant à elles restent à un niveau élevé (852 000 € à ce jour). Mme BRISSET fait remarquer qu'il serait souhaitable d'utiliser cet argent afin de mieux communiquer sur nos diplômes car en économie gestion notamment, il y a une très forte concurrence des écoles de commerce.

3. Calendrier des formations 2024/2025

Celui-ci a fait l'objet d'un précédent envoi aux membres du conseil de gestion. Mme PEYROUX-SISSOKO regrette que pour certaines matières, l'examen soit placé 5 jours seulement après la fin des cours. Le démarrage des stages explique en partie cette situation. Mme TIRVAUDEY reconnaît un calendrier extrêmement serré avec des délibérations qui vont jusqu'au 13 juillet.

A l'issue des discussions, le calendrier général des diplômes est soumis au vote :

Résultat du vote : 0 contre 2 abstentions et 26 pour.

4. Ouverture de formations à l'alternance

- Master BDEEM : Mme BRISSET explique que ce master est à 95 % en anglais, il concerne le métier de la Business Intelligence. Il correspond à une forte demande de la part des entreprises. L'année dernière, 2 étudiants en M1 se sont vu obtenir des contrats d'alternance et ont poursuivi leur M2 dans une autre université. Au titre du syndicat étudiant qu'il représente, M. LECKI fait part de son opposition à l'ouverture de formations à l'alternance aux motifs que ces étudiants représentent une main d'œuvre sous payée avec une rémunération bien inférieure au SMIC et avec une protection sociale différente. Mme BRISSET répond que dans les formations en économie gestion, la concurrence avec les écoles de commerce est très forte. Cette alternance est proposée, elle n'est aucunement imposée. Le choix de l'alternance reste un choix de l'étudiant. Concernant la rémunération, un alternant est en formation, il n'est donc pas opérationnel à 100 %. Par ailleurs un étudiant en alternance cotise et bénéficie du système de participation de l'entreprise qui l'accueille.

L'ouverture à l'alternance du master BDEEM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 1 abstention et 21 pour.

- Licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mme TIRVAUDEY explique qu'avec l'université d'AIX MARSEILLE, nous étions les 2 seules universités à délivrer le CNC MJPM en France et que c'est donc en capitalisant sur cette expérience qu'il se transforme en licence professionnelle. Cette formation s'adresse à un public salarié déjà en poste ou en reconversion comme à des étudiants. Les besoins de recrutement sont importants de la part de nos partenaires : UDAF, associations tutélaires notamment.

L'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle MJPM est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 6 contre 0 abstention et 22 pour.

5. Campagne DU - DIU

- Abrogation du DU MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs) : celle-ci fait suite à la création de la licence professionnelle MJPM dans le cadre de la nouvelle carte des formations de l'UFR.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en remplacement du DU pratique de la médiation : ce changement d'appellation a permis l'inscription du DU au répertoire spécifique. M. LECKI regrette que cette formation s'inscrive hors du cadrage national des diplômes, ce n'est pas un diplôme d'état. M. LANG répond que c'est une richesse pour l'université de proposer cette formation dont l'objectif est de répondre à une demande locale. Mme TIRVAUDEY précise également que cette formation ne donne pas un niveau d'étude mais c'est une formation professionnalisante. Celle-ci doit également s'autofinancer au niveau de son fonctionnement.

A l'issue des discussions, il est proposé de voter l'abrogation du DU pratique de la médiation :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour

et de voter pour la création du DU pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle :

Résultat du vote : 3 contre 0 abstention et 25 pour.

- Modification de DU :

- DU intelligence économique et cybersécurité : la modification concerne le module gestion de crise qui s'ajoute dans la formation mais sans caractère obligatoire.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- DU English Law : la modification concerne uniquement le nom du libellé d'un cours.

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

6. Ouverture d'une prépa commissaire de justice

Mme TIRVAUDEY explique que la profession des commissaires de justice recrute sur la base d'un examen national. Une dizaine d'étudiants de l'UFR des masters de droit privé sont de manière récurrente apprentis chez des commissaires de justice. Il convient également d'ajouter qu'à compter de 2025 le master justice, procès, procédure mention contentieux sera uniquement un master de contentieux civil comportant l'ensemble des matières exigées par l'examen. La mise en place de cette préparation est également facilitée par le fait qu'au niveau des enseignements (procédure civile, droit civil, droit commercial), elle est mutualisée à 95 % avec l'IEJ (institut d'études judiciaires), lequel prépare à l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Seules 10 heures de cours sont à ajouter en procédure civile d'exécution. A la question de M. LECKI concernant le tarif d'inscription, Mme TIRVAUDEY répond que celui-ci est fixé par l'université (droit d'inscription à l'IEJ ajouté d'un droit complémentaire d'inscription).

L'ouverture d'une prépa commissaire de justice à l'UFR est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

7. Campagne d'emplois

Les différents tableaux ont fait l'objet d'un envoi précédent aux membres du conseil de gestion.

- Personnels BIATSS :

- Poste d'adjoint administratif (catégorie C) vacant au service scolarité suite au départ en retraite de Mme BERTHAUT au 1^{er} septembre 2024.
- Poste PARF (personnel affecté à la recherche et à la formation) d'adjoint technique (catégorie C) susceptible d'être vacant en cas de détachement de Mme GUILLOT au CNRS. Ce poste est à 50 % au CRJFC (laboratoire de droit) et à 50 % au CRESE (laboratoire d'économie). A la question de M. KONDRATUK de savoir comment celui-ci sera pourvu à la rentrée en cas de départ effectif, il est répondu que le poste pourra être proposé au mouvement interne ou être mis au concours.

Concernant ces 2 postes, l'UFR demande le maintien de ceux-ci dans le cadre de la campagne d'emplois :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste de MCF droit privé : départ en retraite de Mme CHARDIN le 1/09/2024
- Poste de MCF sciences économiques : départ en retraite de Mme OGUER le 1/09/2024
- Poste de professeur en sciences économiques : départ en retraite de Mme NAEGELEN le 1/09/2023. Ce poste a fait l'objet d'un gel en 2023/2024
- Poste de MCF en sciences économiques : départ en retraite de Mme NICOT entre le 1/09 et le 1/12/2024
- Poste de professeur en informatique : départ en retraite de M. MOUNTASSIR entre le 1/09 et le 1/11/2024. Ce poste serait transformé en MCF.
- Poste de PRAG (professeur agrégé) en sciences économiques : départ en retraite de M. DONEY le 1/09/2023. Ce poste serait transformé en MCF.

L'UFR demande le maintien de ces 6 postes avec 2 demandes de transformation. Cette proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

- Postes ATER :

Pour la rentrée 2024 et dans l'attente de l'arrivée de personnels titulaires, l'UFR demande 6 ATER sur les 6 supports d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs vacants cités précédemment. Sur les moyens provisoires, l'UFR demande également :

- Le maintien du poste d'ATER en droit privé sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en sciences économiques sur les moyens supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs
- Le maintien du poste d'ATER en droit public sur le support PACES (études de santé)
- Le maintien d'un demi-poste d'ATER pour la compensation du poste de M. FABRE, vice-président CA
- Demande d'un ATER en histoire du droit suite à l'arrêt maladie d'un collègue : demi-poste ATER accordé par la présidence

- Demande d'un ATER supplémentaire en droit public : refus de la présidence. Une réflexion est en cours avec la section pour le recrutement d'un personnel contractuel
- Demande d'un ATER en sociologie : refus de la présidence. Une réflexion est en cours pour recruter un personnel contractuel sur l'ancien support de PAST (professeur associé) occupé précédemment par Mme JUNGMANN.

Cette campagne d'emplois est ensuite soumise au vote :

Résultat du vote : 0 contre 0 abstention et 28 pour.

Il est précisé également que l'UFR disposait par le passé de 2 supports d'ATER pérennes devenus aujourd'hui des postes d'ATER volants. L'un a été transformé en MCF de droit privé l'année dernière. L'autre est en droit public. Celui-ci reste donc un poste d'ATER volant en 2025.

Enfin l'UFR dispose d'un poste de PAST occupé actuellement par Mme MOESCH et dont le contrat prend fin en mars 2025. L'UFR demande le maintien de ce poste.

8. Questions diverses :

- M. LECKI souhaite revenir sur une demande de financement effectué dans le cadre des appels à projets étudiants concernant la distribution de culottes menstruelles réutilisables. Ce projet avait été retiré du vote lors de l'examen des appels à projets. Mme MAYEUR CARPENTIER explique que ce projet est déjà porté par l'université en lien avec le service de santé étudiante. La première étape a consisté à mettre en place des distributeurs de serviettes jetables dans les composantes. Dans un objectif écoresponsable, la deuxième phase consiste à proposer aujourd'hui par l'intermédiaire du service de santé étudiante, des protections réutilisables. M. LECKI répond qu'il est tout à fait possible de doubler cette action, une distribution financée par son syndicat a d'ailleurs permis de distribuer 275 protections en une seule journée. Il dénonce un manque d'information en direction des étudiants sur cette question. M. LANG répond que l'UFR n'est pas compétente sur cette action qui relève du domaine sanitaire et qu'il convient si besoin de solliciter les représentants étudiants qui siègent dans les instances de l'université, à la commission précarité ou au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

- Concernant le conflit israélo-palestinien et plus précisément ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis 4 mois, M. PIGÉ regrette le silence de l'université et l'absence de débats. Organiser une conférence sur ce sujet à l'université s'avère compliqué selon M. FORTIER car il ne faudrait pas tomber dans le militantisme. Il paraît aujourd'hui difficile d'apporter une réponse dans le cadre du conseil de gestion, aussi M. LANG propose à M. PIGÉ d'échanger en discussion bilatérale avec lui sur ce sujet.

Avant de conclure, M. LANG informe le conseil de gestion de son changement de corps dans le cadre du plan de repyramidage, raison pour laquelle il continuera à présider le conseil de gestion mais sans pouvoir prendre part aux votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé de Besançon

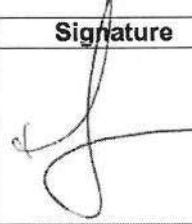
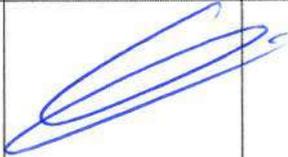
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DU L'ESSENTIEL DE LA DERMATOLOGIE POUR LE GENERALISTE.

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons l'augmentation du nombre maximum d'étudiants à 25 au lieu de 15.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr AUBIN François	<u>11/03/2024</u>		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	<u>16/03/2024</u>		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	<u>15/03/2024</u>		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : __ / __ / ____ <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr MOULIN Thierry	Date : __ / __ / ____ Signature et cachet :

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU Pédagogie en sciences de la santé.

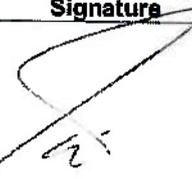
DU PEDAGOGIE EN SCIENCES DE LA SANTE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Assiduité : afin de valider la formation, l'étudiant.e doit être présent.e obligatoirement à l'ensemble des séminaires de formation.

Rattrapage : en cas de non-validation en 1^{ère} session, une 2^e session est organisée pour le/les étudiants.es concernés.es sous le même format que la 1^{ère} session.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Clément Prati	13/03/2024		Professeur Clément PRATI 10100676626 Service de Rhumatologie CHU Jean MINJOZ 25030 BESANCON Cedex
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : 28 / 03 / 2024 Signature et cachet :  

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF
Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

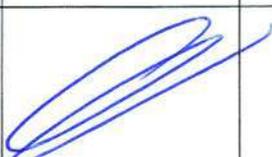
COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DIU PRATIQUES ET INNOVATIONS EN CICATRISATION
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document *DU_DIU_creation_formation_2024-2025*.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le Dr Isabelle PLUVY est la nouvelle responsable pédagogique du DU Pratiques et Innovations en cicatrisation (en remplacement du Pr Zaher Lakkis).

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Zaher Lakkis	18/03/2024		Pr LAKKIS Zaher 10100533115 Service de Chirurgie Viscérale, Digestive et Cancérologique Unité de Transplantation Hépatique CHU Jean Minjot - 25030 BESANÇON Cedex
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22/03/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> Signature et cachet : 

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

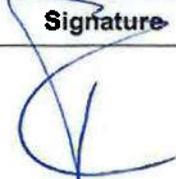
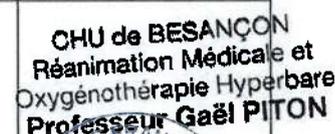
DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF
COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé de Besançon
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :
DIU DE MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE
NOMBRE D'HEURES : 55h (au lieu de 60h, voir document de modification autre que tarif)
ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>495,00</u> euros	<u>665,00</u> euros

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>900,00</u> euros	<u>1070,00</u> euros

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Gaël Piton	<u>19/03/2024</u>		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	<u>18/03/2024</u>		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	<u>12/03/2024</u>		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / / / Joindre la délibération
---	---

- ¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : /28/03/2024_1 Signature et cachet : 
--	--

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	7762,66 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	900,00 euros (Alignement Lille)
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	16,36 euros

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU de Médecine Subaquatique et hyperbare

Daté du :

14/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		3 482,10 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		456,00 €
Déplacements des enseignants		250,00 €
Hébergement des enseignants		180,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		600,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		4 968,10 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	2 018,29 €
Charges UFR ou IUT	10%	776,27 €
Cout total du DU DIU		7 762,66 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		7 762,66 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		8
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		970,33 €
--------------------------------	--	-----------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		900 €
---	--	--------------

Alignement Lille

Tarif horaire		16,36
---------------	--	--------------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		55
Enseignants de l'UFC	nbre h CM	1
	nbre h TD	
	nbre h TP	
	Total eq TD	1,5
	Cout enseignant UFC	180,00 €
Vacataires	nbre h CM	
	nbre TD	54
	nbre h TP	
	Total eq TD	54
	Cout vacataire	3 302,10 €
Total	Cout total enseignement	3 482,10 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	3	456,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				456,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

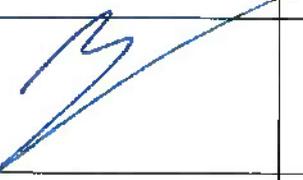
DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF
COMPOSANTE : IUT Nord Franche-Comté
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :
DIU RISQUE RADON ET QUALITE DE L'AIR DANS LE BÂTIMENT
NOMBRE D'HEURES : 63,5 h
ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00 euros</u> (en 2023-2024)	<u>3800,00 euros</u>	<u>3970,00 euros</u>

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00 euros</u> (en 2023-2024)	<u>6120,00 euros</u>	<u>6290,00 euros</u>

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Régine GSCHWIND Joëlle GOYETTE PERNOT	/22/03/2024/	 	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Lucas BARRAUX	/03/04/2024/		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/04/04/2024/		

Pour

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

- Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
- Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
- Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
- Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Avis du conseil de la composante	Date : 12/10/2024 Joindre la délibération
Directeur de la composante,	Date : 10/10/2024
Prénom, Nom : David Markeziz	Signature et cachet : 

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	61164,98 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	10
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	6120 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	96,378 euros

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé de Besançon

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

DIU STATIQUE PELVIENNE ET URODYNAMIQUE

NOMBRE D'HEURES : 70h

ANCIENS MONTANTS DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ² par stagiaire en formation continue médecin payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>450,00</u> euros	<u>620,00</u> euros

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par stagiaire en formation continue sages-femmes, kinés, infirmières payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>360,00</u> euros	<u>530,00</u> euros

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>320,00</u> euros	<u>490,00</u> euros

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ⁴ par stagiaire en formation « médecin » payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00 euros</u> (en 2023-2024)	<u>750.00 euros</u>	<u>920.00 euros</u>

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par stagiaire en formation continue « paramédicaux » payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00 euros</u> (en 2023-2024)	<u>400.00 euros</u>	<u>570.00 euros</u>

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE par inscrit en formation initiale payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00 euros</u> (en 2023-2024)	<u>400.00 euros</u>	<u>570.00 euros</u>

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Rajeev Ramanah	18/03/2024		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole Cointeau	18/03/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal Gillon	22/03/2024		

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / <u>25</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> / <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr le Doyen, le Pr Thierry Moulin	Date : / <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> / Signature et cachet : 

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	12990,50 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	15
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue « Médecin » (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	750,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue « Médecin » (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	11,00 euros

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue « Paramédicaux » (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	400,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue « Paramédicaux » (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	6,00 euros

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

TARIF INDIVIDUEL par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	400,00 euros
TARIF HORAIRE par inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	6,00 euros

Alignement national avec Montpellier-Nîmes

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Statique Pelvienne et Urodynamique

Daté du :

14/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		6 793,92 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		1 520,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		8 313,92 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	3 377,53 €
Charges UFR ou IUT	10%	1 299,05 €
Cout total du DU DIU		12 990,50 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		12 990,50 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		15
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		866,03 €
--------------------------------	--	-----------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue "médecin", hors droits universitaires		750 €
---	--	--------------

Alignement avec Montpellier-Nîmes

Tarif horaire		11 €
---------------	--	-------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue "paramédicaux", hors droits universitaires		400 €
--	--	--------------

Alignement avec Montpellier-Nîmes

Tarif horaire		6 €
---------------	--	------------

Prix de la formation par inscrit en formation initiale, hors droits universitaires		400 €
---	--	--------------

Alignement avec Montpellier-Nîmes

Tarif horaire		6 €
---------------	--	------------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		70
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		10
nbre h TD		
nbre h TP		
Total eq TD		15
Cout enseignant UFC		1 800,00 €
Vacataires		
nbre h CM		50
nbre TD		
nbre h TP		10
Total eq TD		81,66666667
Cout vacataire		4 993,92 €
Total	Cout total enseignement	6 793,92 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	10	1 520,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				1 520,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : **UFR Sciences de la Santé de Besançon**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

DU MODELISATION, PLANIFICATION ET IMPRESSION 3D EN CHIRURGIE

NOMBRE D'HEURES : **50h**

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>900,00</u> euros	<u>1070,00</u> euros

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par stagiaire en formation continue
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1500,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue	<u>1670,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁵ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁶ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit en formation initiale
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>750,00</u> euros par inscrit en formation initiale	<u>920,00</u> euros par inscrit en formation initiale

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

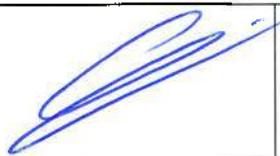
³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁵ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁶ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Aurélien LOUVRIER	12 / 03 / 2024		<p>Docteur Aurélien LOUVRIER Plasticien Hospitalier - Service de Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie CHRU Jean-Dominique Besançon RPPS : 10401094703</p>
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Cécile COINTEAU	14 / 03 / 2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	15 / 03 / 2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 25 / 03 / 2024 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : 28 / 03 / 2024 / Signature et cachet : 

COÛT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF
BUDGET DE LA FORMATION
A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁷

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	11869,73 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8
TARIF INDIVIDUEL pour le stagiaire en formation continue (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1500,00 euros
TARIF INDIVIDUEL pour l'inscrit en formation Initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	750,00 euros
TARIF HORAIRE pour le stagiaire en formation continue (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	30,00 euros
TARIF HORAIRE pour l'inscrit en formation initiale (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	15,00 euros

Nombre maximum d'inscrits : 15

⁷ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

Budget du DU / DIU intitulé :

DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

Daté du :

11/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		5 651,63 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		1 520,00 €
Déplacements des enseignants		320,00 €
Hébergement des enseignants		90,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		40,00 €
Dépenses hors charges		7 621,63 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	3 096,29 €
Charges UFR ou IUT	10%	1 190,88 €
Cout total du DU DIU		11 908,80 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		11 908,80 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		8
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 488,60 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue, hors droits universitaires		1 500 €
---	--	----------------

Tarif horaire		30 €
---------------	--	------

Prix de la formation par inscrit en formation initiale, hors droits universitaires		750 €
---	--	--------------

Tarif horaire		15 €
---------------	--	------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		50
Enseignants de l'UFC		
	nbre h CM	
	nbre h TD	37,16
	nbre h TP	
	Total eq TD	37,16
	Cout enseignant UFC	4 459,20 €
Vacataires		
	nbre h CM	
	nbre TD	19,5
	nbre h TP	
	Total eq TD	19,5
	Cout vacataire	1 192,43 €
Total	Cout total enseignement	5 651,63 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	10	1 520,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				1 520,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
2 repas	40,00 €
Coût total des frais supplémentaires	40,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Conseil de gestion

du 25 mars 2024 à 16h

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Campagne habilitation DIU et DU 2024-2025

M. le Doyen soumet au vote du conseil, la campagne d'habilitation des DIU et DU 2024-2025 suivante :

CREATIONS

- DU Prévention et Maîtrise du Risque Infectieux
- DIU d'Arthroscopie
- DIU Echographie pour le chirurgien du membre supérieur
- DIU Echocardiographie Grand Est : option médecin – DIU sur 2 années
- DIU Echocardiographie Grand Est : option paramédicale – DIU sur 1 année
- DIU Cytologie hématologique

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU Biologie appliquée à la procréation
- DIU Coordination gérontologique
- DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté
- DIU Ethique et Vulnérabilité
- DIU de Formation des professionnels en hospitalisation à domicile
- DIU Insulinothérapie Automatisée
- DIU Le Sommeil et sa Pathologie
- DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté
- DIU de Médecine et traumatologie du sport
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU de Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Mécanique et techniques obstétricales
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Santé de l'enfant
- DIU Soins palliatifs et d'accompagnement
- DIU Statique Pelvienne et Urodynamique
- DIU Thérapeutique anti-infectieuse
- DIU Transfusion sanguine et médecine du don
- DU d'Addictologie
- DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
- DU l'Essentiel de la dermatologie pour le généraliste
- DU Pédagogie en sciences de la santé
- DU Pratiques et Innovations en cicatrisation



MODIFICATIONS DE TARIF

- DIU Médecine subaquatique et hyperbare
- DIU Statique Pelvienne et urodynamique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

ABROGATION

- DIU Echocardiographie du Grand Est
- DU Cytologie hématologique
- DU d'Hygiène hospitalière
- DU Evaluation et traitement des perturbations du tonus musculaire en rééducation musculo-squelettique

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Pr Thierry Moulin



Directeur de l'UFR Santé

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : UFR STAPS

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée : DU TRAIL RUNNING

NOMBRE D'HEURES : 94h de formation

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT : 1170

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

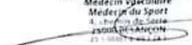
Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1000,00</u> euros	<u>1170,00</u> euros

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>1400,00</u> euros	<u>1570,00</u> euros

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	SAMUEL BELIARD	30/03/2024	 Docteur Samuel BELIARD Médecin Sportiviste Médecin du Sport A. UFR STAPS Université de Franche-Comté 25 000 BESANCON	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	GUILLAUME MAGRIN	02/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	PASCAL GILLON	02/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

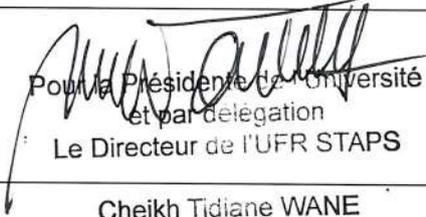
Avis du conseil de la composante	Date : / <u>28</u> / <u>03</u> / <u>2024</u> / Joindre la délibération
---	---

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante,	Date : <u>03/04/2024</u>	 Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS
Prénom, Nom : CHEIKH TIDIANE WANE	Signature et cachet :	

Cheikh Tidiane WANE

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	37709,70 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	27
TARIF INDIVIDUEL (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	1400,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	14,8936 euros

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

 UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	DELIBERATION DU CONSEIL DE GESTION
	Séance du 28 mars 2024

Point étude : modification des maquettes et changement tarifaire des formations (VOTE)

DU TRAIL

Modification tarifaire du DU TRAIL

Le directeur explique que cette formation fonctionne très bien. Il remercie les porteurs Samuel Béliard et Samuel Maraffi. La proposition d'augmentation s'explique par le fait de la qualité de la formation, le volume important de la maquette. Il ajoute que le DU ne correspond pas au prix du marché en comparaison au DU de Grenoble qui est à 2 500€. L'augmentation permet également de mieux accueillir et accompagner les personnes inscrites au DU Trail.

Par conséquent, les tarifs à savoir 1 400 euros correspondant au montant des frais pédagogiques et 1 570 euros (montant total par inscrit) sont soumis au vote :

Effectif statutaire : 24	Refus de vote : 0
Quorum : 13	Abstention : 1
Membres présents : 14	Suffrages exprimés : 14
Membres représentés : 0	Pour : 13
	Contre : 0
	Blanc : 0

Pour la Présidente de l'Université
et par délégation
Le Directeur de l'UFR STAPS


Cheikh Tidiane WANE